

VII

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS

POUR L'EXERCICE 1928.

VII

BEGROOTING

VAN HET

MINISTERIE VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN

VOOR HET DIENSTJAAR 1928.

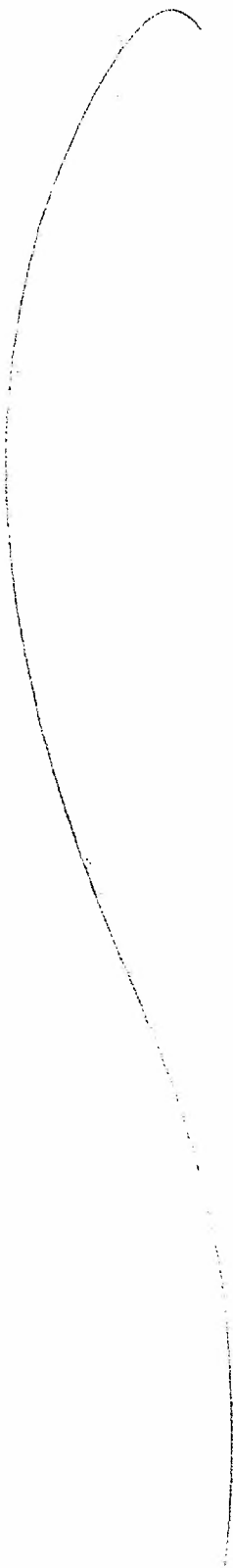
NOTE.

Lire dans le tableau de la loi :

ART. 59. — 986,000 francs au lieu de : 886,100.

ART. 60, litt. a. — 11,582,050 au lieu de : 11,682,050.

5.



PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

ALBERT,

ROI DES BELGES,

A tous, présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres des Sciences et des Arts et des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Sciences et des Arts pour l'exercice 1928 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de . . . fr. 655,936,208 20

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de . . . 1,298,340 »

Soit ensemble, à la somme de . . . fr. 657,234,548 20 conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 5 novembre 1927.

ALBERT.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Sciences et des Arts,

C. HUYSMANS.

*Le Ministre des Finances,*B^{on} M. HOUTART.**ALBERT,**

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil.

Op de voordracht van Onze Ministers van Wetenschappen en Kunsten en van van Financiën en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

EENIG ARTIKEL.

De Begroting van het Ministerie van Wetenschappen en Kunsten voor het dienstjaar 1928 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van . . . fr. 655,936,208 20

2° Voor de uitzonderlijke uitgaven, op de som van . . . 1,298,340 »

Te zamen, op de som van . . . fr. 657,234,548 20 overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Gegeven te Brussel, den 5ⁿ November 1927.

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Wetenschappen en Kunsten,**De Minister van Financiën,*

**BUDGET DU MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS
POUR L'EXERCICE 1928.**

Articles.	DÉSIGNATION	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.		
CHAPITRE PREMIER.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	Traitement du Ministre.	100,000 »
2	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service. Traitements de disponibilité Subside au fonds d'avance. Secours	8,432,515 »
3	Achat et réparations de meubles, menues dépenses. Télégrammes d'État. Abonnements. Affranchissement des correspondances. Frais inhérents à l'ouverture et au fonctionnement des comptes chèques utilisés pour le paiement des traitements, salaires et indemnités des agents ressortissant aux divers services du Département	385,700 »
4	Bibliothèque du Département : achat de livres, abonnements et souscriptions; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque	20,000 »
5	Abonnements au <i>Moniteur Belge</i> et aux publications s'y rapportant.	20,000 »
6	Frais de route et de séjour; missions	23,000 »
7	Part d'intervention du Département des Sciences et des Arts dans les dépenses du Comité supérieur de contrôle	43,330 »
8	Organisation des cours de flamand	12,000 »
9	Redevance à payer à l'Administration des Postes pour le transport des correspondances de service	164,648 »
10	Fournitures et travaux faits à l'intervention de l'Office central des imprimés pour tous les services du Département (<i>y compris une somme de 42,050 francs en charge temporaire</i>)	1,360,445 »
11	Remboursement à la Société nationale des Chemins de fer belges du prix des billets forfaitaires, des abonnements et des transports en débet	415,000 »
12	Remboursement à la Société nationale des Chemins de fer vicinaux du prix des billets forfaitaires et des transports en débet	20,000 »
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS		
13	Pensions : premier terme à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État, à des professeurs et instituteurs communaux et à des membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées et adoptables, des directeurs, professeurs, maîtres d'études des écoles normales provinciales ou libres agréées et des instituteurs des écoles d'application annexées à ces dernières écoles, et prenant cours en 1928 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année	10,000,000 »
14	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876). Intervention de l'État dans le payement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1928.	210,000 »
15	Secours alloués, à défaut de pension, ou dans le cas d'une pension minime, à d'anciens fonctionnaires, employés, instituteurs primaires et agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à des fonctionnaires.	131,000 »

BUDGET DU MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
CHAPITRE III.		
SCIENCES.		
16	a) Subsidés, encouragements, souscriptions; voyages, publications et missions scientifiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de la science	308,200 »
	b) Secours à des savants qui sont dans le besoin ou aux familles de savants décédés. Commission de Toponymie et de Dialectologie Location de tables d'études aux stations zoologiques, physiologiques et biologiques à l'étranger Acquisitions d'ouvrages scientifiques et dépenses diverses pour le service spécial de l'administration des sciences. Concours décennal des sciences philosophiques (y compris une somme de 30,000 francs en charge temporaire)	57,650 »
17	Observatoire royal : personnel; salaires des gens de service et des agents temporaires; traitements de disponibilité, etc.	800,120 »
18	Observatoire royal: frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions; frais de l'examen de calculateur; frais de l'examen médical des candidats à un emploi (y compris une somme de 226,950 francs en charge temporaire)	403,750 »
19	Institut royal météorologique : personnel; salaires des gens de service et des agents temporaires; traitements de disponibilité	440,360 »
20	Institut royal météorologique : frais de matériel; acquisition d'instruments; frais de l'examen de calculateur; frais de l'examen médical des candidats à un emploi.	47,080 »
21	Bibliothèque royale : personnel; salaires des gens de service et des agents temporaires; traitements de disponibilité, etc.	1,571 310 »
22	Bibliothèque royale : matériel et acquisitions; frais des examens de candidat bibliothécaire; frais de l'examen médical des candidats à un emploi	588,570 »
23	Musée royal d'histoire naturelle: personnel et frais d'études des collections; traitements de disponibilité; salaires des gens de service et des agents temporaires.	976,366 »
24	Musée royal d'histoire naturelle : matériel et acquisitions; exploration scientifique du pays et de la mer sur les côtes de la Belgique; achat de collections; publication des <i>Annales du Musée</i> . Frais de l'examen médical des candidats à un emploi (y compris une somme de 300,000 francs en charge temporaire).	605,950 »
25	Archives générales du Royaume à Bruxelles : personnel; traitements de disponibilité, etc.	780,240 »
26	Archives générales du Royaume à Bruxelles : matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents; collection sigillographique; inspection des archives de l'État dans les provinces; frais des examens de candidat archiviste; frais de l'examen médical des candidats à un emploi (y compris une somme de 5,000 francs en charge temporaire)	150,620 »
27	Archives de l'État dans les provinces : personnel; traitements de disponibilité, etc.	735,820 »
28	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> . Publications, acquisitions, copies, transports. Inspection Cours d'archivéonomie. Frais de l'examen médical des candidats à un emploi (y compris une somme de 4,000 francs en charge temporaire)	70,000 »

BEGR. VAN HET MIN. VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
7,536,036 »	HOOFDSTUK III. WETENSCHAPPEN. a) Toelagen, aanmoedigingen; inschrijvingen; wetenschappelijke reizen, uitgaven en zendingen; opdelvingen en werken in het belang van de wetenschap. b) Hulpgetijden aan in nood zijnde geleerden of aan familiën van overleden geleerden. Commissie van Toponymie en Dialectologie. Huurkosten van studietafels in de zoologische-, physiologische- en biologische stations in het buitenland. Aankoop van wetenschappelijke werken en allerlei uitgaven voor den bijzonderen dienst van het beheer van wetenschappen. Tienjaarlijksche wedstrijd in de wijsgeerige wetenschappen (<i>inbegrepen eene som van 30,000 frank als tijdelijke last</i>). Koninklijke sterrenwacht: personeel; loon der dienstlieden en der tijdelijke bedienden; jaarwedden van beschikbaarheid, enz. Koninklijke sterrenwacht: kosten van materieel; aankoop van toestellen; drukwerk; kosten van het examen van berekenaar; kosten van het geneeskundig onderzoek der kandidaten voor een ambt (<i>met inbegrip van eene som van 226,950 frank als tijdelijke last</i>). Koninklijk weerkundig instituut: personeel; loon der dienstlieden en der tijdelijke bedienden; jaarwedden van beschikbaarheid. Koninklijk weerkundig instituut: kosten van materieel; aankoop van toestellen; kosten van het examen van berekenaar; kosten van het geneeskundig onderzoek der kandidaten voor een ambt. Koninklijke bibliotheek: personeel; loon der dienstlieden en der tijdelijke bedienden; jaarwedden van beschikbaarheid, enz. Koninklijke bibliotheek: materieel en aankopen; kosten van het examen van candidaat-bibliothecaris; kosten van het geneeskundig onderzoek der kandidaten voor een ambt. Koninklijk museum van natuurlijke historie: personeel en studiekosten der verzamelingen; jaarwedden van beschikbaarheid; loon der dienstlieden en der tijdelijke bedienden. Koninklijk museum van natuurlijke historie: materieel en aankopen; wetenschappelijke verkenning van het land en van de zee langs de Belgische kust; aankoop van verzamelingen; uitgave der <i>Annales du Musée</i>. Kosten van het geneeskundig onderzoek der kandidaten voor een ambt (<i>met inbegrip van eene som van 300,000 frank als tijdelijke last</i>). Algemeen Rijksarchief te Brussel: personeel; jaarwedden van beschikbaarheid, enz. Algemeen Rijksarchief te Brussel: materieel; boekbinderswerkhuis voor het herstellen van oorkonden; zegelverzameling; toezicht over het Staatsarchief in de provinciën; kosten van de examens van candidaat-archivaris; kosten van het geneeskundig onderzoek der kandidaten voor een ambt (<i>met inbegrip van eene som van 5,000 frank als tijdelijke last</i>). Staatsarchieven in de provinciën: personeel; jaarwedden van beschikbaarheid, enz. Drukkosten van de <i>Inventarissen der archieven</i>. Uitgaven, aankopen, afschriften, vervoer. Toezicht. Cursussen in de bibliotheekwetenschap. Kosten van het geneeskundig onderzoek der kandidaten voor een ambt (<i>met inbegrip van eene som van 4,000 frank als tijdelijke last</i>).	16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28

BUDGET DU MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
CHAPITRE IV.		
INSTRUCTION PUBLIQUE.		
29	Conseil supérieur de l'instruction publique : jetons de présence; frais de route et de séjour des membres du Conseil; copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil; achat d'ouvrages, abonnements et dépenses diverses pour le service du Secrétariat de l'Instruction publique	2,000 »
30	Subsides de l'État au profit des « Fonds communaux et des Fonds d'arrondissement des Mieux doués »	2,238,000 »
31	Conseil d'appel des Mieux doués. Frais de vacation et frais de séjour des membres du Conseil. Frais divers.	4,000 »
32	Subsides de l'État à la Ligue des familles nombreuses	500,000 »
33	Subside à la Commission de Propagande coloniale scolaire pour l'organisation du concours de 1928	1,000 »
CHAPITRE V.		
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.		
34	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : frais de route et de séjour des membres du Conseil; copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages. Frais divers (y compris une somme de 2,000 francs en charge temporaire).	8,000 »
35	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux universités de l'État; traitements de disponibilité; indemnités de résidence et de famille; indemnités aux membres du personnel enseignant chargés d'un service extra-universitaire. Rémunération de services rendus par des personnes étrangères au personnel universitaire (Les fonctions de chargé de cours dans les universités de l'État ne sont pas incompatibles avec les fonctions de l'ordre judiciaire; l'indemnité due aux intéressés du chef de leurs fonctions universitaires est cumulée, le cas échéant, avec le traitement afférent aux fonctions judiciaires.)	18,445,000 »
36	Subside à l'Université libre de Bruxelles	3,000,000 »
37	Subside à l'Université catholique de Louvain.	3,000,000 »
38	Matériel des universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques; subsides pour encourager dans les universités le mouvement en faveur de l'éducation physique des étudiants (y compris une somme de 450,000 francs en charge temporaire). (Provisoirement et par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des Comptes du 29 octobre 1846, des avances de fonds successives de 50,000 francs peuvent être consenties aux comptables chargés de la gestion du présent article.)	4,443,436 »
39	Bourses universitaires; bourses de voyage ou subsides éventuels en faveur de lauréats qui n'ont pu obtenir une de ces bourses; frais de concours pour la collation des bourses. Bourses de voyage destinées aux porteurs de diplômes scientifiques universitaires.	350,000 »
40	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques: frais de voyage et indemnités de vacation aux membres des jurys	275,000 »
41	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques: matériel; salaire des huissiers.	5,000 »

BEGR. VAN HET MIN. VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
2,745,000 »	HOOFDSTUK IV. OPENBAAR ONDERWIJS. Hooge Raad van het Openbaar onderwijs : zitpenningen; reis- en verblijfkosten voor de leden van den Raad; afschriften en ander door dien Raad bevolen werk; aankoop van werken, abonnementen en allerlei uitgaven voor den dienst van het Secretariaat van openbaar onderwijs. 29 Staatstoelagen ten bate van de « Gemeentelijke Fondsen en van de arrondissementsfondsen der meest begaafden ». 30 Raad van beroep der meest begaafden. Vacatie- en verblijfkosten van de leden van den Raad. Verschillende kosten. 31 Staatstoelagen ten bate van den bond der groote gezinnen 32 Toelage ten bate van de Commissie voor Koloniale schoolpropaganda voor het inrichten van den wedstrijd in 1928. 33	
	HOOFDSTUK V. HOOGER ONDERWIJS. Verbeteringsraad voor het hooger onderwijs : reis- en verblijfkosten der leden van den Raad; afschriften en ander door dien raad bevolen werk. Bibliotheek : aankoop van werken. Onderscheiden kosten. (<i>Inbegrepen eene som van 2,000 frank als tijdelijke last.</i>) 34 Jaarwedden van het onderwijzend personeel en het bestuurspersoneel der twee Rijksuniversiteiten; jaarwedden van beschikbaarheid; huishuur- en gezinsvergoedingen; vergoedingen aan de leden van het onderwijzend personeel, belast met een dienst buiten de universiteit. Vergelding der diensten bewezen door personen die niet tot het personeel der universiteiten behooren. 35 (Het ambt van docent aan de Staatsuniversiteiten is niet onverenigbaar met de functiën der rechterlijke orde; de vergoeding die aan betrokkenen toekomt uit hoofde van hun ambt aan de universiteit wordt bij voorkomend geval, gecumuleerd met de wedde die zij genieten voor hun rechterlijke functiën.) Toelage aan de Vrije Universiteit te Brussel 36 Toelage aan de Katholieke Universiteit te Leuven 37 Materieel der Rijksuniversiteiten en van haar aanhoorigheden, de kliniekdienst inbegrepen; toelagen ter aanmoediging in de universiteiten der beweging voor lichamelijke opvoeding der studenten (<i>met inbegrip van eene som van 450,000 frank als tijdelijke last.</i>) 38 (Voorloopig en bij afwijking van artikel 15 der wet tot inrichting van het Rekenhof van 29 October 1846, mogen opvolgende geldvoorschotten van 50,000 frank verstrekt worden aan de rekenplichtigen belast met het beheer van dit artikel.) Universitaire beurzen; reisbeurzen of gebeurlijke toelagen ten voordeele van de bekroonden, die geen dier beurzen konden krijgen; kosten van den wedstrijd ter begeving dier beurzen. Reisbeurzen voor houders van wetenschappelijke universitaire diploma's. 39 Examencommissies door de Regeering aangesteld voor het toekennen der academische graden : reiskosten en vacatievergoedingen aan de leden der commissies. 40 Examencommissies door de Regeering aangesteld voor het toekennen der academische graden : materieel; loon der deurwachters. 41	

BUDGET DU MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article.
		— Bedrag der kredieten per artikel.
42	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires: frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury.	59,000 »
43	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890: matériel; salaire de l'huissier et frais divers.	2,500 »
44	Commission d'entérinement des diplômes académiques: frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la commission.	7,000 »
45	Frais du concours universitaire: impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les universités.	32,500 »
46	Accords intellectuels avec des pays étrangers: commissions prévues par ces accords: frais de route et de séjour des membres belges de ces commissions; dépenses et frais divers. Indemnités de déplacement aux savants et aux professeurs d'échange ainsi qu'aux étudiants étrangers d'échange. Bourses d'échange.	116,850 »
47	Frais de publication du XXVe rapport triennal sur la situation de l'enseignement supérieur donné aux frais de l'État. (Années 1922, 1923 et 1924).	10,000 »
CHAPITRE VI. ENSEIGNEMENT MOYEN.		
48	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen: frais de route, de séjour et de vacation des membres du Conseil. Indemnités aux membres appelés à prendre part à ses travaux. Copies et autres travaux intéressant ledit Conseil. Bibliothèque: acquisition d'ouvrages. Frais divers.	21,000 »
49	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'enseignement de la gymnastique et de la musique; inspection du matériel des établissements d'enseignement moyen de l'État: traitements du personnel, indemnités, traitements de disponibilité.	614,300 »
50	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'enseignement de la gymnastique et de la musique (service mixte avec l'administration de l'enseignement normal); inspection du matériel des établissements d'enseignement moyen de l'État: frais de route et de séjour; rémunérations; missions.	194,800 »
51	Jury de l'épreuve sur les langues modernes: frais de voyage et de vacation; frais d'organisation; indemnités aux huissiers et gens de service; matériel.	10,000 »
52	Traitements du personnel des athénées royaux et des écoles moyennes de l'État. Traitements des agents chargés de mission dans l'intérêt de l'enseignement moyen. Indemnités diverses. Frais de la distribution des prix. Traitements de disponibilité. (Par dérogation aux lois du 1 ^{er} juin 1850 et du 15 juin 1881, les lois et règlements relatifs à la comptabilité publique sont applicables aux établissements de l'enseignement moyen).	70,361,704 »
53	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du premier et du second degrés pour garçons et pour filles: subsides aux provinces et aux communes. Part d'intervention de l'État dans le paiement du traitement de disponibilité du secrétaire-trésorier de l'ancien collège communal de Dinant, supprimé.	360,000 »
54	Souscriptions et acquisitions. Missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; indemnités; frais de voyage. Achats divers. Prix spécial du Gouvernement.	29,500 »
55	Musée pédagogique de l'enseignement moyen: traitement d'attente du secrétaire-comptable.	175 »

BEGR. VAN HET MIN. VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
71,591,479 »	Homologatie- en examencommissie ingesteld krachtens artikel 7 der wet van 10 April 1890 op het toekennen der academische graden en het programma der universitaire examens : reiskosten en vacatievergoedingen van de leden der commissie.	42
	Homologatie- en examencommissie ingesteld krachtens artikel 7 der wet van 10 April 1890 : materieel; loon van den deurwachter en verschillende kosten.	43
	Commissie tot bekrachtiging der academische diploma's : reis- en verblijfkosten en zitpenningen der leden. Materieel der commissie.	44
	Kosten van den universiteitswedstrijd : drukken van de bekroonde verhandelingen en andere schriften de universiteiten aangebelangende.	45
	Intellectuele overeenkomsten met vreemde landen : commissies voorzien door die overeenkomsten : reis- en verblijfkosten van de Belgische leden der commissies; uitgaven en verschillende kosten. Verplaatsingsvergoedingen aan geleerden en uitwisselingsprofessoren alsmede aan de vreemde uitwisselingsstudenten. Uitwisselingsbeurzen.	46
	Drukkosten van het XXV ^e driejaarlijksch verslag over den staat van Rijkswegen gegeven hooger onderwijs. (Jaren 1922, 1923 en 1924.)	47
	HOOFDSTUK VI. MIDDELBAAR ONDERWIJS.	
	Verbeteringsraad voor het middelbaar onderwijs : reis-, verblijf- en vacatiekosten der leden van den Raad. Zitpenningen aan de leden die deelnemen aan de werkzaamheden van den Raad. Afschriften en ander werk dat dien Raad betreft. Bibliotheek : aankoop van werken. Onderscheiden kosten.	48
	Toezicht over de inrichtingen van middelbaar onderwijs, de teekencursussen, de cursussen in den handenarbeid, het onderricht der gymnastiek en der muziek; toezicht op het materieel der Staatsinrichtingen van middelbaar onderwijs : jaarwedden van het personeel, vergoedingen, jaarwedden van beschikbaarheid.	49
	Toezicht over de inrichtingen van middelbaar onderwijs, de teekencursussen, de cursussen in den handenarbeid en het onderricht der gymnastiek en der muziek (gemeentelijke dienst met het beheer van normaal onderwijs); toezicht op het materieel der Staatsinrichtingen van middelbaar onderwijs : reis- en verblijfkosten; vergoedingen; zendingen.	50
	Commissie der proef over de moderne talen : reiskosten en vacatiegelden; inrichtingskosten; vergoedingen aan deurwaarders en werklieden; materieel.	51
	Jaarwedden van het personeel der Koninklijke athenea en der Rijksmiddelbare scholen. Jaarwedden der leerkrachten belast met een opdracht in het belang van het middelbaar onderwijs. Allerlei vergoedingen. Kosten voor de prijsuitdeelingen. Jaarwedden van beschikbaarheid. (Bij afwijking van de wetten van 1 Juni 1850 en van 15 Juni 1881, zijn de wetten en reglementen op de Staatsrekenplichtigheid toepasselijk aan de inrichtingen op het middelbaar onderwijs.)	52
	Gemeentelijke of provinciale inrichtingen van middelbaar onderwijs van den 1 ^o en van den 2 ^o graad, voor jongens en voor meisjes : toelagen aan de provinciën en aan de gemeenten. Aandeel van den Staat in de betaling der jaarwedde van beschikbaarheid van den secretaris-penningmeester van het voormalig gemeentecollege van Dinant, dat afgeschaft is.	53
	Inschrijvingen en aankopen. Zendingen in het belang van het middelbaar onderwijs; vergoedingen; reiskosten. Allerlei aankopen. Bijzondere prijs der Regeering.	54
	Pedagogisch Museum van het middelbaar onderwijs : wachtgeld van den secretaris-rekenplichtige.	55

BUDGET DU MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	
	CHAPITRE VII.	
	ENSEIGNEMENT NORMAL.	
56	Conseil de perfectionnement de l'enseignement normal primaire: frais de route et de séjour aux membres du Conseil. Jetons de présence aux membres appelés à prendre part aux travaux du Conseil. Copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil; acquisitions d'ouvrages. Frais divers	7,500 »
57	Traitements de l'inspecteur général, des inspecteurs et des inspectrices des écoles normales. Traitements de disponibilité, indemnités de résidence et familiale . . .	427,400 »
58	Frais de séjour des inspecteurs et des inspectrices des écoles normales (service mixte avec l'Administration de l'Enseignement moyen)	81,000 »
59	Traitements des inspecteurs diocésains principaux et des inspecteurs diocésains des écoles primaires.	886,100 »
60	a) Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État, des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur, des sections normales gardiennes et des écoles d'application. Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État, des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur, des sections normales gardiennes et des écoles d'application.	11,682,050 »
	b) Subsidés alloués à des administrations communales et destinés à être répartis entre les membres du personnel des écoles communales servant d'écoles d'application . . .	13,400 »
61	Cours normaux temporaires pour le perfectionnement des professeurs des écoles normales. Cours normaux temporaires et conférences d'initiation: 1° pour le personnel de l'inspection et pour celui des écoles normales primaires et gardiennes; 2° pour les instituteurs et institutrices des écoles communales, des écoles adoptées et des écoles privées subsidées; 3° pour le personnel des sections normales moyennes et des écoles normales moyennes libres. Indemnités aux personnes chargées de ces cours et conférences ou appelées à y assister. Indemnités aux membres des jurys chargés des examens de capacité pour l'enseignement de diverses branches ayant fait l'objet de cours normaux temporaires. Frais divers. Frais des jurys d'examen dans les écoles normales primaires, dans les sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur et dans les sections normales gardiennes, ainsi que dans les écoles normales agréées. Frais des jurys d'examen d'instituteur établis en vertu de l'article 24 de la loi organique de l'enseignement primaire. Frais des jurys chargés de délivrer les diplômes de professeur d'école normale. Frais des commissions d'entérinement des certificats spéciaux et des certificats d'institutrice gardienne. Frais divers	498,000 »
62	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles normales primaires de l'État, des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur, des sections normales gardiennes et des écoles d'application	1,996,200 »
63	Bourses aux élèves des écoles normales de l'État, des écoles normales agréées, ainsi qu'aux enfants d'instituteurs qui se disposent à fréquenter ces écoles	250,000 »
64	Frais des conférences des instituteurs	300,000 »

BEGR. VAN HET MIN. VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN (VERVOLG.)

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	HOOFDSTUK VII. NORMAALONDERWIJS. Verbeteringsraad voor het lager normaalonderwijs: reis- en verblijfkosten der leden van den Raad. Zittingen aan de leden die deelnemen aan de werkzaamheden van den Raad. Afschriften en ander door voornoemden Raad bevolen werk; aankoop van boekwerken. Onderscheiden kosten. 56 Jaarwedden van den algemeenen opziener, van de opzieners en van de opziensters van de normaalscholen. Jaarwedden van beschikbaarheid. Huishuur- en gezinsvergoedingen. 57 Verblijfkosten van de opzieners en van de opziensters der normaalscholen (gemengden dienst met het beheer van middelbaar onderwijs). 58 Jaarwedden der diocesane hoofdopzieners en der diocesane opzieners der lagere scholen. 59 a) Jaarwedden en vergoedingen aan het personeel der normaalinrichtingen van den Staat, der normaalafdeelingen voor middelbaar onderwijs van den lagere graad, der normaalafdeelingen voor bewaarschoolonderwijs en der oefenscholen. Jaarwedden van beschikbaarheid der leden van het personeel der normaalinrichtingen van den Staat, der normaalafdeelingen voor middelbaar onderwijs van den lagere graad, der normaalafdeelingen voor bewaarschoolonderwijs en der oefenscholen. 60 b) Toelagen verleend aan gemeentebesturen en bestemd om verdeeld te worden tusschen de leden van het personeel der gemeentescholen welke dienen tot oefenscholen. 61 Tijdelijke normaalleergangen om de leeraars aan de normaalscholen heelemaal op de hoogte te brengen. Tijdelijke normaalleergangen en inleidingsvoordrachten: 1^o voor het personeel van het schooltoezicht en voor dat der lagere normaalscholen en normaalafdeelingen voor bewaarschoolonderwijs; 2^o voor de onderwijzers en de onderwijzeressen der gemeentescholen, der aangenomen scholen en der private ondersteunde scholen; 3^o voor het personeel der middelbare normaalafdeelingen en der vrije middelbare normaalscholen. Vergoedingen aan de personen belast met die leergangen en voordrachten of geroepen om ze bij te wonen. Vergoedingen aan de leden der commissies belast met de examens van bekwaamheid voor het onderwijs in de verschillende vakken welke in de tijdelijke normaalleergangen onderwezen worden. Allerhande kosten. Kosten der examenscommissies in de lagere normaalscholen, in de normaalafdeelingen voor middelbaar onderwijs van den lagere graad en de normaalafdeelingen voor bewaarschoolonderwijs, alsmede in de aangenomen normaalscholen. Kosten der commissies voor het onderwijzersexamen ingesteld krachtens artikel 24 der wet tot regeling van het lager onderwijs. Kosten der commissies belast met het uitreiken der akten van normaalschoolleeraar. Kosten der commissies belast met het bekrachtigen van de bijzondere getuigschriften en van de getuigschriften van bewaarschoolonderwijzeres. Verschillende kosten. 62 Verbetering en huur der lokalen en materieel van de Rijkslagere normaalscholen, der normaalafdeelingen voor middelbaar onderwijs van den lagere graad, der normaalafdeelingen voor bewaarschoolonderwijs en der oefenscholen. 63 Beurzen voor de leerlingen van de Rijksnormaalscholen, van de aangenomen normaalscholen en voor kinderen van onderwijzers die voornemens zijn deze scholen te bezoeken. 64 Kosten der onderwijzervergaderingen 64	

23.897,400 »

BUDGET DU MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
65	Service annuel ordinaire de l'instruction normale primaire. Traitements, prévus par la loi organique de 1919, du personnel enseignant des écoles normales agréées (provinciales, communales ou privées) et des écoles d'application y annexées. Indemnité aux professeurs, aux instituteurs et institutrices porteurs d'un ou de plusieurs certificats de capacité pour l'enseignement de certaines branches conformément aux prescriptions de l'article 34 de la loi organique de l'instruction primaire.	7,500,000 »
66	Traitements de disponibilité du personnel enseignant des écoles normales agréées . .	100,000 »
67	Musée scolaire national : personnel; traitements et indemnités.	38,000 »
68	Musée scolaire national : matériel; frais d'administration; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger (y compris une somme de 15,000 fr. en charge temporaire)	24,500 »
69	Publications intéressant l'instruction normale; abonnements; souscriptions; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques	85,000 »
70	Missions et frais de voyage dans l'intérêt du service de l'enseignement normal	5,250 »
71	Indemnités à des membres du personnel de l'inspection des écoles normales et du personnel des établissements d'enseignement normal de l'Etat, y compris les sections normales moyennes et les écoles d'application, atteints par des malheurs de famille.	3,000 »
CHAPITRE VIII. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.		
72	Traitements des inspecteurs généraux et des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. Traitements et indemnités des inspectrices des travaux féminins. Traitements de disponibilité. Indemnités de résidence et familiale.	6,782,470 »
73	Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services: 1° aux inspecteurs généraux; 2° aux inspecteurs principaux; 3° aux inspecteurs cantonaux; 4° aux inspectrices des travaux féminins. Indemnités aux inspecteurs déplacés dans l'intérêt du service. Entretien des machines à écrire pour le service de l'inspection scolaire.	1,091,000 »
74	Délivrance du certificat d'études primaires; frais divers	100,000 »
75	Service annuel ordinaire de l'instruction primaire. Traitements légaux du personnel enseignant des écoles primaires et gardiennes communales, adoptées et adoptables. Indemnité aux instituteurs et institutrices porteurs d'un ou de plusieurs certificats de capacité pour l'enseignement de certaines branches conformément aux prescriptions de l'article 34 de la loi organique de l'instruction primaire.	465,666,536 »
76	Subside scolaire extraordinaire à la commune de Paliseul (province de Luxembourg) pour couvrir une dépense annuelle dans laquelle l'Etat s'est engagé à intervenir . . .	1,109 20
77	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans-types (y compris l'achat de billets forfaitaires pour les voyages des conducteurs des Ponts et Chaussées chargés de la surveillance)	60,000 »

BEGR. VAN HET MIN. VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN (VERVOLG).

Total par chapitre. — Total per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
481,423,115 20	Gewone jaarlijksche dienst van het lager normaal onderwijs. Jaarwedden, voorzien bij de organieke wet van 1919, van het onderwijzend personeel van de aangenomen normaalscholen (provinciale, gemeentelijke of private) en de daaraan verbonden oefenscholen. Vergoedingen aan leeraars, onderwijzers en onderwijzeressen houders van een of meer bekwaamheidsgetuigschriften voor het onderwijs in zekere vakken overeenkomstig de bepalingen van artikel 34 der wet tot regeling van het lager onderwijs.	65
	Wedden van beschikbaarheid van het onderwijzend personeel der aangenomen normaalscholen.	66
	Nationaal Schoolmuseum : personeel; jaarwedden en vergoedingen.	67
	Nationaal Schoolmuseum: materieel; bestuurskosten; onderwijskundige tentoonstellingen in België en elders (<i>inbegrepen eene som van 15,000 fr. als tijdelijke last</i>)	68
	Uitgaven het normaalonderwijs aanbelangende; abonnementen; inschrijvingen; aankoop van werken voor de bibliotheken der normaalscholen en voor de kantonale bibliotheken. Kosten van de bibliotheken der kantonale vergaderingen en der kantonale schoolmuseums; aankoop van verzamelingen en toestellen; meubelen; vergoedingen aan de onderwijzers, belast met het houden bibliotheken en met het bewaren der wetenschappelijke verzamelingen.	69
	Zendingen en reiskosten in het belang van den dienst van het normaalonderwijs	70
	Vergoedingen aan leden van het personeel van het toezicht op de normaalscholen en van het personeel der staatsinrichtingen voor normaalonderwijs met inbegrip van de middelbare normaalafdeelingen en de oefenscholen, welke getroffen werden door familieongelukken.	71
	HOOFDSTUK VIII. LAGER ONDERWIJS.	
	Jaarwedden van de algemeene opzieners en van de hoofdopzieners; jaarwedden der kantonale opzieners. Jaarwedden en vergoedingen der opziensters over de vrouwelijke handwerken. Jaarwedden van beschikbaarheid. Huishuur- en gezinsvergoedingen.	72
	Toevallige vergoedingen voor het bezoeken der scholen en andere diensten: 1 ^o aan de algemeene opzieners; 2 ^o aan de hoofdopzieners; 3 ^o aan de kantonale opzieners; 4 ^o aan de opziensters over de vrouwelijke handwerken. Vergoedingen aan de opzieners die in het belang van den dienst verpts zijn. Onderhoud van de schrijfmachines voor den dienst van het schooltoezicht.	73
	Uitreiken van het bewijs van lagere studiën; allerlei andere kosten	74
	Gewone jaarlijksche dienst van het lager onderwijs. Wettelijke jaarwedden van het onderwijzend personeel van de gemeentelijke, aangenomen en aanneembare lagere scholen en bewaarscholen. Vergoeding aan onderwijzers en onderwijzeressen houders van een of meer bekwaamheidsgetuigschriften voor het onderwijs in zekere vakken, overeenkomstig de bepalingen van artikel 34 der wet tot regeling van het lager onderwijs.	75
	Buitengewone schooltoelage aan de gemeente Paliseul (provincie Luxemburg), om een jaarlijksche uitgave te dekken voor dewelke de Staat de verbintenis heeft aangegaan een tegemoetkoming te verleenen.	76
	Bouw, aankoop, verbetering en meubilering van schoollokalen; kosten van bewaking en toezicht; kosten voor het maken van meubels en modelplannen (met inbegrip van het aankopen der forfaitaire reisbiljetten voor de met het toezicht belaste conducteurs van Bruggen en Wegen).	77

BUDGET DU MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article.
		— Bedrag der kredieten per artikel.
78	Part de l'État dans les indemnités accordées aux instituteurs intérimaires remplaçant des membres du personnel enseignant des écoles primaires et gardiennes communales, adoptées et adoptables, en congé pour cause de maladie; frais à résulter du contrôle médical des agents en congé pour maladie.	4,409,500 »
79	Traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux et adoptés et d'institutrices gardiennes	2,777,500 »
80	Part de l'État dans les frais de l'enseignement religieux donné par des délégués des ministres des cultes aux élèves des écoles primaires communales, en cas de refus du personnel enseignant de se charger de ce soin et d'insuffisance du clergé paroissial	70,000 »
81	Service annuel ordinaire des écoles d'adultes.	380,000 »
82	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions (y compris une somme de 29,000 francs en charge temporaire)	40,000 »
83	Missions, bourses et frais de voyage dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire.	25,000 »
84	Subside aux communes et aux directions des écoles libres, adoptables et adoptées, qui organisent des colonies de vacances pour enfants normaux	20,000 »
CHAPITRE IX		
Beaux-Arts, Lettres et Bibliothèques publiques.		
BEAUX-ARTS.		
<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>		
85	a) Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes belges et étrangers; travaux de peinture murale avec le concours des communes et des établissements intéressés. Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux Beaux-Arts et à l'archéologie; fouilles artistiques et archéologiques; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; acquisition d'ouvrages pour le service spécial de la direction des Beaux-Arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; quote-part de l'administration des Beaux-Arts dans les frais du bureau de l'Union internationale de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; dépenses diverses	500,000 »
	b) Subsidés aux établissements publics, aux communes et aux provinces pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art. Subsidés à des fabriques d'église à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu. Subsidés et encouragements à des artistes qui, notamment à l'occasion des expositions, ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés; subsidés en faveur d'organismes philanthropiques s'occupant des artistes	185,000 »
<i>Expositions générales des Beaux-Arts.</i>		
86	a) Part d'intervention de l'État dans les frais d'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'artistes belges et étrangers envoyées aux expositions; subsidés aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts et aux expositions locales	150,000 »
	b) Dépenses afférentes aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'école belge	350,000 »

BEGR. VAN HET MIN. VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	Aandeel van den Staat in de vergoedingen verleent aan de waarnemende onderwijzers die leden van het onderwijzend personeel der gemeentelijke, aangenomen en aanneembare lagere scholen en bewaarscholen met verlof wegens ziekte, vervangen; kosten voort-spruitende uit het geneeskundig toezicht over de bedienden met verlof wegens ziekte. Jaarwedden van beschikbaarheid van gemeentelijke en aangenomen lagere onderwijzers en van bewaarschoolonderwijzeressen. Aandeel van den Staat in de kosten van het godsdienstonderwijs gegeven door de afgevaardigden van de bedienaars der eerediensten aan de leerlingen der lagere gemeentescholen, ingeval het onderwijzend personeel weigert zich hiermede te belasten en de parochiale geestelijkheid daartoe niet volstaat. Gewone jaarlijksche dienst der scholen voor volwassenen Uitgaven betreffende het lager onderwijs; abonnementen; inschrijvingen (<i>met inbegrip van eene som van 29,000 frank als tijdelijke last</i>). Zendingen, reisbeurzen en kosten van reizen in het belang van den dienst van het lager onderwijs. Toelage aan de gemeenten en aan de besturen van vrije, aangenomen en aanneembare scholen die vacantie-koloniën inrichten voor normale kinderen.	78 79 80 81 82 83 84
	HOOFDSTUK IX Schoone Kunsten, Letteren en Openbare Bibliotheken. SCHOONE KUNSTEN. <i>Aanmoediging van de beeldende en graphische kunsten.</i> a) Bestellingen en aankopen van werken van Belgische en vreemde kunstenaars; muurschilderingen, met medehulp der belanghebbende gemeenten en inrichtingen. Aanmoediging van de kopersnijkunst en van de stempelsnijkunst, voor uitgaven betreffende de Schoone Kunsten en de oudheidkunde; opdelvingen in het belang van kunst en oudheidkunde; inschrijvingen op- en aankopen van werken, belangrijk voor kunst of oudheidkunde; aankoop van werken voor den bijzonderen dienst van het bestuur van Schoone Kunsten; kosten van ontvangst, uitpakking en herverpakking, enz., van kunstwerken, tot onderzoek of anderszins gezonden; aandeel van het bestuur van Schoone Kunsten in de kosten van het Internationaal Verbond van Bern tot bescherming der letterkundige werken en kunstgewrochten; verschillende uitgaven. b) Toelagen aan de openbare inrichtingen, aan de gemeenten en aan de provinciën, om bij te dragen tot bestelling of aankoop van kunstwerken. Toelagen aan kerkfabrieken als aanmoediging, voor de uitvoering van godsdienstige meubelvoorwerpen van een erkend kunstkarakter. Toelagen en aanmoedigingen aan kunstenaars, die vooral ter gelegenheid van tentoonstellingen, blijken van verdienste gegeven hebben; reizen in den vreemde en in het land, in het belang hunner studiën; zendingen; hulpelden aan familiën van overleden kunstenaars. Toelagen aan menschlievende vereenigingen die zich met kunstenaars bezighouden. <i>Algemeene tentoonstellingen van schoone kunsten.</i> a) Aandeel van den Staat in de kosten van aankoop, voor de plaatselijke museums, van naar de tentoonstellingen gezonden werken van Belgische en vreemde kunstenaars. Toelagen aan de vereenigingen opgericht tot aanmoediging der schoone kunsten en aan de plaatselijke tentoonstellingen. b) Uitgaven voor de tentoonstellingen ingericht buiten het land in het belang der Belgische school.	85 86

BUDGET DU MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION	Montant des crédits par article.
	DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	— Bedrag der kredieten per artikel.
	<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>	
87	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers : dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel	672,679 »
88	Musée royal des beaux-arts d'Anvers : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses de personnel, de matériel et des acquisitions.	383,030 »
89	Institut supérieur des Arts décoratifs : personnel	315,040 »
90	Institut supérieur des Arts décoratifs : locaux et matériel (y compris une somme de 250,000 francs en charge temporaire.	500,000 »
91	Académies et écoles de dessin. Part d'intervention de l'État. Acquisition de médailles et de livres. Acquisition et frais d'entretien de modèles destinés à l'enseignement	600,000 »
92	Inspection des académies et écoles de dessin; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et écoles	44,540 »
93	Conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin.	3,000 »
94	a) Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études	20,000 »
	b) Bourses d'études	15,000 »
95	Grand concours de peinture, de gravure, de dessin, de sculpture et d'architecture. Pension des lauréats. Frais d'organisation du concours de peinture de 1928. Frais de voyage et jetons de présence des membres et du secrétaire; divers.	80,000 »
	<i>Musées royaux et musée Wiertz.</i>	
96	Musée royal des Beaux-Arts de Belgique : Musées ancien et moderne et musée Wiertz. Personnel : traitements d'activité et de disponibilité; frais de surveillance	894,570 »
97	Musée royal des Beaux-Arts de Belgique : Musées ancien et moderne et musée Wiertz : matériel et acquisitions; jetons de présence et frais de voyage des membres de la commission directrice et des membres des comités de sections; frais divers et imprévus (y compris une subvention à la Caisse du musée).	850,000 »
98	Musées royaux du Cinquantenaire. Personnel : traitements d'activité et de disponibilité; frais d'étude des collections	1,476,832 »
99	Musées royaux du Cinquantenaire : matériel et acquisitions (y compris une subvention à la Caisse des Musées). Jetons de présence des membres de la Commission de surveillance et des Comités de sections. Fouilles archéologiques dans l'intérêt des musées. Frais de réception des savants étrangers. Frais de vente du catalogue. Dépenses diverses (y compris une somme de 100,000 francs en charge temporaire.)	700,000 »
100	Château de Mariemont : personnel	126,725 »
101	Château de Mariemont : matériel et frais de conservation	23,050 »
102	Château de Gaesbeek : personnel	91,670 »
103	Château de Gaesbeek : matériel et frais de conservation.	35,575 »

BEGR. VAN HET MIN. VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN (VERVOLG.)

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	<i>Aanmoediging van het onderwijs in de beeldende en graphische kunsten.</i> Hooger Instituut en Koninklijke Academie voor schoone kunsten te Antwerpen : begiftiging van den Staat, bestemd, met de toelagen der stad Antwerpen, om de uitgaven te dekken zoowel voor het personeel als voor het materieel. 87 Koninklijk Museum van schoone kunsten te Antwerpen : begiftiging van den Staat bestemd, met de toelagen der provincie en der stad, om de onkosten te dekken van personeel, materieel en aankopen. 88 Hooger Instituut voor Versieringskunsten : personeel. 89 Hooger Instituut voor Versieringskunsten : lokalen en materieel. (<i>Inbegrepen eene som van 250,000 frank als tijdelijke last.</i>) 90 Academiën en teekenscholen Aandeel van den Staat. Aankoop van eerepenningen en boeken. Aankoop en onderhoud van modellen voor het onderwijs. 91 Toezicht over de academiën en teekenscholen; geschriften en andere werken, bijzonder tot den dienst der academiën en scholen behoorende. 92 Verbeteringsraad voor het onderwijs in de teekenkunst 93 a) Toelagen aan jonge kunstenaars om ze te ondersteunen in hunne studiën 94 b) Studiebeurzen 94 Groote wedstrijden in de schilder-, graveer-, teeken-, beeld- en bouwkunst. Jaargelden der bekroonden. Kosten van inrichting van den wedstrijd in de schilderkunst in 1928. Reiskosten en zitpenningen der leden en van den secretaris; allerlei. 95 <i>Koninklijke museums en Wiertz-Museum.</i> Koninklijk museum van Schoone-Kunsten van België : Museums van oude en van heden-daagsche kunst en Wiertz-Museum. Personeel : jaarwedden van werkelijken dienst en van beschikbaarheid; kosten van toezicht. 96 Koninklijk museum van Schoone-Kunsten van België : Museums van oude en van heden-daagsche kunst en Wiertz-Museum : materieel en aankopen; zitpenningen en reiskosten aan de leden der Bestuurcommissie en der Afdeelingscomiteiten; verschillende en onvoorziene kosten (<i>met inbegrip van eene toelage aan de kas van het Museum</i>). 97 Koninklijke museums van het Jubelpark. Personeel : jaarwedden van werkelijken dienst en van beschikbaarheid; studiekosten der verzamelingen. 98 Koninklijke museums van het Jubelpark : materieel en aankopen (<i>met inbegrip van eene toelage aan de kas van de Museums</i>). Zitpenningen aan de leden der Commissie van toezicht en der Afdeelingscomiteiten. Oudheidkundige opdelvingen in het belang der museums. Kosten van het ontvangen van buitenlandse geleerden. Kosten van verkoop van den catalogus. Verschillende uitgaven. (<i>Inbegrepen eene som van 100,000 frank als tijdelijke last.</i>) 99 Kasteel van Mariemont : personeel 100 Kasteel van Mariemont : materieel en kosten van onderhoud 101 Kasteel van Gaesbeek : personeel 102 Kasteel van Gaesbeek : materieel en kosten van onderhoud 103	

BUDGET DU MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article.
		— Bedrag der kredieten per artikel.
104	Pavillon chinois et Tour japonaise : personnel	87,362 »
105	Pavillon chinois et Tour japonaise : matériel et mobilier; publications, bibliothèque; chauffage et éclairage	15,000 »
106	Subvention au Fonds commun des Musées de l'État (Arrêté royal du 7 juillet 1924.)	300,000 »
	<i>Monuments publics</i>	
107	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; part d'intervention de l'État dans l'érection de monuments commémoratifs d'un caractère artistique reconnu; médailles à consacrer aux événements mémorables.	100,000 »
	<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>	
108	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique ou artistique. Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations et à ces travaux Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour restaurations artistiques aux édifices religieux classés comme monuments. — Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations	250,000 »
109	Commission royale des monuments et des sites. Personnel : traitement d'activité et de disponibilité	118,705 »
110	Commission royale des monuments et des sites : jetons de présence des membres; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, achat d'instruments; compte rendu des séances générales; indemnités des sténographes et frais de publication. Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la Commission royale des monuments et des sites; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette Commission	53,000 »
111	Bulletin des Commissions d'art et d'archéologie : rédaction, publication; dépenses diverses.	600 »
	<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>	
112	Conservatoire royal de musique de Bruxelles : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel. — Cours élémentaire de musique	1,643,444 »
113	Conservatoire royal de musique de Liège : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel	753,436 »
114	Conservatoire royal de musique de Gand : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel.	573,638 »
115	Conservatoire royal flamand de musique d'Anvers : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel	552,235 »

BEGR. VAN HET MIN. VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
17,631,254 „	Chineesch Paviljoen en Japaansche Toren : personeel	104
	Chineesch Paviljoen en Japaansche Toren : materieel en meubelen; uitgaven, bibliotheek; verwarming en verlichting.	105
	Toelage aan het Gemeenschappelijk fonds der Staatsmuseums. (Koninklijk besluit van 7 Juli 1924.)	106
	<i>Openbare monumenten.</i>	
	Gedenkteekens op te richten voor de beroemde Belgen; aandeel van den Staat in het oprichten van gedenkteekens welke een erkend kunstkarakter bezitten; gedenkpenningen voor merkwaardige gebeurtenissen.	107
	<i>Herstelling van monumenten en bewaring van kunstwerken.</i>	
	Toelagen aan de provinciën, de steden en de gemeenten, welker middelen ontoereikend zijn tot het herstellen der monumenten; toelagen voor de herstelling en het behoud van voorwerpen van kunst en oudheid toebehoorende aan de openbare besturen, aan de kerken, enz; onderhoudswerken aan 's Rijks eigendommen die een uitsluitend historisch of artistiek belang opleveren. Zendingen en studiekosten betreffende deze herstellingen en werken. Toelagen aan de provinciën, de gemeenten en de kerkfabrieken voor herstellingen, die een kunstkarakter hebben, aan godsdienstige gebouwen, als monumenten gerangschikt. — Zendingen en studiekosten betreffende deze herstellingen	108
	Koninklijke Commissie voor de monumenten en de landschappen Personeel : jaarwelden van werkelijken dienst en van beschikbaarheid.	109
	Koninklijke Commissie voor de monumenten en de landschappen : zitpenningen der leden; reiskosten van de leden, van den secretaris en van twee teekenaars; bibliotheek, mobilair, verwarming, aankoop van instrumenten; verslag van de algemeene vergaderingen; vergoedingen aan de snelschrijvers en kosten van uitgaven. Reis- en verblijfskosten en zitpenningen van de drie commissarissen der Koninklijke Academie van België, toegevoegd aan de Koninklijke Commissie voor de monumenten en de landschappen; reis- en verblijfskosten der briefwisselende leden dezer Commissie.	110
	Bulletin der Commissiën voor kunst en oudheidkunde : opstel, uitgave; verschillende uitgaven.	111
	<i>Aanmoediging van de toonkunst.</i>	
	Koninklijk conservatorium van Brussel : begiftiging van den Staat bestemd om, met de toelagen van provincie en stad, de kosten te dekken, zoowel van personeel als van materieel. — Cursus voor de eerste beginselen der muziek.	112
	Koninklijk conservatorium van Luik : begiftiging van den Staat bestemd om, met de toelagen van provincie en stad, de kosten te dekken, zoowel van personeel als van materieel.	113
	Koninklijk conservatorium van Gent : begiftiging van den Staat bestemd om, met de toelagen van provincie en stad, de kosten te dekken, zoowel van personeel als van materieel.	114
	Koninklijk Vlaamsch conservatorium van Antwerpen : begiftiging van den Staat bestemd om, met de toelagen van provincie en stad, de kosten te dekken, zoowel van personeel als van materieel.	115

BUDGET DU MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION	Montant des crédits par article.
	DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Bedrag der kredieten per artikel.
116	a) Écoles de musique autres que les conservatoires royaux. Part d'intervention de l'Etat. Acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique; bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique; concerts nationaux; publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours. Dépenses diverses	577,000 »
	b) Subsidés et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsidés et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; secours aux familles d'artistes décédés. Encouragements à l'art dramatique musical.	75,000 »
117	Encouragements à l'art lyrique national :	
	a) Théâtre royal de la Monnaie	300,000 »
	b) Opéra flamand d'Anvers	200,000 »
	c) Subsidés à des représentations et à des scènes d'art lyrique	100,000 »
118	Inspection des écoles de musique	27,040 »
119	Conseil de perfectionnement des études musicales	3,000 »
	LETTRES.	
	<i>Lettres françaises :</i>	
	a) Subsidés et encouragements littéraires; souscriptions; aide à des littérateurs qui sont dans le besoin et secours aux familles de littérateurs décédés; voyages et missions littéraires; encouragements à l'art et à la littérature dramatiques; sociétés littéraires; subside pour la Maison de la Presse; subside au Musée de la vie wallonne	215,000 »
120	b) Prix de littérature; frais des jurys; frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impressions et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 30 septembre 1887; acquisition d'ouvrages littéraires et dépenses diverses pour la direction des Lettres. Part contributive de la Belgique dans les frais de l'Union académique internationale, du Conseil international de recherches, de l'Union astronomique internationale, de l'Union géodésique et géophysique internationale, de l'Union internationale de la chimie pure et appliquée, de l'Union internationale des mathématiciens, de l'Union internationale de T. S. F. scientifique, de l'Union internationale des sciences biologiques, de l'Union internationale des sciences médicales et de l'Union géographique internationale	46,850 »
	<i>Lettres flamandes :</i>	
121	a) Subsidés et encouragements littéraires; aide à des littérateurs qui sont dans le besoin et secours aux familles de littérateurs décédés; voyages et missions littéraires; encouragements à l'art et à la littérature dramatiques; sociétés littéraires.	183,000 »
	b) Prix de littérature: frais des jurys. Part contributive de la Belgique dans les frais de publication du <i>Woordenboek der Nederlandsche Taal</i> (dictionnaire de la langue néerlandaise). Acquisition d'ouvrages littéraires et dépenses diverses pour la direction des Lettres	28,500 »
122	Fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale	5,000 »
123	Institut historique belge de Rome : personnel, traitements, etc.	25,700 »

BEGR. VAN HET MIN. VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VÓORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	a) Andere muziekscholen dan de koninklijke conservatoriums. Staatsaandeel. Aankoop van boeken en van penningen, bestemd voor de bekroonden in de prijskampen en voor de leerlingen der koninklijke conservatoriums en andere muziekscholen. Studiebeurzen ten voordeele van de leerlingen van koninklijke conservatoriums en andere muziekscholen; nationale concerten. Uitgave der werken van oude Belgische toonkunstenaars; kosten der groote wedstrijden in de toonkunst; jaargelden der bekroonden in deze prijskampen. Verschillende uitgaven.	116
	b) Toelagen en aanmoedigingen aan toonkunstenaars, die blijken van verdienste gegeven hebben; reizen in den vreemde tot ontwikkeling van hun talent; zendingen; toelagen en inschrijvingen ten voordeele van toonkundige uitgaven en uitvoeringen van muzikale werken; hulp gelden aan familiën van gestorven kunstenaars. Aanmoediging van de muzikale tooneelkunst.	
	Aanmoediging van de nationale lyrische kunst	117
	a) Koninklijke Muntchouwborg.	
	b) Vlaamsche Opera te Antwerpen.	
	c) Toelagen aan voorstellingen en tooneelen van lyrische kunst.	
	Toezicht over de muziekscholen	118
	Verbeteringsraad voor de muzikale studiën	119
	LETTEREN.	
	<i>Fransche letteren :</i>	
	a) Toelagen en aanmoedigingen in verband met de letterkunde; inschrijvingen; hulp gelden aan in nood verkeerende letterkundigen of aan families van overleden letterkundigen; letterkundige reizen en zendingen; aanmoediging der tooneelkunst en der tooneelletterkunde; letterkundige vereenigingen; toelage voor het Pershuis; Toelage aan het <i>Musée de la Vie wallonne</i>.	
	b) Prijs voor de letterkunde; kosten voor der jury's, kosten van het bureau der Internationale Vereeniging ter bescherming van letterkundige en kunstwerken; druk- en andere kosten betreffende de uitvoering der wet van 30 September 1887; aankoop van letterkundige werken en allerlei uitgaven voor het bestuur der Letteren. Bijdrage van België in de kosten van de Internationale Academische Unie, van den Internationalen Raad voor navorschingen, van de internationale Sterrekundige Unie, van de Internationale Geodesische en Geophysische Unie, van de Internationale Unie der zuivere en toegepaste schrikunde, van de Internationale Unie der wiskundigen, van de Internationale Unie der wetenschappelijke D. T., van de Internationale Unie voor biologische wetenschappen, van de Internationale Unie voor geneeskundige wetenschappen en van de Internationale aardrijkskundige Unie.	120
	<i>Vlaamsche letteren :</i>	
	a) Toelagen en aanmoedigingen in verband met de letterkunde; hulp gelden aan in nood verkeerende letterkundigen of aan families van overleden letterkundigen; letterkundige reizen en zendingen; aanmoediging der tooneelkunst en der tooneelletterkunde; letterkundige vereenigingen.	
	b) Prijs voor de letterkunde; kosten der jury's. Bijdrage van België in de kosten voor het uitgeven van het <i>Woordenboek der Nederlandsche Taal</i>. Aankoop van letterkundige werken en allerlei uitgaven voor het bestuur der letteren.	121
	Opdelvingen en werken in het belang van de nationale oudheidkunde	122
	Belgisch historisch Instituut te Rome : personeel, jaarwedden, enz.	123

BUDGET DU MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article.
		— Bedrag der kredieten per artikel.
124	Institut historique belge de Rome : matériel et frais divers	37,000 »
125	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique : traitements et salaires du personnel; traitements de disponibilité, etc.	194,323 »
126	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique : jetons de présence; examen et jugement du concours de la fondation De Keyn. Prix des concours. Chauffage, éclairage et frais d'entretien du Palais des Académies; frais divers. Publication d'une <i>Biographie nationale</i> . Frais de voyage et de séjour des délégués aux réunions académiques. Frais d'administration des conseils nationaux de recherches scientifiques. Tables constantes de physique et de mathématiques	126,300 »
127	Frais de la Commission royale d'histoire; traitement du secrétaire, indemnités; frais de route; honoraires d'éditeurs; frais divers	10,000 »
128	Académie royale de langue et de littérature françaises : personnel, traitements, etc.	58,440 »
129	Académie royale de langue et de littérature françaises : jetons de présence; chauffage, éclairage, entretien des locaux. Frais divers. Acquisition de manuscrits d'auteurs belges d'expression française. Prix	35,000 »
130	Académie royale flamande : traitements et salaires du personnel; traitements de disponibilité	57,880 »
131	Académie royale flamande : jetons de présence; prix des concours; chauffage, éclairage et frais d'entretien des locaux; frais divers; publication des anciens monuments de la littérature flamande et acquisition de manuscrits d'auteurs flamands	90,000 »
132	Direction des services belges de bibliographie et des échanges internationaux : personnel; traitements, salaires des gens de service, etc.	280,910 »
133	Direction des services belges de bibliographie et des échanges internationaux : matériel et acquisitions (<i>y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire</i>).	173,000 »
BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.		
134	Conseil supérieur des bibliothèques publiques : jetons de présence, frais de route et de séjour des membres du Conseil. Copies et autres travaux. Frais divers	3,400 »
135	Traitements de l'inspecteur général en disponibilité et des inspecteurs des bibliothèques publiques en activité et en disponibilité	234,490 »
136	Frais de route et de séjour des inspecteurs des bibliothèques publiques. Frais de publicité. Dépenses diverses	44,750 »
137	Indemnités aux bibliothécaires	564,000 »
138	Acquisition de livres destinés aux bibliothèques publiques. Frais divers.	1,150,000 »
139	Indemnités, frais de route et de séjour au personnel chargé du cours de bibliothécaires; indemnités de vacation; frais de route et de séjour aux membres des jurys chargés de procéder aux examens de bibliothécaires; frais divers	12,000 »
140	Subsides aux œuvres post-scolaires	250,000 »
141	Subsides aux fédérations des sociétés belges de gymnastique	7,500 »
142	Subsides extraordinaires en espèces pour construction et aménagement de bibliothèques	50,000 »

BEGR. VAN HET MIN. VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN (VERVOLG.)

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	Belgisch historisch Instituut te Rome : materieel en verschillende kosten Koninklijke Academie van wetenschappen, letteren en schoone kunsten van België : jaarwedden en loonen van het personeel; jaarwedden van beschikbaarheid, enz. Koninklijke Academie van wetenschappen, letteren en schoone kunsten van België : zitpenningen; onderzoek en beoordeeling van den prijskamp der stichting De Keyn. Prijzen der wedstrijden. Verwarming, verlichting en kosten van onderhoud van het Paleis der Academiën; verschillende kosten. Uitgave eener <i>Nationale Biographie</i>. Reis- en verblijfskosten der afgevaardigden bij de academische bijeenkomsten. Bestuurkosten van de Nationale Raden voor Wetenschappelijke opzoekingen. Constante tafels voor wis- en natuurkunde. Kosten der Koninklijke commissie voor geschiedenis : wedde van den secretaris, vergoedingen, reiskosten; honoraria der uitgevers, allerhande kosten. Koninklijke Academie voor Fransche taal- en letterkunde : personeel, jaarwedden, enz. Koninklijke Academie voor Fransche taal- en letterkunde : zitpenningen; verwarming, verlichting en onderhoud der lokalen. Verschillende kosten. Aankoop van handschriften van in het Fransch schrijvende Belgische auteurs. Prijzen. Koninklijke Vlaamsche Academie : jaarwedden en loonen van het personeel; jaarwedden van beschikbaarheid. Koninklijke Vlaamsche Academie : zitpenningen; prijzen der wedstrijden; verwarming, verlichting en onderhoud der lokalen; verschillende kosten; uitgave der oude gedenkstukken der Vlaamsche letterkunde en aankoop van handschriften van Nederlandsche auteurs. Bestuur der Belgische diensten voor bibliographie en internationale uitwisselingen : personeel; jaarwedden, loonen der dienstlieden, enz. Bestuur der Belgische diensten voor bibliographie en internationale uitwisselingen : materieel en aankopen (met inbegrip van eens som van 10,000 frank als tijdelijke last). OPENBARE BIBLIOTHEKEN. Hoogere Raad der openbare bibliotheken : zitpenningen, reis- en verblijfskosten voor de leden van den Raad. Afschriften en andere werken. Allerlei kosten. Wedden van den algemeenen opziener in beschikbaarheid en van de opzieners der openbare bibliotheken in werkelijken dienst en in beschikbaarheid. Reis- en verblijfskosten van de opzieners der openbare bibliotheken. Publiciteitskosten. Verschillende kosten. Vergoedingen aan de bibliothecarissen Aankoop van boeken voor de openbare bibliotheken. Allerlei kosten Vergoedingen, reis- en verblijfskosten voor het personeel belast met de cursus voor bibliothecarissen; vacatievergoedingen; reis- en verblijfskosten der juryleden met de examens der bibliothecarissen belast; verschillende kosten. Toelagen aan de naschoolsche werken Toelagen aan de verkonden der Belgische turnverenigingen Buitengewone toelagen in speciën voor het bouwen en het inrichten van bibliotheken.	124 125 126 127 128 129 130 131 132 133 134 135 136 137 138 139 140 141 142

BUDGET DU MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	
CHAPITRE X		
DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.		
143	Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles d'agents pensionnés de l'administration centrale qui se trouvent dans une situation malheureuse. Rente annuelle et viagère de 2,500 francs due en vertu du legs fait à l'État par M. Vermeersch. (Arrêté royal du 9 février 1911.) Dépenses imprévues non libellées au Budget	20,000 »
	TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. fr.	
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE XI.		
SERVICES DIVERS.		
144	Enseignement moyen. — Subsidés aux communes pour l'ameublement et l'outillage des établissements d'instruction moyenne de l'État	200,000 »
145	Commission chargée de recueillir et d'inventorier les documents relatifs à la guerre et à l'occupation : personnel, frais de voyage, et indemnités de vacation aux membres de la Commission	32,340 »
146	Commission chargée de recueillir et d'inventorier les documents relatifs à la guerre et à l'occupation : frais de matériel, location d'un immeuble; achat et transport de documents; gardiennas	30,000 »
147	Subside au Comité olympique belge à la 9 ^e Olympiade à Amsterdam	200,000 »
148	Cercle artistique et littéraire de Gand : subside pour la construction d'un local destiné à ses expositions annuelles (8 ^e annuité)	3,000 »
149	Subside à l'école moyenne belge d'Aix-la-Chapelle	543,000 »
150	Subside aux pensionnats pour enfants de bateliers	200,000 »
151	Subside au Comité de patronage belge de la jeunesse universitaire russe à l'étranger	70,000 »
152	Traitements et indemnités des instituteurs itinérants de langue française ou allemande	20,000 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS. fr.	

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 5 novembre 1927.

ALBERT

PAR LE ROI :

Le Ministre des Sciences et des Arts,

C. HUYSMANS.

Le Ministre des Finances,

B^{on} M. HOUTART.

BEGR. VAN HET MIN. VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
20,000 »	HOOFDSTUK X. VERSCHILLENDE EN ONVOORZIENE UITGAVEN. Hulpgeelden te verleen voor de kosten der laatste ziekte en der begrafenis aan familiën van gepensioneerde bedienden van het hoofdbestuur welke zich in een ongelukkigen toestand bevinden. Jaarlijksche en levenslange rente van 2,500 frank verschuldigd op grond van de door den heer Vermeersch aan den Staat gedane erfgift. (Koninklijk besluit van 9 Februari 1911.) Onvoorziene uitgaven in de Begrooting niet beschreven.	143
655,936,208 20	TOTAAL VAN DE GEWONE UITGAVEN.	
1.298,340 »	TWEEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN. HOOFDSTUK XI. VERSCHILLENDE DIENSTEN. Middelbaar onderwijs. — Toelagen aan de gemeenten om de Rijksmiddelbare onderwijsinstellingen te meubileren en van de vereischte benodigdheden te voorzien. 144 Commissie belast met de verzameling en de beschrijving der stukken betreffende den oorlog en de bezetting : personeel, reis- en vacatiekosten aan de leden der Commissie 145 Commissie belast met de verzameling en de beschrijving der stukken betreffende den oorlog en de bezetting : kosten van materieel; huur van een gebouw; aankoop en vervoer van stukken; bewaking. 146 Toelage aan het Belgisch Olympisch Comité op de 9 ^e Olympiade te Amsterdam . . . 147 Kunst- en letterkundige kring te Gent : toelage voor het bouwen van een lokaal voor zijn jaarlijksche tentoonstellingen (8 ^e annuïteit) 148 Toelage aan de Belgische middelbare school te Aken 149 Toelage aan de tehuizen voor kinderen van schippers. 150 Toelage aan het Belgisch Comité tot bescherming der Russische universiteitsjeugd in den vreemde. 151 Jaarwedden en vergoedingen der rondtrekkende onderwijzers voor het onderwijs in het Fransch of in het Duitsch. 152	
657,234,548 20	TOTAAL VAN DE BEGROTING VAN HET MINISTERIE VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN.	

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden
aan Ons besluit van 5 November 1927.

ALBERT.

VAN 'S KONINGS WEGE :

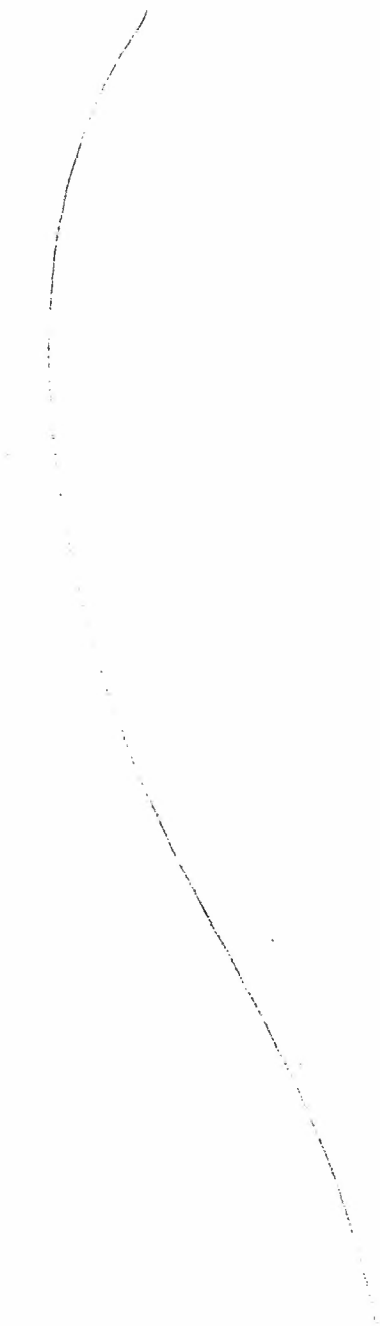
De Minister van Wetenschappen en Kunsten,

C. HUYSMANS.

De Minister van Financiën,

B^{on} M. HOUTART.

(24)



VII

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS

POUR L'EXERCICE 1928.

BUDGET DE L'EXERCICE 1928.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES																																																																																																																
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.																																																																																																																		
CHAPITRE 1 ^{er} .																																																																																																																		
ADMINISTRATION CENTRALE.																																																																																																																		
1		Traitement du Ministre																																																																																																																
a.		Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service :																																																																																																																
		<table><tr><th rowspan="2"></th><th rowspan="2">NOMBRE actuel d'agents.</th><th colspan="2">TRAITEMENTS annuels.</th><th rowspan="2">DÉPENSES.</th></tr><tr><th>Minimum.</th><th>Maximum.</th></tr><tr><td>Secrétaire général</td><td>1</td><td>52,000</td><td>58,000</td><td>58,000</td></tr><tr><td>Directeurs généraux</td><td>7</td><td>26,000</td><td>55,000</td><td>255,500</td></tr><tr><td>Directeurs</td><td>12</td><td>20,500</td><td>27,500</td><td>297,850</td></tr><tr><td>Sous-directeurs</td><td>12</td><td>16,500</td><td>22,000</td><td>225,600</td></tr><tr><td>Chefs de bureau</td><td>20</td><td>15,000</td><td>18,000</td><td>287,000</td></tr><tr><td>Sous-chefs de bureau</td><td>18</td><td>10,500</td><td>14,500</td><td>204,200</td></tr><tr><td>Commis-rédacteurs { 1^{re} classe</td><td>25</td><td>8,000</td><td>11,500</td><td>216,000</td></tr><tr><td>et sténos-dactylos { 2^e classe</td><td>16</td><td>4,500</td><td>9,000</td><td>117,100</td></tr><tr><td>Commis aux écritures</td><td>126</td><td>4,000</td><td>11,000</td><td>975,500</td></tr><tr><td>Dactylographes et expéditionnaires</td><td>51</td><td>4,000</td><td>8,700</td><td>200,600</td></tr><tr><td>Gens de service</td><td>41</td><td>5,400</td><td>7,500</td><td>225,100</td></tr><tr><td>Concierges</td><td>5</td><td>2,400</td><td>5,880</td><td>8,680</td></tr><tr><td>Personnel hors cadre</td><td>9</td><td>2,000</td><td>27,500</td><td>152,250</td></tr><tr><td>Agents temporaires</td><td>28</td><td>4,000</td><td>15,000</td><td>214,400</td></tr><tr><td>Nettoyeuses</td><td>18</td><td>1,500</td><td>2,400</td><td>54,400</td></tr><tr><td>Agents payés à la journée (salariés)</td><td>11</td><td>2,100</td><td>4,560</td><td>29,020</td></tr><tr><td>Indemnité de résidence</td><td>"</td><td>"</td><td>"</td><td>245,900</td></tr><tr><td>Indemnité familiale</td><td>"</td><td>"</td><td>"</td><td>215,600</td></tr><tr><td>Promotions et augmentations réglementaires</td><td>"</td><td>"</td><td>"</td><td>150,000</td></tr><tr><td>Personnel technique</td><td>10</td><td>6,500</td><td>22,000</td><td>106,950</td></tr><tr><td colspan="2">TOTAUX</td><td>586</td><td></td><td>4,169,250</td></tr></table>		NOMBRE actuel d'agents.	TRAITEMENTS annuels.		DÉPENSES.	Minimum.	Maximum.	Secrétaire général	1	52,000	58,000	58,000	Directeurs généraux	7	26,000	55,000	255,500	Directeurs	12	20,500	27,500	297,850	Sous-directeurs	12	16,500	22,000	225,600	Chefs de bureau	20	15,000	18,000	287,000	Sous-chefs de bureau	18	10,500	14,500	204,200	Commis-rédacteurs { 1 ^{re} classe	25	8,000	11,500	216,000	et sténos-dactylos { 2 ^e classe	16	4,500	9,000	117,100	Commis aux écritures	126	4,000	11,000	975,500	Dactylographes et expéditionnaires	51	4,000	8,700	200,600	Gens de service	41	5,400	7,500	225,100	Concierges	5	2,400	5,880	8,680	Personnel hors cadre	9	2,000	27,500	152,250	Agents temporaires	28	4,000	15,000	214,400	Nettoyeuses	18	1,500	2,400	54,400	Agents payés à la journée (salariés)	11	2,100	4,560	29,020	Indemnité de résidence	"	"	"	245,900	Indemnité familiale	"	"	"	215,600	Promotions et augmentations réglementaires	"	"	"	150,000	Personnel technique	10	6,500	22,000	106,950	TOTAUX		586		4,169,250
	NOMBRE actuel d'agents.	TRAITEMENTS annuels.			DÉPENSES.																																																																																																													
		Minimum.	Maximum.																																																																																																															
Secrétaire général	1	52,000	58,000	58,000																																																																																																														
Directeurs généraux	7	26,000	55,000	255,500																																																																																																														
Directeurs	12	20,500	27,500	297,850																																																																																																														
Sous-directeurs	12	16,500	22,000	225,600																																																																																																														
Chefs de bureau	20	15,000	18,000	287,000																																																																																																														
Sous-chefs de bureau	18	10,500	14,500	204,200																																																																																																														
Commis-rédacteurs { 1 ^{re} classe	25	8,000	11,500	216,000																																																																																																														
et sténos-dactylos { 2 ^e classe	16	4,500	9,000	117,100																																																																																																														
Commis aux écritures	126	4,000	11,000	975,500																																																																																																														
Dactylographes et expéditionnaires	51	4,000	8,700	200,600																																																																																																														
Gens de service	41	5,400	7,500	225,100																																																																																																														
Concierges	5	2,400	5,880	8,680																																																																																																														
Personnel hors cadre	9	2,000	27,500	152,250																																																																																																														
Agents temporaires	28	4,000	15,000	214,400																																																																																																														
Nettoyeuses	18	1,500	2,400	54,400																																																																																																														
Agents payés à la journée (salariés)	11	2,100	4,560	29,020																																																																																																														
Indemnité de résidence	"	"	"	245,900																																																																																																														
Indemnité familiale	"	"	"	215,600																																																																																																														
Promotions et augmentations réglementaires	"	"	"	150,000																																																																																																														
Personnel technique	10	6,500	22,000	106,950																																																																																																														
TOTAUX		586		4,169,250																																																																																																														
		Allocation spéciale de 20% (A. R. du 28 février 1927.)		760,000																																																																																																														
b.		Indemnités diverses :																																																																																																																
		Indemnités de cabinet fr. 60,000 »																																																																																																																
		Indemnités pour travaux divers 20,515 »																																																																																																																
		Indemnité de naissance 7,500 »																																																																																																																
		Secours et indemnités de dernière maladie et de funérailles 15,000 »																																																																																																																
		Subside au fonds d'avances 25,000 »																																																																																																																
				128,015																																																																																																														
c.		Traitements de disponibilité		522,050																																																																																																														
				5,579,315																																																																																																														
d.		Partie mobile des traitements et salaires (17 tranches) 2,945,200 »		3,055,200																																																																																																														
		Augmentation provisoire (5 tranches) 108,000 »																																																																																																																
		TOTAL GÉNÉRAL fr.		8,451,315																																																																																																														
		A REPORTER. . . . fr.																																																																																																																

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1928.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1927.	DIFFÉRENCES.		Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
100,000 »	100,000 »	»	»	Art. 1. — Le libellé a été modifié conformément aux dispositions de la loi du 24 juillet 1927, qui supprime les frais de représentation et porte le traitement du Ministre à 100,000 francs. (Voir doc. Ch. des Rep. n° 302, session de 1926-1927.)
8,432,515 »	7,818,418 ⁽¹⁾ »	614,097 »	»	Art. 2. — L'augmentation résulte en ordre principal : 1° des promotions et des augmentations réglementaires ; 2° du rajustement de la partie mobile : tous les crédits de personnel comprendront, en 1928, la partie mobile des traitements qui, en 1927, faisait l'objet d'un article spécial des dépenses exceptionnelles. En 1927, il avait été prévu 15 tranches pour la partie mobile proprement dite et 8 tranches pour l'augmentation provisoire. Les prévisions de 1928 comportent 17 tranches de la partie mobile et 3 tranches de l'augmentation provisoire. 3° du fait qu'en 1928, l'allocation spéciale de 20 % est calculée pour 12 mois contre 10 mois en 1927. Le libellé a été complété par les mots : « indemnités » et « secours » pour plus de précision. (1) Y compris, pour la partie mobile des traitements et salaires et pour l'augmentation provisoire, une somme de 2,571,965 francs figurant dans le total de l'article 141 de 1927.
8,532,515 »	7,918,418 »	614,097 »	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1928.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . fr.
3	▪	Achat et réparations de meubles, menues dépenses. Télégrammes d'État. Abonnements. Affranchissement des correspondances. Frais inhérents à l'ouverture et au fonctionnement des comptes-chèques utilisés pour le paiement des traitements, salaires et indemnités des agents ressortissant aux divers services du Département
4	▪	Bibliothèque du Département : achat de livres, abonnements et souscriptions; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque
5	▪	Abonnements au <i>Moniteur belge</i> et aux publications s'y rapportant.
6	▪	Frais de route et de séjour; missions
7	a.	Part d'intervention du Département des Sciences et des Arts dans les dépenses du Comité supérieur de Contrôle. 30,000 »
	b.	Partie mobile des traitements et salaires (17 tranches). . . . fr. 12,580 »
		Augmentation provisoire (3 tranches). 750 » } 13,550 »
8	▪	Organisation des cours de flamand
9	▪	Redevance à payer à l'Administration des Postes pour le transport des correspondances de service
10	▪	Fournitures et travaux faits à l'intervention de l'Office central des Imprimés pour tous les services du Département (<i>y compris une somme de 42,050 francs en charge temporaire</i>).
11	▪	Remboursement à la Société nationale des Chemins de fer belges du prix : a) des billets forfaitaires. fr. 275,000 » b) des abonnements 125,000 » c) des transports en débet 15,000 »
12	▪	Remboursement à la Société nationale des Chemins de fer vicinaux du prix : a) des billets forfaitaires. fr. 15,000 » b) des transports en débet 5,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} . . . fr.

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1928.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1927.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
8,532,515 »	7,918,418 »	614,097 »	»	
385,700 »	340,000 »	45,700 »	»	Art. 3. — Les mots « Frais du bulletin du Ministère », maintenus par erreur dans le libellé, doivent être supprimés. Depuis 1926, les dépenses d'impression du bulletin sont imputées sur le crédit unique supportant toutes les fournitures faites à l'intervention de l'Office central des imprimés.
20,000 »	10,000 »	10,000 »	»	Le crédit pour 1928 devrait être augmenté de 56,000 francs : d'une part, pour la majoration des frais de chauffage et d'éclairage; d'autre part, pour les dépenses supplémentaires occasionnées par le fonctionnement de comptes chèques ouverts pour le paiement des traitements du personnel de l'enseignement moyen.
20,000 »	20,000 »	»	»	Mais une somme de 10,300 francs, représentant le montant des frais de transports en débet, est transférée aux articles nouveaux 11 et 12 qui supporteront dorénavant toutes les dépenses de cette nature.
23,000 »	33,500 »	»	10,500 »	Art. 4. — Le crédit de 1927 était absolument insuffisant, le crédit demandé est mis à la hauteur des besoins.
43,330 »	(1) 36,843 »	6,487 »	»	Art. 6. — Le crédit est augmenté de 7,500 francs du chef de la majoration des frais de séjour (A. R. du 30 juin 1927). D'autre part, une somme de 18,000 francs est transférée aux articles 11 et 12 (nouveaux).
12,000 »	1,500 »	10,500 »	»	Art. 7. — La part contributive du Département des Sciences et des Arts dans la dépense afférente aux services généraux du Comité supérieur de contrôle est fixée à 43,330 francs.
164,648 »	164,648 »	»	»	(1) Y compris, pour la partie mobile des traitements et salaires et pour l'augmentation provisoire, une somme de 11.400 francs figurant dans le total de l'article 141 de 1927.
1,360,445 »	1,070,175 »	290,270 »	»	Art. 8. — Le Département des Sciences et des Arts supportera seul la dépense de l'organisation des cours de flamand, qui précédemment était mise à charge de plusieurs Départements.
415,000 »	»	415,000 »	»	Art. 10 (voir note-annexe). — La charge temporaire de 27,200 francs disparaît. Elle est remplacée par une nouvelle charge temporaire de 42,050 francs. La charge permanente est donc augmentée de 275,420 francs par suite de hausse des frais d'impression, des fournitures de bureau, etc.
20,000 »	»	20,000 »	»	Art. 11 et 12 (nouveaux). — Voir Note-Annexe.
10,996,638 »	9,595,084 »	1,412,054 »	10,500 »	
AUGMENTATION. . . fr.		1,401,554 »		

BUDGET DE L'EXERCICE 1928

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
13	.	Pensions : premier terme à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État, à des professeurs et instituteurs communaux et à des membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées et adoptables, des directeurs, professeurs, maîtres d'études des écoles normales provinciales ou libres agréées, et des instituteurs des écoles d'application annexées à ces dernières écoles, et prenant cours en 1928 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année
	a.	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876). fr. 4,000 »
14	b.	Intervention de l'État dans le paiement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1928 206,000 »
15	.	Secours alloués, à défaut de pension ou dans le cas d'une pension minime, à d'anciens fonctionnaires, employés, instituteurs primaires et agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leur famille, dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à des fonctionnaires
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . fr.
CHAPITRE III.		
SCIENCES.		
16	A. a.	Subsides; encouragements; souscriptions; voyages, publications et missions scientifiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de la science. fr. 100,000 »
	b.	Sociétés scientifiques. Institut de droit international 60,000 »
	c.	Publication de la <i>Bibliotheca Belgica</i> 7,200 »
	d.	Office international de bibliographie: rédaction et administration 50,000 »
	e.	Office central des Associations internationales. 20,000 »
	f.	Union académique internationale. Dictionnaire de latin médiéval 5,000 »
	g.	Commission internationale de coopération intellectuelle (section belge) 6,000 »
	h.	Publication des travaux des membres du personnel des universités. 60,000 »
	B. a.	Secours à des savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de savants décédés 4,000 »
	b.	Commission de Toponymie et de Dialectologie 10,000 »
	c.	Location de tables d'études aux stations zoologiques, physiologiques et biologiques à l'étranger. 12,000 »
	d.	Acquisition d'ouvrages scientifiques et dépenses diverses pour le service spécial de l'administration des Sciences 1,650 »
	e.	Concours décennal des sciences philosophiques (<i>charge temporaire</i>) 30,000 »
		A REPORTER. . . fr.

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1928	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1927.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
10,000,000	» 10,000,000	»	»	
210,000	» 210,000	»	»	
131,000	» 131,000	»	»	
10,341,000	» 10,341,000	»	»	
308,200	»			
	249,850	116,000	»	Art. 16. — Augmentation résultant de la nécessité reconnue d'encourager les sciences dans une plus large mesure. Une somme de 540 francs est transférée à l'article 11 (nouveau). Le crédit destiné à la publication de la Bibliographie nationale (10,000 francs) est transféré à l'article 133. Il y a lieu de prévoir un crédit de 10,000 francs en faveur de la Commission de Toponymie et de Dialectologie, instituée par arrêté royal du 26 février 1926. La somme nécessaire au Concours décennal des sciences philosophiques (30,000 francs) est prévue en charge temporaire. L'augmentation est, en réalité, de 126,540 francs.
57,650	»			
365,850	» 249,850	116,000	»	

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1928.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1927.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
365,850 »	249,850 »	116,000 »	»	
800,120 »	⁽¹⁾ 763,690 »	36,430 »	»	Art. 17. — Voir justification à l'article 2. (1) Y compris, pour la partie mobile des traitements et salaires et pour l'augmentation provisoire, une somme de 262,890 francs, figurant au total de l'article 141 de 1927.
403,750 »	186,800 »	216,950 »	»	ART. 18. — La charge temporaire de 10,000 francs allouée en 1927 pour des réparations urgentes à faire à la batterie d'accumulateurs disparaît. Elle est remplacée par une nouvelle charge temporaire de 226,950 francs, destinée au renouvellement d'instruments surannés (stéréo-comparateur, prisme, objectif, etc.).
1,569,720 »	1,200,340 »	369,380 »	»	Une somme de 230 francs, pour les billets forfaitaires à utiliser en 1928, est transférée aux articles 11 et 12 (nouveaux).

BUDGET DE L'EXERCICE 1928.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
19		REPORT . . . fr.		
		Institut royal météorologique : personnel; salaires des gens de service et des agents tempo- raires; traitements de disponibilité		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1928.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1927.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,569,720 »	1,200,340 »	369,380 »	»	
440,360 »	434,105 ⁽¹⁾ »	6,255 »	»	Art. 19. — Le crédit est majoré, en réalité, d'une somme de 7,850 francs, qui affecte les postes : augmentations réglementaires de traitement, indemnité de résidence et indemnité familiale. Cette somme est ramenée à 6,255 francs par le fait que la partie mobile avait été surévaluée en 1927. (1) Y compris, pour la partie mobile des traitements et salaires et pour l'augmentation provisoire, une somme de 150,930 francs, figurant dans le total de l'article 141 de 1927.
47,080 »	47,310 »	»	230 »	Art. 20. — La diminution résulte du transfert à l'article 11 (nouveau) d'une somme de 230 francs.
2,057,160 »	1,681,755 »	375,635 »	230 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1928.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																																																																																					
		REPORT. . . . fr.																																																																																																																																																					
21	•	Bibliothèque royale : personnel; salaires des gens de service et des agents temporaires; traite- ments de disponibilité, etc.																																																																																																																																																					
		<table><thead><tr><th>NOMBRE d'agents</th><th>TRAITEMENTS.</th><th>MONTANT de la dépense.</th></tr></thead><tbody><tr><td>a.</td><td>Conservateur en chef</td><td>1</td><td>24,000 à 30,000</td><td>50,000 »</td></tr><tr><td></td><td>Conservateurs</td><td>6</td><td>20,000 à 22,500</td><td>132,000 »</td></tr><tr><td></td><td>Administrateur-trésorier</td><td>1</td><td>20,000 à 22,500</td><td>22,500 »</td></tr><tr><td></td><td>Conservateurs-adjoints</td><td>6</td><td>18,000 à 21,500</td><td>121,500 »</td></tr><tr><td></td><td>Bibliothécaires</td><td>10</td><td>9,500 à 17,000</td><td>139,000 »</td></tr><tr><td></td><td>Chef de bureau</td><td>1</td><td>15,000 à 18,000</td><td>15,000 »</td></tr><tr><td></td><td>Sténo-dactylographes</td><td>6</td><td>4,000 à 11,000</td><td>47,520 »</td></tr><tr><td></td><td>Commis</td><td>6</td><td>4,400 à 11,000</td><td>50,600 »</td></tr><tr><td></td><td>Mouleur</td><td>1</td><td>4,000 à 11,000</td><td>6,800 »</td></tr><tr><td></td><td>Monteur d'estampes</td><td>1</td><td>4,000 à 11,000</td><td>6,800 »</td></tr><tr><td></td><td>Huissiers</td><td>23</td><td>5,800 à 7,500</td><td>123,250 »</td></tr><tr><td></td><td>Préposée au vestiaire</td><td>1</td><td>3,400 à 5,900</td><td>4,400 »</td></tr><tr><td></td><td>Personnel salarié et nettoyeuses</td><td>8</td><td>2,000 à 7,920</td><td>50,780 »</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td>TOTAL . . .</td><td>71</td><td>729,950 »</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td colspan="2">Travaux supplémentaires : séances du soir</td><td>55,620 »</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td colspan="2">Augmentations et promotions réglementaires</td><td>13,270 »</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td colspan="2">Allocation spéciale de 20%. (A. R. du 28 février 1927)</td><td>150,000 »</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td colspan="3"><i>Personnel en disponibilité.</i></td></tr><tr><td colspan="2"></td><td colspan="2">Administrateur-inspecteur</td><td>22,555 35</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td colspan="2">TOTAL. . . fr.</td><td>971,575 35</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td colspan="2">Assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré.</td><td>1,450 »</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td colspan="2">Dépenses imprévues, indemnités et secours</td><td>2,251 65</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td colspan="2">Indemnité de résidence</td><td>58,225 »</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td colspan="2">Indemnités familiale et de naissance</td><td>18,600 »</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td colspan="2">TOTAL. . . fr.</td><td>1,051,900 »</td></tr><tr><td>b.</td><td>{</td><td colspan="2">Partie mobile des traitements et salaires (17 tranches) fr. 521,050 »</td><td rowspan="2">559,410 »</td></tr><tr><td></td><td>{</td><td colspan="2">Augmentation provisoire (5 tranches) 18,560 »</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td colspan="2">TOTAL. . . fr.</td><td>1,571,310 »</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td colspan="3">A REPORTER . . . fr.</td></tr></tbody></table>			NOMBRE d'agents	TRAITEMENTS.	MONTANT de la dépense.	a.	Conservateur en chef	1	24,000 à 30,000	50,000 »		Conservateurs	6	20,000 à 22,500	132,000 »		Administrateur-trésorier	1	20,000 à 22,500	22,500 »		Conservateurs-adjoints	6	18,000 à 21,500	121,500 »		Bibliothécaires	10	9,500 à 17,000	139,000 »		Chef de bureau	1	15,000 à 18,000	15,000 »		Sténo-dactylographes	6	4,000 à 11,000	47,520 »		Commis	6	4,400 à 11,000	50,600 »		Mouleur	1	4,000 à 11,000	6,800 »		Monteur d'estampes	1	4,000 à 11,000	6,800 »		Huissiers	23	5,800 à 7,500	123,250 »		Préposée au vestiaire	1	3,400 à 5,900	4,400 »		Personnel salarié et nettoyeuses	8	2,000 à 7,920	50,780 »			TOTAL . . .	71	729,950 »			Travaux supplémentaires : séances du soir		55,620 »			Augmentations et promotions réglementaires		13,270 »			Allocation spéciale de 20%. (A. R. du 28 février 1927)		150,000 »			<i>Personnel en disponibilité.</i>					Administrateur-inspecteur		22,555 35			TOTAL. . . fr.		971,575 35			Assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré.		1,450 »			Dépenses imprévues, indemnités et secours		2,251 65			Indemnité de résidence		58,225 »			Indemnités familiale et de naissance		18,600 »			TOTAL. . . fr.		1,051,900 »	b.	{	Partie mobile des traitements et salaires (17 tranches) fr. 521,050 »		559,410 »		{	Augmentation provisoire (5 tranches) 18,560 »				TOTAL. . . fr.		1,571,310 »			A REPORTER . . . fr.		
NOMBRE d'agents	TRAITEMENTS.	MONTANT de la dépense.																																																																																																																																																					
a.	Conservateur en chef	1	24,000 à 30,000	50,000 »																																																																																																																																																			
	Conservateurs	6	20,000 à 22,500	132,000 »																																																																																																																																																			
	Administrateur-trésorier	1	20,000 à 22,500	22,500 »																																																																																																																																																			
	Conservateurs-adjoints	6	18,000 à 21,500	121,500 »																																																																																																																																																			
	Bibliothécaires	10	9,500 à 17,000	139,000 »																																																																																																																																																			
	Chef de bureau	1	15,000 à 18,000	15,000 »																																																																																																																																																			
	Sténo-dactylographes	6	4,000 à 11,000	47,520 »																																																																																																																																																			
	Commis	6	4,400 à 11,000	50,600 »																																																																																																																																																			
	Mouleur	1	4,000 à 11,000	6,800 »																																																																																																																																																			
	Monteur d'estampes	1	4,000 à 11,000	6,800 »																																																																																																																																																			
	Huissiers	23	5,800 à 7,500	123,250 »																																																																																																																																																			
	Préposée au vestiaire	1	3,400 à 5,900	4,400 »																																																																																																																																																			
	Personnel salarié et nettoyeuses	8	2,000 à 7,920	50,780 »																																																																																																																																																			
		TOTAL . . .	71	729,950 »																																																																																																																																																			
		Travaux supplémentaires : séances du soir		55,620 »																																																																																																																																																			
		Augmentations et promotions réglementaires		13,270 »																																																																																																																																																			
		Allocation spéciale de 20%. (A. R. du 28 février 1927)		150,000 »																																																																																																																																																			
		<i>Personnel en disponibilité.</i>																																																																																																																																																					
		Administrateur-inspecteur		22,555 35																																																																																																																																																			
		TOTAL. . . fr.		971,575 35																																																																																																																																																			
		Assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré.		1,450 »																																																																																																																																																			
		Dépenses imprévues, indemnités et secours		2,251 65																																																																																																																																																			
		Indemnité de résidence		58,225 »																																																																																																																																																			
		Indemnités familiale et de naissance		18,600 »																																																																																																																																																			
		TOTAL. . . fr.		1,051,900 »																																																																																																																																																			
b.	{	Partie mobile des traitements et salaires (17 tranches) fr. 521,050 »		559,410 »																																																																																																																																																			
	{	Augmentation provisoire (5 tranches) 18,560 »																																																																																																																																																					
		TOTAL. . . fr.		1,571,310 »																																																																																																																																																			
		A REPORTER . . . fr.																																																																																																																																																					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1928.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1927.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,057,160 »	1,681,755 »	375,635 »	230 »	ART. 21. — Voir justification à l'article 2.
1,371,310 »	1,491,840 » (1)	79,470 »	»	(1) Y compris, pour la partie mobile des traitements et salaires et pour l'augmentation provisoire, une somme de 501,840 francs, figurant dans le total de l'article 141 de 1927.
3,628,470 »	3,173,595 »	455,405 »	230 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1928.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
			REPORT . . . fr.	
22	»	Bibliothèque royale : matériel et acquisitions; frais des examens de candidat-bibliothécaire; frais de l'examen médical des candidats à un emploi		
23	»	Musée royal d'histoire naturelle : personnel et frais d'études des collections; traitements de disponibilité, salaires des gens de service et des agents temporaires		
			NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.
				MONTANT de la dépense.
a.		Directeur	1	24,000 à 30,000 24,000 »
		Conservateurs	5	20,000 à 22,500 62,500 »
		Aide-naturaliste	1	9,500 à 17,000 11,500 »
		Aide-naturaliste stagiaire	1	9,000 9,000 »
		Commis-comptable	1	4,500 à 14,500 10,500 »
		Commis	2	4,000 à 11,000 14,800 »
		Chef de laboratoire	1	4,500 à 14,500 9,500 »
		Préparateurs	6	6,400 à 11,000 57,800 »
		Aides-préparateurs	15	4,000 à 6,000 58,800 »
		Surveillants	23	5,800 à 7,500 151,050 »
		Élèves préparateurs	6	1,500 à 5,800 18,560 »
		Chauffeurs	2	4,800 à 7,200 9,600 »
		Nettoyeuses	4	1,800 7,200 »
		Agents en disponibilité	5	12,400 »
		TOTAL	67	437,010 »
		Par suite des mises à la retraite, la somme nécessaire pour payer les traitements ci-dessus, en 1928, ne s'élèvera qu'à		415,553 »
		Nominations rendues nécessaires de ce fait		10,450 »
		Augmentations et promotions réglementaires		17,894 »
		Missions scientifiques à l'étranger		2,000 »
		Frais d'études des collections		29,000 »
		Dépenses imprévues, indemnités et secours		2,081 »
		Indemnité de résidence		24,540 »
		Indemnité familiale et de naissance		10,280 »
		Allocation spéciale de 20 % (A. R. du 28 février 1927)		84,860 »
		Assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré		550 »
				397,000 »
b.		Partie mobile des traitements et salaires (17 tranches) fr.	361,546	»
		Augmentation provisoire (5 tranches)	17,320	»
				379,366 »
		TOTAL fr.		976,366 »
		A REPORTER fr.		

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1928.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1927.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
3,628,470 »	3,173,895 »	455,105 »	230 »	
588,570 »	731,410 »	»	142,840 »	Art. 22. — La charge temporaire de 150,000 francs, votée en 1927 pour le placement de rayons en fer, disparaît. La charge permanente est augmentée de 7,390 francs par suite de l'accroissement du coût des matières. Une somme de 230 francs est transférée à l'article 11 (nouveau) pour l'achat de billets forfaitaires en 1928.
976,366 »	972,310 ⁽¹⁾ »	4,056 »	»	Art. 23. — Crédit mis en rapport avec les besoins présumés de 1928, compte tenu du calcul de l'allocation spéciale de 20 % pour douze mois en 1928 contre dix mois en 1927. (1) Y compris, la partie mobile des traitements et salaires et pour l'augmentation provisoire, une somme de 383,310 francs, figurant dans le total de l'article 141 de 1927.
5,193,406 »	4,877,315 »	459,161 »	143,070 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1928.

NUMÉRO	LITTÉRA	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
des	des			
articles	dévelop- pements.			
		REPORT. . . . fr.		
24	»	Musée royal d'histoire naturelle : matériel et acquisitions; exploration scientifique du pays et de la mer sur les côtes de la Belgique; achat de collections; publication des <i>Annales du Musée</i> ; frais de l'examen médical des candidats à un emploi (<i>y compris une somme de 300,000 francs en charge temporaire</i>).		
25	»	Archives générales du Royaume à Bruxelles : personnel; traitements de disponibilité, etc.		
		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	MONTANT de la dépense.
a.	Archiviste général	1	24,000 à 30,000	30,000 »
	Conservateurs	4	20,000 à 22,300	87,000 »
	Conservateurs-adjoints	5	18,000 à 21,500	58,000 »
	Archivistes paléographes	7	9,500 à 17,000	91,000 »
	Stagiaire	1	9,500	9,500 »
	Commis	3	4,000 à 11,000	29,800 »
	Restaurateurs d'archives	2	6,400 à 11,000	15,600 »
	Huissiers	6	3,800 à 7,500	54,200 »
	Concierge.	1	3,150	3,150 »
	Ouvriers relieurs.	2	4,320 à 6,000	10,260 »
	Agents en non-activité	2	»	11,367 50
TOTAL		52		580,077 50
Allocation spéciale de 30 % (A. R. du 28 février 1927)				80,792 »
Augmentation et promotions réglementaires.				12,000 »
Indemnité de résidence				17,900 »
Assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré.				72 »
Indemnités familiale et de naissance				10,080 »
Dépenses imprévues et secours.				2,078 50
Engagement d'un stagiaire				9,500 »
				312,500 »
b.	{	Partie mobile des traitements et salaires (17 tranches).	260,100	267,740 »
	{	Augmentation provisoire (3 tranches).	7,640	
TOTAL fr.				780,240 »
		A REPORTER. . . . fr.		

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1928.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1927.	DIFFÉRENCES.		Observations
		AUGMENTATION	DIMINUTION	
5,193,406 »	4,877,315 »	459,161 »	143,070 »	
605,950 »	216,520 »	389,430 »	»	Art. 24. — L'augmentation se justifie de la façon suivante :
780,240 »	704,390 ⁽¹⁾ »	75,850 »	»	1° 90,480 francs en charge permanente, le crédit avant été reconnu insuffisant pour faire face à tous les besoins ;
				2° 270,000 francs, en charge temporaire, pour permettre de débiter dans l'équipement scientifique du Musée et de travailler à l'achèvement des collections publiques. De plus, il est nécessaire de prendre des mesures pour l'organisation des galeries publiques en vue des fêtes du centenaire ;
				3° 30,000 francs également en charge temporaire, en vue de mettre en valeur les résultats des explorations de la mer.
				Enfin, il est transféré aux articles 11 et 12 (nouveaux) :
				1° Une somme de 200 francs, représentant les frais de transport en débet ;
				2° Une somme de 850 francs, pour le coût des billets forfaitaires, à utiliser en 1928.
				Art. 25. — Voir justification à l'article 2. Deux ouvriers relieurs rémunérés jusqu'ici sur le crédit du matériel, le seront désormais sur le crédit du personnel ;
				(1) Y compris, pour la partie mobile des traitements et salaires et pour l'augmentation provisoire, une somme de 250,290 francs figurant dans le total de l'article 141 de 1927.
6,579,596 »	3,798,225 »	924,441 »	143,070 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1928

NUMÉRO	LITTÉRA	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
des	des				
articles	dévelop- pements.				
				REPORT . . . fr.	
26		Archives générales du Royaume à Bruxelles : matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents; collection sigillographique; inspection des archives de l'Etat dans les provinces; frais des examens de candidat-archiviste; frais de l'examen médical des candidats à un emploi (y compris une somme de 5,000 francs en charge temporaire)			
27		Archives de l'Etat dans les provinces : personnel; traitements de disponibilité, etc.			
			NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	DÉPENSE totale.
a.		<i>Anvers.</i>			
		Conservateur	1	20,000 à 22,500	21,000 »
		Archiviste paléographe	1	9,500 à 17,000	13,750 »
		Huissier	1	5,800 à 7,500	4,550 »
		<i>Arlon.</i>			
		Conservateur	1	20,000 à 22,500	22,500 »
		Huissier	1	5,800 à 7,500	5,500 »
		<i>Brugss.</i>			
		Conservateur	1	20,000 à 22,500	22,500 »
		Archivistes paléographes	2	9,500 à 17,000	28,250 »
		Garçon de bureau	1	5,400 à 5,900	5,200 »
		<i>Gand.</i>			
		Conservateur	1	20,000 à 22,500	21,000 »
		Conservateur-adjoint	1	18,000 à 21,500	19,000 »
		Archiviste paléographe	1	9,500 à 17,000	12,250 »
		Garçon de bureau	1	5,400 à 5,900	5,800 »
		<i>Hasselt.</i>			
		Conservateur	1	20,000 à 22,500	22,500 »
		Conservateur-adjoint	1	18,000 à 21,500	19,000 »
		Concierge	1	5,400 à 5,900	5,400 »
		<i>Liège.</i>			
		Conservateur	1	20,000 à 22,500	21,000 »
		Conservateurs-adjoints	2	18,000 à 21,500	38,000 »
		Huissier	1	5,800 à 7,500	5,500 »
		Concierge	1	2,400	2,400 »
		<i>Mons.</i>			
		Conservateur	1	20,000 à 22,500	22,500 »
		Conservateur-adjoint	1	18,000 à 21,500	18,000 »
		Garçon de bureau	1	5,400 à 5,900	5,600 »
		<i>Namur.</i>			
		Conservateur	1	20,000 à 22,500	22,500 »
		Conservateur-adjoint	1	18,000 à 21,500	20,000 »
		Huissier	1	5,800 à 7,500	4,800 »
		TOTAL.	27		584,100 »
		Augmentations, promotions réglementaires			7,275 »
		Indemnité de résidence			5,600 »
		Indemnités familiale et de naissance			16,920 »
		Dépenses imprévues, indemnités et secours			2,081 »
		Allocation spéciale de 20 % (A. R. du 28 février 1927)			78,500 »
		Assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré			24 »
		TOTAL.		fr.	492,500 »
b.		Partie mobile des traitements et salaires (17 tranches)		256,300 »	245,320 »
		Augmentation provisoire (3 tranches)		7,020 »	
		TOTAL.		fr.	753,820 »
		A REPORTER.			fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1928.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1927.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
6,579,596 »	5,798,925 »	924,441 »	143,070 »	
150,620 »	163,400 »	»	12,780 »	Art. 26. — La charge permanente peut être diminuée de 12,550 francs. Les ouvriers relieurs seront payés désormais sur le crédit du personnel. Une somme de 230 francs est transférée aux articles 11 et 12 (nouveaux). La charge temporaire de 5,000 francs doit être maintenue afin de permettre la continuation de l'ameublement des nouveaux locaux. Art. 27. — Voir justification à l'article 2. (1) Y compris, pour la partie mobile des traitements et salaires et pour l'augmentation provisoire, une somme de 233,440 francs, figurant dans le total de l'article 141 de 1927.
735,820 »	710,840 » (1)	24,980 »	»	
7,466,036 »	6,672,465 »	949,421 »	155,850 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1928.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT . . . fr.
28	a.	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; classement et publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives; frais de l'examen médical des candidats à un emploi (<i>y compris une somme de 4,000 francs en charge temporaire</i>) fr. 63,740 »
	b.	Cours d'archivéconomie 3,000 »
	c.	Recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie, de transport, etc. 2,500 »
	d.	Inspection des archives communales 760 »
		TOTAL DU CHAPITRE III fr.
		CHAPITRE IV.
		INSTRUCTION PUBLIQUE.
		Conseil supérieur de l'Instruction publique :
29	a.	Jetons de présence; frais de route et de séjour des membres du Conseil . . . fr. 550 »
	b.	Copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil; achat d'ouvrages, abonnements et dépenses diverses pour le service du Secrétariat de l'Instruction publique. 1,450 »
30	»	Subsides de l'État au profit des « Fonds communaux et des fonds d'arrondissement des Mieux doués »
31	»	Conseil d'appel des Mieux doués. Frais de vacation et frais de séjour des membres du Conseil. Frais divers.
52	»	Subsides de l'État à la Ligue des familles nombreuses
33	»	Subside à la Commission de Propagande coloniale scolaire pour l'organisation du concours de 1928.
		TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . fr.
		CHAPITRE V.
		ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.
34	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : frais de route et de séjour des membres du Conseil; copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages. Frais divers (<i>y compris une somme de 2,000 francs en charge temporaire</i>).
		A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1928.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1927.	DIFFÉRENCES.		Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
7,466,036 »	6,672,465 »	949,421 »	155,830 »	
70,000 »	60,240 »	9,760 »	»	Art. 28. — La charge temporaire est maintenue. Elle doit permettre le parachèvement du travail de transformation des rayons du dépôt des archives de Liège. La charge <i>permanente</i> est majorée de 10,000 francs pour le chauffage et l'entretien des locaux. Une somme de 240 francs est transférée aux articles 11 et 12 (nouveaux). Le mot <i>subside</i> a été supprimé dans le libellé, mais la somme à prévoir pour le classement et la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics a — vu sa modicité : 1,200 francs — été maintenue au littéra a.
7,536,036 »	6,732,705 »	959,181 »	155,830 »	
AUGMENTATION fr.		803,331 »		
2,000 »	2,000 »	»	»	
2,238,000 »	600,000 »	1,638,000 »	»	Art. 29. — Une somme de 150 francs, représentant le coût des billets forfaitaires à utiliser par les membres du Conseil supérieur a été transférée aux articles 11 et 12 (nouveaux). Malgré ce transfert, le crédit de 2,000 francs prévu en 1927 doit nécessairement être maintenu pour couvrir les autres dépenses.
4,000 »	5,000 »	»	1,000 »	Art. 30. — Le libellé a été modifié conformément aux nouvelles dispositions contenues dans la loi du 25 juin 1927 (<i>Moniteur</i> n° 189 du 8 juillet 1927).
500,000 »	500,000 »	»	»	Le crédit est porté pour l'année 1928 à 2,238,000 francs en vertu de l'article 6 des lois coordonnées relatives aux Mieux-doués qui fixe l'intervention de l'Etat à fr. 0.30 par habitant. En 1927, la somme prévue ne s'élevait qu'à 600,000 francs, <i>parce qu'il a été fait application des dispositions de l'article 29 des mêmes lois qui autorisent le Gouvernement à réduire le taux de son intervention.</i>
1,000 »	1,000 »	»	»	Art. 31. — La diminution provient du transfert aux articles 11 et 12 (nouveaux) d'une somme de 1,000 francs représentant le coût des billets forfaitaires à utiliser par les membres du Conseil d'appel.
2,743,000 »	1,108,000 »	1,638,000 »	1,000 »	Art. 32. — Ce subside fait, en 1928, l'objet d'un article distinct.
AUGMENTATION fr.		1,637,000 »		
8,000 »	4,000 »	4,000 »	»	Art. 34. — Une somme de 3,000 francs, représentant le coût des billets forfaitaires à utiliser en 1928, est transférée aux articles 11 et 12 (nouveaux).
8,000 »	4,000 »	4,000 »	»	Le crédit subit donc en réalité une augmentation de 7,000 francs justifiée par la majoration de 50 % des frais de séjour (A. R. du 30 juin 1927) (3,000 francs <i>en charge permanente</i>), et par un plus grand nombre de séances pour l'examen du projet de loi sur la collation des grades académiques (2,000 francs <i>en charge temporaire</i>).

BUDGET DE L'EXERCICE 1928.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. . . . fr.
		Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux universités de l'État; traitements de disponibilité; indemnités de résidence et de famille; indemnités aux membres du personnel enseignant chargés d'un service extra-universitaire. Rémunération de services rendus par des personnes étrangères au personnel universitaire	
		(Les fonctions de chargé de cours dans les Universités de l'État ne sont pas incompatibles avec les fonctions de l'ordre judiciaire; l'indemnité due aux intéressés du chef de leurs fonctions universitaires est cumulée, le cas échéant, avec le traitement afférent aux fonctions judiciaires).	
		<i>Université de Gand.</i>	
a.		Personnel définitif (situation en avril 1927) :	
		Administrateur-inspecteur	1 32,000 à 8,000 58,000 .
		Professeur-directeur des études (écoles techniques).	1 27,500 à 55,500 55,500 .
		Professeurs-inspecteurs des études (écoles techniques)	2 54,250 et 54,875 69,125 .
		Professeurs ordinaires et assimilés	57 24,000 à 50,000 1,634,000 .
		Professeurs extraordinaires	6 20,000 à 22,000 121,000 .
		Bibliothécaire en chef assimilé aux professeurs et chargé de cours.	1 25,500 à 52,500 50,500 .
		Chargés de cours	88 5,000 à 24,000 1,154,810 .
		Répétiteurs	10 5,000 à 21,000 129,400 .
		Maître de dessin	1 4,500 à 11,500 9,500 .
		Bibliothécaires (deux). bibliothécaire-adjoint (un), chefs de travaux (onze), diplômés	14 9,000 à 21,000 158,750 .
		Chefs de travaux (trois) et conservateur (un) non diplômés, jardinier en chef (un)	5 6,500 à 14,000 55,000 .
		Assistants	25 6,500 à 10,000 179,000 .
		Aides-préparateurs.	12 1,800 21,600 .
		Aides de clinique	19 1,800 54,200 .
		Secrétaire du recteur	1 10,500 à 18,000 10,500 .
		Secrétaire de l'administrateur-inspecteur, comptable	1 15,500 à 21,000 19,500 .
		Conservateur général	1 9,000 à 20,500 12,600 .
		Rédacteurs ou assimilés	12 4,500 à 11,500 104,500 .
		Commis	7 4,000 à 11,000 58,800 .
		Appariteurs	2 5,000 à 8,200 15,200 .
		Préparateurs.	29 4,000 à 8,200 195,000 .
		Gardes-consignes	8 5,400 à 6,500 46,600 .
		Garçons de service	52 5,400 à 6,500 214,800 .
		Professeurs en disponibilité	2 » 7,700 .
		TOTAL.	555 4,515,485 .
		Augmentations provenant des mutations intervenues ou à intervenir pendant l'année 1927	100,580 .
		Augmentation résultant, pour 1928, des nominations prévues ci-dessus	101,155 »
		Charge à prévoir pour 1928	4,515,000 »
b.		Personnel temporaire (60 agents en moyenne).	156,000 .
c.		Indemnités familiale et de naissance	240,000 .
d.		Heures supplémentaires payées aux professeurs et chargés de cours en application des lois des 24 août 1920 et 31 juillet 1925	450,000 .
e.		Travaux extraordinaires	55,000 .
53		Marge nécessaire	25,000 .
f.		Allocation spéciale de 20 % (A. R. du 28 février 1927)	875,000 »
			6,296,000 »
g.		Partie mobile des traitements et salaires (17 tranches) fr. 2,822,000 »	
		Augmentation provisoire (3 tranches) 102,000 »	2,924,000 .
		TOTAL. fr.	9,220,000 .
			A REPORTER. . . . fr.

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1928.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1927.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
8,000 »	4,000 »	4,000 »	»	
18,445,000 »	17,232,915 ⁽¹⁾ »	1,212,085 »	»	Art. 35. — La majoration résulte : a) à concurrence de 600,275 francs : 1° De l'application de l'arrêté royal du 28 février 1927 (allocation spéciale de 20 % pour 12 mois en 1928 contre 10 mois en 1927); 2° Des augmentations réglementaires de traitement et de <i>nomi-nations nouvelles</i>; 3° De l'augmentation des crédits prévus pour le paiement des heures supplémentaires (40 francs par heure au lieu de 25). b) A concurrence de 611,790 francs du rajustement de la partie mobile et de l'augmentation provisoire. (1) Y compris, pour la partie mobile des traitements et salaires et pour l'augmentation provisoire, une somme de 5,253,210 francs, figurant dans le total de l'article 141 de 1927.
18,453,000 »	17,236,915 »	1,216,085 »	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1928.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
		REPORT . . . fr.		
		Université de Liège.		
a.	Personnel définitif (situation en avril 1927) :	NOMBRE D'AGENTS.	TRAITEMENTS.	DÉPENSE TOTALE.
	Administrateur-Inspecteur Professeur	1	52,000 à 58,000	56,000 »
	Professeurs ordinaires et assimilés	55	24,000 à 50,000	1,556,000 »
	Professeurs extraordinaires	9	20,000 à 22,000	196,000 »
	Bibliothécaire en chef chargé de cours	1	22,000 à 29,500	25,500 »
	Chargés de cours	61	2,750 à 24,000	794,870 »
	Répétiteurs	5	10,000 à 21,000	67,100 »
	Bibliothécaires (2), bibliothécaire-adjoint (1), chefs de tra- vaux (14), et conservateurs (2) diplômés	19	9,000 à 21,000	259,500 »
	Bibliothécaire-adjoint (1), chefs de travaux (2), et conserva- teurs (4) non diplômés	7	6,500 à 14,000	77,800 »
	Chef de bureau à l'école de commerce	1	5,200	5,200 »
	Assistants	49	6,500 à 10,000	590,750 »
	Aides-préparateurs	10	1,800	18,000 »
	Chefs de clinique	14	1,800	25,200 »
	Secrétaire de l'Administrateur-Inspecteur	1	10,500 à 18,000	11,500 »
	Secrétaire du Recteur	1	10,500 à 18,000	15,500 »
	Conservateur général	1	12,500 à 20,000	15,000 »
	Rédacteurs	7	4,500 à 11,500	46,000 »
	Commis	2	4,000 à 11,000	9,600 »
	Appariteurs	4	5,000 à 8,200	24,400 »
	Préparateurs	49	4,000 à 8,200	520,000 »
	Aide-pharmacien	1	4,900	4,900 »
	Gardes-consignes	10	5,400 à 6,500	54,050 »
	Garçons de service	55	5,400 à 6,500	245,550 »
	Aides-jardiniers	2	5,600 à 6,000	8,640 »
	Agents en disponibilité	4	»	14,509 »
TOTAL		567		4,177,569 »
Augmentations résultant des mutations intervenues et à intervenir pendant l'année 1927.				58,758 »
Charge probable pour 1927				4,216,127 »
Augmentation à résulter, en 1928, des mutations normales et de nominations nouvelles (faculté technique).				125,375 »
Charge à prévoir pour 1928				4,541,500 »
b.	Personnel temporaire (y compris la dépense résultant de l'achat des timbres de retraite) (65 agents en moyenne)			257,500 »
c.	Indemnité de résidence			201,000 »
d.	Indemnités familiale et de naissance			261,000 »
e.	Heures supplémentaires payées aux professeurs et chargés de cours en exécution des lois des 24 août 1920 et 31 juillet 1925			275,000 »
f.	Travaux extraordinaires et répétitions			78,000 »
	Marge nécessaire			25,000 »
g.	Allocation spéciale de 20 % (A. R. du 28 février 1927)			845,000 »
h.	Partie mobile des traitements et salaires (17 tranches)		2,859,000 »	2,941,000 »
	Augmentation provisoire (5 tranches)		102,000 »	
TOTAL			fr.	9,225,000 »
		A REPORTER. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1928.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1927.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
18,453,000 »	17,236,915 »	1,216,085 »	»	
18,453,000 »	17,236,915 »	1,216,085 »	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1928.

NUMÉROS des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
(1)	»	Subside à l'École des mines et de métallurgie du Hainaut (<i>pour mémoire</i>)
56	»	Subside à l'Université libre de Bruxelles
57	»	Subside à l'Université catholique de Louvain
38	»	Matériel des universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques; subsides pour encourager dans les universités le mouvement en faveur de l'éducation physique des étudiants (<i>y compris une somme de 450,000 francs en charge temporaire</i>) (Provisoirement et par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des Comptes du 29 octobre 1846, des avances de fonds successives de 50,000 francs peuvent être consenties aux comptables chargés de la gestion du présent article.)
39	a.	Bourses universitaires; bourses de voyage ou subsides éventuels en faveur de lauréats qui n'ont pu obtenir une de ces bourses; frais de concours pour la collation des bourses. fr. 354,000 »
	b.	Bourses de voyage destinées aux porteurs de diplômes scientifiques universitaires. 16,000 »
40	»	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques : frais de voyage et indemnités de vacation aux membres des jurys
41	»	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques : matériel; salaire des huissiers
42	»	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires : frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury
43	»	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 : matériel; salaire de l'huissier et frais divers
44	»	Commission d'entérinement des diplômes académiques : frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la Commission
45	»	Frais du concours universitaire : impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les universités
		Accords intellectuels avec des pays étrangers :
46	a.	Commissions prévues par ces accords : frais de route et de séjour des membres belges de ces commissions; dépenses et frais divers fr. 16,850 »
	b.	Indemnités de déplacement aux savants et aux professeurs d'échange ainsi qu'aux étudiants étrangers d'échange. Bourses d'échange 100,000 »
47	»	Frais de publication du XXV ^e Rapport triennal sur la situation de l'enseignement supérieur donné aux frais de l'État (années 1922-1923-1924)
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1928.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1927	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
18,453,000 »	17,236,915 »	1,216,085 »	»	
»	500,000 »	»	500,000 »	(1) Cette dépense incombe au Budget du Ministère de l'Industrie, du Travail et de la Prévoyance sociale.
3,000,000 »	2,500,000 »	500,000 »	»	Art. 36 et 37. — Le Gouvernement a décidé de porter à 3 millions de francs le montant des subventions allouées à chacune de ces deux universités.
3,000,000 »	2,500,000 »	500,000 »	»	
4,413,436 »	4,425,536 »	17,900 »	»	Art. 38. — Le libellé du crédit a été complété pour permettre l'octroi d'un subside aux réunions sportives interuniversitaires. De ce chef, la charge permanente est augmentée de 30,000 francs. D'autre part, il y a lieu de transférer aux articles 11 et 12 (nouveaux) :
350,000 »	340,000 »	10,000 »	»	1 ^o 100 francs pour frais de transports en débet ; 2 ^o 12,000 francs, représentant le coût des billets forfaitaires nécessaires en 1928.
				La charge temporaire destinée au rééquipement des laboratoires est maintenue.
275,000 »	250,000 »	25,000 »	»	Art. 39. — Une somme de 5,000 francs, représentant le coût des billets forfaitaires nécessaires en 1928, est transférée aux articles 11 et 12 (nouveaux). L'augmentation qui est en réalité de 15 000 francs provient du relèvement des frais de séjour (A. R. du 30 juin 1927).
5,000 »	5,000 »	»	»	Art. 40. — Une somme de 25,000 francs, représentant le coût des billets forfaitaires nécessaires en 1928, est transférée aux articles 11 et 12 (nouveaux). L'augmentation qui est en réalité de 50,000 francs provient du relèvement des frais de séjour (A. R. du 30 juin 1927).
59,000 »	40,000 »	19,000 »	»	Art. 42. — Une somme de 1,000 francs, représentant le coût des billets forfaitaires nécessaires en 1928, est transférée aux articles 11 et 12 (nouveaux). L'augmentation qui est en réalité de 20,000 francs provient du relèvement des frais de séjour (A. R. du 30 juin 1927).
2,500 »	2,500 »	»	»	Art. 44. — Une somme de 3,000 francs, représentant le coût des billets forfaitaires nécessaires en 1928, est transférée aux articles 11 et 12 (nouveaux). Il y a en réalité une augmentation de 5,000 francs résultant du relèvement des frais de séjour (A. R. du 30 juin 1927).
7,000 »	7,000 »	»	»	Art. 45. — Une somme de 7,500 francs, représentant le coût des billets forfaitaires nécessaires en 1928, est transférée aux articles 11 et 12 (nouveaux). L'augmentation qui est en réalité de 12,000 francs provient de la majoration des frais de séjour (A. R. du 30 juin 1927).
32,500 »	28,000 »	4,500 »	»	Art. 46. — La diminution provient du transfert aux articles 11 et 12 (nouveaux) d'une somme de 650 francs représentant le coût des billets forfaitaires nécessaires en 1928.
116,850 »	117,500 »	»	650 »	Art. 47. — Cette somme est nécessaire pour couvrir les frais de publication du XXV ^e rapport sur la situation de l'enseignement supérieur donné aux frais de l'Etat.
29,754,286 »	27,962,451 »	2,292,485 »	500,650 »	
AUGMENTATION. . fr.		4,791,835 »	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1928.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.																																																																																																						
CHAPITRE VI.																																																																																																								
ENSEIGNEMENT MOYEN.																																																																																																								
48	•	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : frais de route de séjour et de vacation des membres du Conseil. Indemnités aux membres appelés à prendre part à ses travaux. Copies et autres travaux intéressant ledit Conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages. Frais divers. fr.																																																																																																						
49	•	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'enseignement de la gymnastique et de la musique; inspection du matériel des établissements d'enseignement moyen de l'État : traitements du personnel, indemnités, traitements de disponibilité																																																																																																						
		<table><tr><th rowspan="2">GRADES.</th><th rowspan="2">NOMBRE d'agents.</th><th colspan="2">TRAITEMENTS ANNUELS</th><th rowspan="2">MONTANT de la dépense.</th></tr><tr><th>minimum.</th><th>maximum.</th></tr><tr><td>Inspecteur général</td><td>1</td><td>24,000</td><td>30,000</td><td>30,000</td></tr><tr><td rowspan="2">Inspecteurs des cours généraux { degré supérieur . . .</td><td>3</td><td>22,000</td><td>28,000</td><td>74,000</td></tr><tr><td>1</td><td>19,000</td><td>25,000</td><td>25,000</td></tr><tr><td>Inspecteurs des cours spéciaux</td><td>7</td><td>16,000</td><td>20,000</td><td>109,000</td></tr><tr><td>Inspectrice des ouvrages manuels</td><td>1</td><td>16,000</td><td>20,000</td><td>20,000</td></tr><tr><td>Inspecteur du matériel et de la comptabilité</td><td>1</td><td>19,000</td><td>25,000</td><td>21,000</td></tr><tr><td rowspan="2">Inspecteurs des cours de langues modernes</td><td rowspan="2">2</td><td>22,000</td><td>28,000</td><td rowspan="2">47,000</td></tr><tr><td>19,000</td><td>25,000</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td>16</td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="2"></td><td colspan="3">Allocation spéciale de 20 % (A. R. du 28 février 1927)</td><td>65,400</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td colspan="3">Augmentations réglementaires</td><td>3,000</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td colspan="3">Indemnité de résidence</td><td>7,800</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td colspan="3">Indemnités familiale et de naissance</td><td>2,500</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td colspan="3">Traitements de disponibilité et frais de dernière maladie et de funérailles</td><td>5,000</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td colspan="3"></td><td>497,700</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td colspan="3">Partie mobile des traitements (17 tranches)</td><td>202,000</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td colspan="3">Augmentation provisoire (3 tranches)</td><td>4,600</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td colspan="3">TOTAL. . . . fr.</td><td>614,300</td></tr></table>	GRADES.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ANNUELS		MONTANT de la dépense.	minimum.	maximum.	Inspecteur général	1	24,000	30,000	30,000	Inspecteurs des cours généraux { degré supérieur . . .	3	22,000	28,000	74,000	1	19,000	25,000	25,000	Inspecteurs des cours spéciaux	7	16,000	20,000	109,000	Inspectrice des ouvrages manuels	1	16,000	20,000	20,000	Inspecteur du matériel et de la comptabilité	1	19,000	25,000	21,000	Inspecteurs des cours de langues modernes	2	22,000	28,000	47,000	19,000	25,000			16					Allocation spéciale de 20 % (A. R. du 28 février 1927)			65,400			Augmentations réglementaires			3,000			Indemnité de résidence			7,800			Indemnités familiale et de naissance			2,500			Traitements de disponibilité et frais de dernière maladie et de funérailles			5,000						497,700			Partie mobile des traitements (17 tranches)			202,000			Augmentation provisoire (3 tranches)			4,600			TOTAL. . . . fr.			614,300
GRADES.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ANNUELS			MONTANT de la dépense.																																																																																																			
		minimum.	maximum.																																																																																																					
Inspecteur général	1	24,000	30,000	30,000																																																																																																				
Inspecteurs des cours généraux { degré supérieur . . .	3	22,000	28,000	74,000																																																																																																				
	1	19,000	25,000	25,000																																																																																																				
Inspecteurs des cours spéciaux	7	16,000	20,000	109,000																																																																																																				
Inspectrice des ouvrages manuels	1	16,000	20,000	20,000																																																																																																				
Inspecteur du matériel et de la comptabilité	1	19,000	25,000	21,000																																																																																																				
Inspecteurs des cours de langues modernes	2	22,000	28,000	47,000																																																																																																				
		19,000	25,000																																																																																																					
		16																																																																																																						
		Allocation spéciale de 20 % (A. R. du 28 février 1927)			65,400																																																																																																			
		Augmentations réglementaires			3,000																																																																																																			
		Indemnité de résidence			7,800																																																																																																			
		Indemnités familiale et de naissance			2,500																																																																																																			
		Traitements de disponibilité et frais de dernière maladie et de funérailles			5,000																																																																																																			
					497,700																																																																																																			
		Partie mobile des traitements (17 tranches)			202,000																																																																																																			
		Augmentation provisoire (3 tranches)			4,600																																																																																																			
		TOTAL. . . . fr.			614,300																																																																																																			
50	•	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'enseignement de la gymnastique et de la musique (service mixte avec l'administration de l'enseignement normal); inspection du matériel des établissements d'enseignement moyen de l'État : frais de route et de séjour; rémunérations; missions																																																																																																						
51	•	Jury de l'épreuve sur les langues modernes : frais de voyage et de vacation; frais d'organisation; indemnités aux huissiers et gens de service; matériel.																																																																																																						
A REPORTER fr																																																																																																								

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1928	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1927.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000 »	8,134 »	12,866 »	»	Art. 48. — Une somme de 1,600 francs, représentant le coût des billets forfaitaires nécessaires en 1928, est transférée aux articles 11 et 12 nouveaux.
614,300 »	617,010 ⁽¹⁾ »	»	2,710 »	L'augmentation qui est en réalité de 14,466 francs résulte de la majoration du prix des ouvrages et de la convocation d'un plus grand nombre de réunions. Le libellé a été modifié afin de tenir compte de la décision du Gouvernement excluant les fonctionnaires du bénéfice des frais de vacation. Art. 49. — L'ancien inspecteur de la comptabilité des secrétaires-trésoriers, tout en restant investi du contrôle de la comptabilité des dépenses de matériel est, en outre, chargé de l'inspection du matériel proprement dit. Le libellé a été modifié en conséquence. Le crédit relatif aux traitements est diminué d'une somme de 19,320 francs par suite de la suppression des postes de contrôleur de la comptabilité et de secrétaire. Cette diminution est ramenée à 2,710 francs du fait de l'ajustement du crédit affecté à la partie mobile et de l'octroi de l'allocation spéciale de 20 % pour 12 mois en 1928 contre 10 mois en 1927. (1) Y compris, pour la partie mobile des traitements et pour l'augmentation provisoire, une somme de 189,990 francs figurant dans le total de l'article 141 de 1927.
194,800 »	194,800 »	»	»	Art. 50. — Le libellé a été modifié pour les raisons indiquées à l'article précédent.
10,000 »	7,000 »	3,000 »	»	Art. 51. — Une somme de 4,600 francs, représentant le coût des billets forfaitaires nécessaires en 1928, est transférée aux articles 11 et 12 nouveaux.
840,400 »	826,944 »	15,866 »	2,710 »	Il y a donc, en réalité, une augmentation de 7,600 francs résultant du fait que certaines administrations provinciales réclament le remboursement des frais de chauffage des locaux mis à la disposition des jurys ainsi que des frais de fournitures d'articles de papeterie aux membres des jurys et aux récipiendaires.

BUDGET DE L'EXERCICE 1928.

NUMÉRO	LITTÉRA	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																				
des	des																					
articles.	dévelop- pements.																					
		REPORT. . . fr.																				
52	a.	Traitements du personnel des athénées royaux et des écoles moyennes de l'État. Traitements des agents chargés de mission dans l'intérêt de l'enseignement moyen. Indemnités diverses. Frais de la distribution des prix. Traitements de disponibilité 46,512,104 »																				
	b.	Partie mobile des traitements et salaires (17 tranches) . . . 25,050,400 » Augmentation provisoire (5 tranches) 799,200 » } 25,849,600 » (Par dérogation aux lois du 1 ^{er} juin 1850 et du 15 juin 1881, les lois et règlements relatifs à la comptabilité publique sont applicables aux établissements de l'enseignement moyen.)																				
53	a.	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du 1 ^{er} et du 2 ^d degrés pour garçons et pour filles : subsides aux provinces et aux communes . . . fr. 359,460 »																				
	b.	Part d'intervention de l'État dans le paiement du traitement de disponibilité du secrétaire-trésorier de l'ancien collège communal de Dinant, supprimé . . . 540 »																				
54	•	Souscriptions et acquisitions. Missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; indemnités; frais de voyage; achats divers. Prix spécial du Gouvernement																				
55	•	Musée pédagogique de l'enseignement moyen : traitement d'attente du secrétaire-comptable																				
		TOTAL DU CHAPITRE VI fr.																				
		CHAPITRE VII.																				
		ENSEIGNEMENT NORMAL.																				
56	•	Conseil de perfectionnement de l'enseignement normal primaire : frais de route et de séjour aux membres; jetons de présence aux membres appelés à prendre part aux travaux du Conseil; copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil; acquisitions d'ouvrages. Frais divers																				
57	•	Traitements de l'inspecteur général, des inspecteurs et des inspectrices des écoles normales. Traitements de disponibilité. Indemnités de résidence et familiale																				
		<table><tr><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENTS annuels.</th><th>MONTANT de la dépense.</th></tr><tr><td>Inspecteur général et inspecteurs des écoles normales</td><td>7</td><td>24,000 à 50,000</td><td>184,000</td></tr><tr><td>Inspectrices des écoles normales</td><td>2</td><td>14,400 à 28,000</td><td>42,400</td></tr><tr><td>Inspecteurs spéciaux.</td><td>7</td><td>3,000</td><td>21,000</td></tr><tr><td>TOTAL</td><td>16</td><td></td><td>247,400</td></tr></table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	MONTANT de la dépense.	Inspecteur général et inspecteurs des écoles normales	7	24,000 à 50,000	184,000	Inspectrices des écoles normales	2	14,400 à 28,000	42,400	Inspecteurs spéciaux.	7	3,000	21,000	TOTAL	16		247,400
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	MONTANT de la dépense.																				
Inspecteur général et inspecteurs des écoles normales	7	24,000 à 50,000	184,000																			
Inspectrices des écoles normales	2	14,400 à 28,000	42,400																			
Inspecteurs spéciaux.	7	3,000	21,000																			
TOTAL	16		247,400																			
		Allocation spéciale de 20 % (A. R. du 28 février 1927) 45,000																				
		Indemnité de résidence 4,400																				
		Indemnités familiale et de naissance 5,000																				
		Augmentations de traitement 12,000																				
		Partie mobile des traitements (17 tranches) fr. 115,150																				
		Augmentation provisoire (5 tranches) 2,450																				
		TOTAL . . . fr. 427,400																				
58	•	Frais de séjour des inspecteurs et des inspectrices des écoles normales (service mixte avec l'Administration de l'enseignement moyen)																				
		A REPORTER. fr.																				

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1928.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1927.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
840,100 »	826,944 »	13,866 »	2,710 »	
70,364,704 »	62,410,415 ⁽¹⁾ »	8,251,289 »	»	Art. 52. — Pour la décomposition du crédit, voir la note-annexe. L'augmentation se décompose comme il suit : 1° 4,956,689 francs, provenant : de la revision du barème des traitements des directeurs, régents, instituteurs et professeurs spéciaux (A. R. du 31 janvier 1927 rectifiant les erreurs de la péréquation de 1924); de l'extension des cours de latin dans les écoles moyennes; de la transformation de certaines écoles moyennes de filles en athénées; des augmentations réglementaires de traitement; de l'accroissement des frais de la distribution des prix, du relèvement des indemnités de séjour et de l'octroi de l'allocation spéciale de 20 % pour douze mois en 1928 contre dix mois en 1927. Une somme de 20,000 francs (billets forfaitaires) est transférée aux articles 11 et 12 (nouveaux); 2° 3,314,600 francs pour l'ajustement du crédit affecté à la partie mobile des traitements.
360,000 »	360,000 »	»	»	(1) Y compris, pour la partie mobile des traitements et salaires et pour l'augmentation provisoire, une somme de 20,535,000 francs, figurant dans le total de l'article 141 de 1927.
29,500 »	19,500 »	10,000 »	»	Art. 54. — Une somme de 500 francs, représentant le coût des billets forfaitaires, est transférée aux articles 11 et 12 (nouveaux). L'augmentation, qui est en réalité de 40,500 francs, est entraînée par le relèvement considérable du prix des livres et des abonnements.
475 »	200 »	»	25 »	Art. 55. — Crédit suffisant pour 1928.
71,591,479 »	63,317,059 »	8,277,155 »	2,735 »	
AUGMENTATION. . fr.		8,274,420 »	»	
7,500 »	5,000 »	2,500 »	»	Art. 56. — Une somme de 3,500 francs, représentant le coût des billets forfaitaires à utiliser en 1928, est transférée aux articles 11 et 12 (nouveaux). L'augmentation, qui est en réalité de 6,000 francs, est nécessitée par une plus grande activité prévue en 1928.
427,400 »	381,780 ⁽¹⁾ »	45,620 »	»	Le libellé a été modifié afin de tenir compte de la décision du Gouvernement excluant les fonctionnaires du bénéfice des frais de vacation. Art. 57. — L'augmentation résulte de l'application du nouveau barème des inspecteurs des écoles normales (A. R. du 31 janvier 1927 rectifiant les erreurs de la péréquation de 1924) et des causes indiquées à l'article 2. (1) Y compris, pour la partie mobile des traitements et pour l'augmentation provisoire, une somme de 103,980 francs figurant dans le total de l'article 141 de 1927.
81,000 »	104,100 »	»	23,100 »	Art. 58. — Le crédit ne comporte plus que les frais de séjour des inspecteurs et des inspectrices des écoles normales ($9 \times 9,000 = 81,000$); le libellé a été modifié en conséquence. Les dépenses pour abonnements ($9 \times 6,410 = 57,690$) sont transférées à l'article 11. Les frais de déplacement s'élèvent donc pour 1928 à 81,000 + 57,690 = 138,690 francs, et il y a, en réalité, une augmentation de 31,890 francs sur le crédit de 1927, justifiée par le relèvement des frais de séjour. Le libellé a été complété pour permettre l'imputation de dépenses résultant de services rendus à l'enseignement moyen par des inspecteurs de l'enseignement normal.
515,900 »	490,880 »	48,120 »	23,100 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1928.

NUMÉRO
des
articles.

LITTÉRA
des
dévelop-
pements.

DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.

REPORT. . . . fr.

Traitements des inspecteurs diocésains principaux et des inspecteurs diocésains des écoles primaires

59

a. Inspecteurs diocésains principaux
Inspecteurs diocésains
Allocation spéciale de 20 % (A. R. du 28 février 1927)

b. { Partie mobile des traitements et salaires
(17 tranches). 555,500
Augmentation provisoire (3 tranches). 10,100

NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS par an.	MONTANT de la dépense.
0	15,500	159,500
28	14,000	592,000
»	»	109,000
»	»	640,500
»	»	345,600
37		986,100

TOTAL

a. Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État, des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur, des sections normales gardiennes et des écoles d'application :

Écoles normales primaires et gardiennes
et écoles d'application :

	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS par an	INDEMNITÉS du chef de logement et de cours donnés par les agents en dehors de leurs attributions.	MONTANT de la dépense.
Directeurs et directrices	16	14,000 à 19,000	5,400 à 5,800	512,650
Économes	16	7,400 à 12,000	1,480 à 1,780	190,000
Professeurs et régents	526	8,000 à 18,000	»	3,000,000
Surveillants et maîtresses d'études	71	5,000 à 10,000	960 à 1,580	600,000
Instituteurs et institutrices	95	6,700 à 12,000	»	625,000
Gens de service	44	salairé régional. 3,400 à 6,500	»	247,600

Sections normales moyennes :

Directeurs et directrices	6	5,300 à 4,800	»	50,000
Économes	6	1,200 à 10,800	»	20,000
Régents, régents et professeurs	145	500 à 800 francs par heure de cours hebdomadaire.	»	585,000
Maîtres et maîtresses d'études	14	1,500 à 9,000	960 à 1,580	80,000
Gens de service	5	400	»	1,200

TOTAL

740

60

Augmentations de traitement aux agents au cours de l'exercice, et indemnités aux agents intérimaires	350,000
Indemnité de résidence	6,000
Indemnités familiale et de naissance	200,000
Allocation spéciale de 20 % (A. R. du 28 février 1927)	1,000,000

A REPORTER. . . . fr.

7,247,450

A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1928.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1927.	DIFFÉRENCES.		Observations
				
		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
515,900 »	490,880 »	48,120 »	23,100 »	
986,100 »	861,140 ⁽¹⁾ »	124,960 »	»	Art. 59. — Le crédit relatif aux traitements proprement dits est diminué d'une somme de 9,000 francs résultant de la suppression d'un poste d'Inspecteur diocésain. L'augmentation, qui est en réalité de 133,960 francs résulte des causes indiquées à l'article 2 et de l'application de l'A. R. du 31 janvier 1927 rectifiant les erreurs de sa péréquation de 1924. (1) Y compris, pour la partie mobile des traitements et salaires et pour l'augmentation provisoire, une somme de 341,640 francs figurant dans le total de l'article 141 de 1927.
11,595,450 »	10,419,517 ⁽²⁾ »	1,175,933 »	»	Art. 60. — L'augmentation résulte des causes indiquées à l'article 59 ci-dessus. (2) Y compris, pour la partie mobile des traitements et salaires et pour l'augmentation provisoire, une somme de 3,337,502 francs figurant dans le total de l'article 141 de 1927.
13,097,450 »	11,774,537 »	1,349,013 »	23,100 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1928.

NUMÉRO des articles.	CHA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. . . . fr. 7,347,450 »
	b	Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements nor- maux de l'État, des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur, des sections normales gardiennes et des écoles d'application (8 agents)	88,000 »
	c	Partie mobile des traitements et salaires (17 tranches) . . . fr. 4,166,000 »	4,246,600 »
		Augmentation provisoire (3 tranches). 80,600 »	
			11,682,050 »
	d	Subsides alloués à des administrations communales et destinés à être répartis entre les membres du personnel des écoles communales servant d'écoles d'application	15,400 »
			11,695,450 »
61	a	Cours normaux temporaires pour le perfectionnement des professeurs des écoles normales. Cours normaux temporaires et conférences d'initiation : 1° pour le personnel de l'inspection et pour celui des écoles normales primaires et gardiennes; 2° pour les instituteurs et institu- trices des écoles communales, des écoles adoptées et des écoles privées subsidiées; 3° pour le personnel des sections normales moyennes et des écoles normales moyennes libres. Indemnités aux personnes chargées de ces cours et conférences ou appelées à y assister. Indemnités aux membres des jurys chargés des examens de capacité pour l'ensei- gnement de diverses branches ayant fait l'objet de cours normaux temporaires. Frais divers.	fr. 192,000 »
	b	Frais des jurys d'examen dans les écoles normales primaires de l'État, dans les sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur et dans les sections normales gardiennes ainsi que dans les écoles normales agréées; frais des jurys d'examen d'instituteur établis en vertu de l'article 24 de la loi orga- nique de l'enseignement primaire. Frais des jurys chargés de délivrer les diplômes de professeur d'école normale. Frais des commissions d'entérine- ment des certificats spéciaux et des certificats d'institutrice gardienne. Frais divers	506,000 »
62	»	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles normales primaires de l'État, des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur, des sections normales gardiennes et des écoles d'application	
63	»	Bourses aux élèves des écoles normales de l'État, des écoles normales agréées, ainsi qu'aux enfants d'instituteurs qui se disposent à fréquenter ces écoles	
64	»	Frais des conférences des instituteurs	
	a	Service annuel ordinaire de l'instruction normale primaire. Traitements, prévus par la loi organique de 1919, du personnel enseignant des écoles normales agréées (provinciales, com- munales ou privées) et des écoles d'application y annexées	fr. 5,880,000 »
	»	Allocation spéciale de 20 % (A. R. du 2 février 1927).	780,000 »
65	b	Indemnité aux professeurs, aux instituteurs et institutrices porteurs d'un ou de plusieurs certificats de capacité pour l'enseignement de certaines bran- ches conformément aux prescriptions de l'article 34 de la loi organique de l'instruction primaire.	140,000 »
	c	Partie mobile des traitements et salaires (17 tranches) . . . 2,620,000 »	2,700,000 »
		Augmentation provisoire (3 tranches) 80,000 »	
66	»	Traitements de disponibilité du personnel enseignant des écoles normales agréées	
			A REPORTER fr.

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandes POUR L'EXERCICE 1928	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1927.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION	DIMINUTION.	
13,097,450 »	11,771,537 »	1,349,013 »	23,100 »	
498,000 »	433,000 »	65,000 »	»	Art. 61. — Une somme de 15,000 francs, représentant le prix des billets forfaitaires à utiliser en 1928, est transférée aux articles 11 et 12 (nouveaux). Le crédit subit en réalité une augmentation de 80,000 francs correspondant à la majoration de 50 % des frais de séjour. Les subsides ne sont plus alloués aux sociétés d'art et d'archéologie. Les jurys seuls sont rémunérés.
1,996,200 »	2,000,000 »	»	3,800 »	Art. 62. — La diminution de 3,800 francs représente les frais de transports en débet, transférés aux articles 11 et 12 (nouveaux).
250,000 »	250,000 »	»	»	
300,000 »	300,000 »	»	»	
7,500,000 »	7,109,125 ⁽¹⁾ »	390,875 »	»	Art. 65. — Augmentation résultant des causes indiquées à l'article 2. (1) Y compris, pour la partie mobile des traitements et salaires, une somme de 2.503,125 francs figurant dans le total de l'article 141 du Budget de 1927.
100,000 »	100,000 »	»	»	
23,741,650 »	21,963,662 »	1,804,888 »	26,900 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1928.

NUMÉRO de l'article.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.															
		REPORT. . . . fr.															
		Musée scolaire national : personnel; traitements et indemnités :															
			<table><tr><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENTS par an.</th><th>MONTANT de la dépense.</th></tr><tr><td>1</td><td>12,000</td><td>12,000</td></tr><tr><td>1</td><td>7,500</td><td>7,500</td></tr><tr><td>2</td><td></td><td>19,500</td></tr></table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS par an.	MONTANT de la dépense.	1	12,000	12,000	1	7,500	7,500	2		19,500		
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS par an.	MONTANT de la dépense.															
1	12,000	12,000															
1	7,500	7,500															
2		19,500															
67	a.	Conservatrice.															
		Concierger-surveillant.															
		TOTAL.															
	b.	Allocation spéciale de 20 % (A. R. du 28 février 1927)		3,900													
	c.	Partie mobile des traitements (17 tranches)	fr. 14,000	14,600													
		Augmentation provisoire (5 tranches)	600														
		TOTAL. . . . fr.		58,000													
68	»	Musée scolaire national : matériel; frais d'administration; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger (y compris une somme de 15,000 francs en charge temporaire)															
	a.	Publications intéressant l'instruction normale; abonnements; souscriptions; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales fr. 50,000 »															
69	b.	Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques 55,000 »															
70	»	Missions et frais de voyage dans l'intérêt du service de l'enseignement normal															
71	»	Indemnités à des membres du personnel de l'inspection des écoles normales et du personnel des établissements d'enseignement normal de l'Etat, y compris les sections normales moyennes et les écoles d'application, atteints par des malheurs de famille															
		TOTAL DU CHAPITRE VII fr.															

DEVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1928.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1927.	DIFFÉRENCES.		Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
23,741,650 »	21,963,662 »	1,804,888 »	26,900 »	
38,000 »	36,440 ⁽¹⁾ »	1,560 »	»	Art. 67. — Augmentation résultant : 1° de l'ajustement de la partie mobile ensuite de la hausse de l'index; 2° de l'octroi de l'allocation spéciale de 20 % pour 12 mois en 1928 contre 10 mois en 1927. (1) Y compris, pour la partie mobile des traitements et pour l'augmentation provisoire, une somme de 13,440 francs figurant dans le total de l'article 141 de 1927.
24,500 »	24,500 »	»	»	Art. 68. — La charge temporaire de 15,000 francs est nécessitée par les frais de réinstallation des collections.
85,000 »	85,000 »	»	»	
5,250 »	5,000 »	250 »	»	Art. 70. — Une somme de 1,500 francs, représentant le prix des billets forfaitaires à utiliser en 1928, est transférée aux articles 11 et 12 (nouveaux). Le crédit demandé pour 1928 est en réalité en augmentation de 1,750 francs ensuite de la majoration des frais de séjour.
3,000 »	3,000 »	»	»	
23,897,400 »	22,117,602 »	1,806,698 »	26,900 »	
AUGMENTATION. . fr.		1,779,798 »		

BUDGET DE L'EXERCICE 1928

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																								
CHAPITRE VIII.																										
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.																										
Traitements des inspecteurs généraux et des inspecteurs principaux; traitements des inspec- teurs cantonaux; traitements et indemnités des inspectrices des travaux féminins. Traite- ments de disponibilité. Indemnités de résidence et familiale.																										
72	a.	<table><thead><tr><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENTS.</th><th>MONTANT de la dépense.</th></tr></thead><tbody><tr><td>2</td><td>19,000 à 26,000</td><td>50,000</td></tr><tr><td>50</td><td>16,000 à 21,000</td><td>537,000</td></tr><tr><td>181</td><td>12,000 à 17,000</td><td>2,594,250</td></tr><tr><td>18</td><td>11,000 à 16,000</td><td>227,000</td></tr><tr><td>11</td><td>9,000 à 14,000</td><td>117,000</td></tr><tr><td>»</td><td>»</td><td>46,600</td></tr><tr><td>242</td><td></td><td></td></tr></tbody></table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	MONTANT de la dépense.	2	19,000 à 26,000	50,000	50	16,000 à 21,000	537,000	181	12,000 à 17,000	2,594,250	18	11,000 à 16,000	227,000	11	9,000 à 14,000	117,000	»	»	46,600	242		
		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	MONTANT de la dépense.																						
		2	19,000 à 26,000	50,000																						
		50	16,000 à 21,000	537,000																						
		181	12,000 à 17,000	2,594,250																						
		18	11,000 à 16,000	227,000																						
		11	9,000 à 14,000	117,000																						
		»	»	46,600																						
		242																								
		Inspecteurs généraux																								
		Inspecteurs principaux																								
Inspecteurs cantonaux																										
Inspectrices des travaux féminins. { 1 ^{re} catégorie																										
{ 2 ^e catégorie																										
Augmentation de traitement																										
Allocation spéciale de 20 % (A. R. du 28 février 1927)																										
Indemnité de résidence																										
Indemnités familiale et de naissance																										
73	b.	Partie mobile des traitements (17 tranches) 2,175,000 »																								
		Augmentation provisoire (5 tranches) 60,000 »																								
		TOTAL . . . fr. 6,782,470																								
73	a.	Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services :																								
		1 ^o Aux inspecteurs généraux. fr. 12,000 »																								
		2 ^o Aux inspecteurs principaux 188,500 »																								
		3 ^o Aux inspecteurs cantonaux 750,500 »																								
		4 ^o Aux inspectrices des travaux féminins 154,000 »																								
73	b.	Indemnités aux inspecteurs déplacés dans l'intérêt du service 4,000																								
		c. Entretien des machines à écrire pour le service de l'inspection scolaire 2,000																								
A REPORTER fr.																										

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1928.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1927.	DIFFÉRENCES.		Observations
		AUGMENTATION	DIMINUTION	
6,782,470 »	6,110,250 ⁽¹⁾ »	672,220 »	»	Art. 72. — L'augmentation résulte de l'application de l'A. R. du 31 janvier 1927 rectifiant les erreurs de la péréquation de 1924 et des causes indiquées à l'article 2. (1) Y compris, pour la partie mobile des traitements et pour l'augmentation provisoire, une somme de 2,125,000 francs figurant dans le total de l'article 141 de 1927.
1,091,000 »	797,900 »	293,100 »	»	Art. 73. — Une somme de 13,000 francs, représentant le coût des billets forfaitaires à utiliser en 1928, est transférée aux articles 11 et 12 (nouveaux). L'augmentation du crédit qui est, en réalité, de 306,100 francs, se justifie par la majoration des indemnités de séjour de 50 % (A. R. du 30 juin 1927) et par le fait que les inspecteurs généraux de l'enseignement primaire sont chargés depuis le 1^{er} janvier 1927 de visiter les sections préparatoires des écoles moyennes de l'État.
7,873,470 »	6,908,150 »	965,320 »	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1928.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.
74	»	Délivrance du certificat d'études primaires; frais divers	
a.		Service annuel ordinaire de l'instruction primaire. Traitements légaux du personnel enseignant des écoles primaires et gardiennes communales, adoptées et adoptables (56,000 agents environ)	fr. 224,460,000 »
b.		Indemnités familiale et de naissance	5,425,000 »
c.		Indemnité de résidence	2,400,000 »
75	d.	Allocation spéciale de 20 % (Loi du 3 juin 1927)	44,890,000 »
e.		Indemnité aux instituteurs et institutrices porteurs d'un ou de plusieurs certificats de capacité pour l'enseignement de certaines branches conformément aux prescriptions de l'article 34 de la loi organique de l'instruction primaire	725,000 »
f.		{ Partie mobile des traitements (17 tranches) 179,647,536 Augmentation provisoire (5 tranches) 8,419,000 }	{ 188,066,536 »
76	»	Subside scolaire extraordinaire à la commune de Paliscul (province de Luxembourg), pour couvrir une dépense annuelle dans laquelle l'État s'est engagé à intervenir	
77	»	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans-types (y compris l'achat de billets forfaitaires pour les voyages des conducteurs des Ponts et Chaussées chargés de la surveillance)	
78	a.	Part de l'État dans les indemnités accordées aux instituteurs intérimaires remplaçant des membres du personnel enseignant des écoles primaires et gardiennes communales, adoptées et adoptables, en congé pour cause de maladie: partie fixe (1,800,000 fr.); allocation spéciale de 20 % (560,000 fr.) indemnité de résidence et familiale (14,500 francs)	2,174,500 »
b.		{ Partie mobile des traitements et salaires (17 tranches) 2,000,000 Augmentation provisoire (3 tranches) 105,000 }	{ 2,105,000 »
c.		Contrôle médical des agents en congé pour maladie	150,000 »
79	a.	Traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux et adoptés, et d'institutrices gardiennes: partie fixe (1,700,000 fr.), allocation spéciale de 20 % (340,000 fr.)	2,040,000 »
b.		{ Partie mobile des traitements 700,000 Augmentation provisoire 37,500 }	{ 737,500 »
80	»	Part de l'État dans les frais de l'enseignement religieux donné par des délégués des ministres des cultes aux élèves des écoles primaires communales, en cas de refus du personnel enseignant de se charger de ce soin et d'insuffisance du clergé paroissial	
81	»	Service annuel ordinaire des écoles d'adultes	
82	»	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions (y compris une somme de 29,000 francs en charge temporaire)	
83	»	Missions, bourses et frais de voyage dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire.	
84	»	Subside aux communes et aux directions des écoles libres, adoptables et adoptées qui organisent des colonies de vacances pour enfants normaux	
TOTAL DU CHAPITRE VIII.			fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1928.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1927.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
7,873,470 »	6,908,150 »	965,320 »	»	
100,000 »	100,000 »	»	»	Art. 74. — Une somme de 30,000 francs, représentant le coût des billets forfaitaires nécessaires en 1928, est transférée aux articles 11 et 12 (nouveaux). Le crédit de 100,000 francs doit néanmoins être maintenu, en présence du nombre plus élevé des récipiendaires.
465,666,536 »	440,321,690 ⁽¹⁾ »	25,344,846 »	»	Art. 75. — L'augmentation résulte de l'octroi des augmentations obligatoires de traitement, du calcul de l'allocation spéciale de 20 % pour 12 mois en 1928 contre 10 mois en 1927, de la création d'écoles et de classes nouvelles et de l'ajustement de la partie mobile ensuite de l'augmentation de l'index-number. (1) Y compris, pour la partie mobile des traitements et pour l'augmentation provisoire, une somme de 173,096,305 francs, figurant dans le total de l'article 141 de 1927.
1,109 20	1,109 20	»	»	
60,000 »	60,000 »	»	»	
4,409,500 »	3,900,000 ⁽²⁾ »	509,500 »	»	Art. 78. — L'augmentation : 1° 504,500 francs du chef de la majoration des indemnités de l'allocation de 20 % et du grand nombre des agents intérimaires. De plus, le contrôle médical a été étendu aux agents des établissements d'enseignement normal et moyen; 2° 5,000 francs. (Voir justification art. 2, 2°.) (2) Y compris, pour la partie mobile des traitements et l'augmentation provisoire, une somme de 2,100,000 francs figurant dans le total de l'article 141 de 1927.
2,777,500 »	2,620,000 ⁽³⁾ »	157,500 »	»	Art. 79. — L'augmentation provient à concurrence de 140,000 fr. de la péréquation des traitements de disponibilité (loi du 1 ^{er} avril 1927), et à concurrence de 17,500 francs de l'allocation spéciale de 20 % (voir art. 2, 2°). (3) Y compris, pour la partie mobile des traitements et l'augmentation provisoire, une somme de 720,000 francs figurant dans le total de l'article 141 de 1927.
70,000 »	45,000 »	25,000 »	»	
380,000 »	380,000 »	»	»	
40,000 »	11,000 »	29,000 »	»	Art. 80. — Somme nécessaire, pour permettre de relever de 450 francs à 700 francs l'indemnité annuelle par classe, allouée aux personnes chargées de l'enseignement de la religion et de la morale dans les écoles primaires communales; ce relèvement s'impose à raison de l'augmentation du coût de la vie.
25,000 »	34,500 »	»	9,500 »	
20,000 »	20,000 »	»	»	Art. 82. — L'augmentation de 29,000 francs en charge temporaire est destinée à couvrir les frais de publication du 23 ^e rapport triennal sur la situation de l'enseignement primaire (années 1921 à 1923).
481,423,115 20	451,101,419 20	27,031,166 »	9,500 »	Art. 83. — La diminution représente la somme transférée aux articles 11 et 12 (nouveaux) pour l'utilisation des billets forfaitaires en 1928.
AUGMENTATION . . . fr.		27,021,666		

BUDGET DE L'EXERCICE 1928.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IX.		
Beaux-Arts, Lettres et Bibliothèques publiques.		
BEAUX-ARTS.		
<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>		
85	A.	a) Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes belges et étrangers; travaux de peinture murale avec le concours des communes et des établissements intéressés fr. 425,000 »
		b) Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux Beaux-arts et à l'archéologie; fouilles artistiques et archéologiques; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; acquisition d'ouvrages pour le service spécial de la direction des Beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; quote-part de l'administration des Beaux-arts dans les frais du bureau de l'Union internationale de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; dépenses diverses 75,000 »
	B.	a) Subsidés aux établissements publics, aux communes et aux provinces pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art 75,000 »
		b) Subsidés à des fabriques d'église à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu 10,000 »
86		c) Subsidés et encouragements à des artistes qui, notamment à l'occasion des expositions, ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés; subsides en faveur d'organismes philanthropiques s'occupant des artistes . . 100,000 »
		<i>Expositions générales des Beaux-Arts.</i>
86	a.	Part d'intervention de l'État dans les frais d'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'artistes belges et étrangers envoyées aux expositions; subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts et aux expositions locales
	b.	Dépenses afférentes aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'école belge.
<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>		
87	"	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers: dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel
88	"	Musée royal des beaux-arts d'Anvers: dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses de personnel, de matériel et des acquisitions
		A REPORTER . . . fr.

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandes POUR L'EXERCICE 1928	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1927	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
500,000				
	365,000	320,000		Art. 85. — En ce qui concerne les subsides aux artistes, l'aide de l'Etat est de plus en plus nécessaire. Les sculpteurs, notamment, étant donné le prix élevé du marbre et du bronze, ont besoin d'un appui pour pouvoir réaliser leurs conceptions. Une somme de 2,400 francs, représentant le coût des billets forfaitaires, est transférée aux articles 11 et 12 nouveaux; l'augmentation est donc en réalité de 322,100 francs. Le libellé du crédit a été remanié pour faire apparaître séparément les dépenses pour subsides.
185,000				
150,000				
350,000	150,000	350,000	»	Art. 86. — Nos agents diplomatiques demandent que des salons d'art belge soient organisés à l'étranger. Jusqu'à présent, le crédit très modeste qui était inscrit au Budget a pu suffire parce que l'on a fait supporter par les pays organisateurs des frais importants, qui, en principe, ne leur incombent pas. La charge temporaire de 20,500 francs allouée en 1927 est incorporée dans les dépenses permanentes. Une somme de 1,400 francs, représentant le prix des billets forfaitaires à utiliser en 1928, est transférée aux articles 11 et 12 (nouveaux). L'augmentation de crédit est, en réalité, de 371,600 francs.
672,679	403,260	269,419	»	Art. 87. — Augmentation provenant de l'application des arrêtés de péréquation (A. R. du 31 janvier 1927, et A. R. du 28 février 1927 allouant 20 % de la partie fixe des traitements.) Les dépenses de matériel ont également été majorées par suite de l'augmentation du prix des matières premières.
383,050	249,580	133,470	»	
2,240,729	1,167,840	1,072,889	»	Art. 88. — Cette majoration se justifie par les causes indiquées à l'article 87 ci-dessus et par l'augmentation des frais de chauffage, d'éclairage et d'entretien.

BUDGET DE L'EXERCICE 1928.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.																																	
		REPORT. . . . fr.																																	
		Institut supérieur des Arts décoratifs : personnel																																	
89	a.		<table><tr><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENTS.</th><th>DEPENSES.</th></tr><tr><td>1</td><td>22,500 »</td><td>11,250 »</td></tr><tr><td>1</td><td>4 500 »</td><td>4,500 »</td></tr><tr><td>1</td><td>3,500 »</td><td>3,500 »</td></tr><tr><td>7</td><td>8,800 »</td><td>61,600 »</td></tr><tr><td>9</td><td>6,000 »</td><td>54,000 »</td></tr><tr><td>1</td><td>3,800 »</td><td>3,800 »</td></tr><tr><td>1</td><td>2,400 »</td><td>2,400 »</td></tr><tr><td>6</td><td>Salaire journ. 5 h. de trav.</td><td>14,000 »</td></tr><tr><td colspan="2">TOTAL.</td><td>27</td></tr></table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	DEPENSES.	1	22,500 »	11,250 »	1	4 500 »	4,500 »	1	3,500 »	3,500 »	7	8,800 »	61,600 »	9	6,000 »	54,000 »	1	3,800 »	3,800 »	1	2,400 »	2,400 »	6	Salaire journ. 5 h. de trav.	14,000 »	TOTAL.		27		
		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	DEPENSES.																															
		1	22,500 »	11,250 »																															
		1	4 500 »	4,500 »																															
		1	3,500 »	3,500 »																															
		7	8,800 »	61,600 »																															
		9	6,000 »	54,000 »																															
		1	3,800 »	3,800 »																															
		1	2,400 »	2,400 »																															
		6	Salaire journ. 5 h. de trav.	14,000 »																															
		TOTAL.		27																															
		Directeur (cumul)																																	
		Secrétaire																																	
		Comptable (cumul)																																	
		Professeur																																	
Professeurs-adjoints																																			
Surveillante dactylographe																																			
Concierge (indemnité)																																			
Ecureuses																																			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1928.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1927.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,240,729 »	1,167,840 »	1,072,889 »	»	
315,040 »	155,600 » (¹)	159,440 »	»	Art. 89. — L'Institut n'a fonctionné en 1927 qu'à partir du mois de mai; le crédit de 1928 est fixé d'après les besoins normaux d'une année. (1) En 1927, l'article 141 ne prévoyait aucun crédit pour la partie mobile des traitements du personnel de l'Institut.
500,000 »	250,000 »	250,000 »	»	Art. 90. — Une somme de 500,000 francs est nécessaire, durant deux ans, pour l'aménagement des locaux et l'achat du matériel didactique indispensable. Une fois ce travail terminé, le crédit sera susceptible d'une forte réduction. L'augmentation est prévue en charge temporaire.
600,000 »	447,000 »	153 000 »	»	Art. 91. — L'augmentation permettra de tenir partiellement compte de la dévalorisation du franc dans l'allocation des subsides.
44,540 »	44,028 » (²)	512 »	»	Art. 92. — Une somme de 5,000 francs représentant le coût des billets forfaitaires à utiliser en 1928 est transférée aux articles 11 et 12 (nouveaux). L'augmentation qui, en réalité, s'élève à 5,512 fr., résulte des causes indiquées à l'article 2. (2) Y compris, pour la partie mobile des traitements et salaires et pour l'augmentation provisoire, une somme de 13,628 francs, figurant dans le total de l'article 141 de 1927.
3,000 »	»	3,000 »	»	Art. 93 (nouveau). — Le rétablissement du conseil de perfectionnement qui a été supprimé en 1927 a été jugé nécessaire. Une somme de 3.000 francs est indispensable pour son fonctionnement normal.
20,000 »	25,000 »	40,000 »	»	Art. 94. — En vertu d'un règlement fort ancien, le taux de ces bourses est de 250 francs. Il y a lieu de modifier le règlement et de fixer le montant des bourses à 1,000 francs et à 500 francs, quitte à en diminuer le nombre. Néanmoins, le crédit doit être porté à 35,000 francs. Le libellé du crédit a été modifié pour faire apparaître séparément les subsides.
15,000 »				
3.733,309 »	2,089,468 »	1,643,841 »	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1928

NUMÉRO	LITTÉRA	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.																																																								
des	des																																																									
articles	dévelop- pements.																																																									
		REPORT. . . . fr.																																																								
95	a.	Grand concours de peinture, de gravure, de dessin, de sculpture et d'architecture. Pensions des lauréats fr. 70,000 »																																																								
	b.	Frais d'organisation du concours de peinture de 1928 Frais de voyage et jetons de présence des membres et du secrétaire; divers 10,000 »																																																								
		Musées royaux et musée Wiertz.																																																								
96	.	Musée royal des Beaux-Arts de Belgique : Musées ancien et moderne et Musée Wiertz. Per- sonnel : traitements d'activité et de disponibilité; frais de surveillance																																																								
	a.	<table><thead><tr><th>NOMBRE d'agents.</th><th>MINIMUM.</th><th>MAXIMUM.</th><th>TRAITEMENTS.</th><th>MONTANT de la dépense.</th></tr></thead><tbody><tr><td>1</td><td>24,000 »</td><td>50,000 »</td><td>12,000 »</td><td rowspan="11">590,400 »</td></tr><tr><td>5</td><td>20,000 »</td><td>22,500 »</td><td>61,000 »</td></tr><tr><td>1</td><td>9,500 »</td><td>17,000 »</td><td>15,750 »</td></tr><tr><td>1</td><td>4,500 »</td><td>14,500 »</td><td>9,750 »</td></tr><tr><td>1</td><td>4,500 »</td><td>9,000 »</td><td>8,200 »</td></tr><tr><td>1</td><td>4,000 »</td><td>11,000 »</td><td>4,800 »</td></tr><tr><td>2</td><td>4,000 »</td><td>11,000 »</td><td>12,400 »</td></tr><tr><td>54</td><td>5,800 »</td><td>7,500 »</td><td>201,750 »</td></tr><tr><td>11</td><td colspan="2">Salaire régional</td><td>58,290 »</td></tr><tr><td>1</td><td>5,800 »</td><td>6,500 »</td><td>5,550 »</td></tr><tr><td>1</td><td colspan="2">Salaire journalier 14 fr. pour 7 heures.</td><td>5,110 »</td></tr><tr><td colspan="4">TOTAL. . . . fr.</td><td>57</td></tr></tbody></table>	NOMBRE d'agents.	MINIMUM.	MAXIMUM.	TRAITEMENTS.	MONTANT de la dépense.	1	24,000 »	50,000 »	12,000 »	590,400 »	5	20,000 »	22,500 »	61,000 »	1	9,500 »	17,000 »	15,750 »	1	4,500 »	14,500 »	9,750 »	1	4,500 »	9,000 »	8,200 »	1	4,000 »	11,000 »	4,800 »	2	4,000 »	11,000 »	12,400 »	54	5,800 »	7,500 »	201,750 »	11	Salaire régional		58,290 »	1	5,800 »	6,500 »	5,550 »	1	Salaire journalier 14 fr. pour 7 heures.		5,110 »	TOTAL. . . . fr.				57	
NOMBRE d'agents.	MINIMUM.	MAXIMUM.	TRAITEMENTS.	MONTANT de la dépense.																																																						
1	24,000 »	50,000 »	12,000 »	590,400 »																																																						
5	20,000 »	22,500 »	61,000 »																																																							
1	9,500 »	17,000 »	15,750 »																																																							
1	4,500 »	14,500 »	9,750 »																																																							
1	4,500 »	9,000 »	8,200 »																																																							
1	4,000 »	11,000 »	4,800 »																																																							
2	4,000 »	11,000 »	12,400 »																																																							
54	5,800 »	7,500 »	201,750 »																																																							
11	Salaire régional		58,290 »																																																							
1	5,800 »	6,500 »	5,550 »																																																							
1	Salaire journalier 14 fr. pour 7 heures.		5,110 »																																																							
TOTAL. . . . fr.				57																																																						
		Allocation spéciale de 20 % (A. R. du 28 février 1927) 79,380 »																																																								
		Indemnité de résidence 29,200 »																																																								
		Indemnités familiale et de naissance 25,080 »																																																								
		Augmentations de traitements 8,850 »																																																								
		Manœuvres d'extinction d'incendie 1,600 »																																																								
		Secours, maladies, etc. 2,000 »																																																								
		Frais d'étude des collections (voyages, etc.) et indemnités aux rédacteurs des cata- logues (art. 22 du règlement) 5,000 »																																																								
		Cours d'art et d'archéologie 10,000 »																																																								
		Heures supplémentaires pour l'aménagement des nouvelles salles 2,000 »																																																								
		335,510 »																																																								
	b.	Partie mobile des traitements et salaires (17 tranches) fr. 525,850																																																								
		Augmentation provisoire (5 tranches) 15,210																																																								
		341,060 »																																																								
		TOTAL. . . . fr. 894,570 »																																																								
97	.	Musée royal des Beaux-Arts de Belgique : Musées ancien et moderne et Musée Wiertz : matériel et acquisitions; jetons de présence et frais de voyage des membres de la commission directrice et des membres des comités de sections; frais divers et imprévus (y compris une subvention à la Caisse du Musée)																																																								
		A REPORTER fr.																																																								

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1928.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1927.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
3,738,309 »	2,089,468 »	1,648,841 »	»	
80,000 »	50,000 »	30,000 »	»	Art. 95. — Le règlement actuel accorde une bourse de 20,000 francs, deux de 10,000 francs et une de 8,000 francs aux peintres (soit 48,000 francs) et une de 20,000 francs, une de 10,000 francs et une de 6,000 aux sculpteurs et architectes (soit 36,000 francs). Ces bourses devraient être majorées comme suit : 30,000 francs au lauréat, 15,000 francs au second prix et 10,000 francs au troisième, soit une majoration de 22,000 francs pour les peintres, et 19,000 francs pour les sculpteurs et architectes. Le nombre de bourses est plus élevé lorsque le grand concours est réservé aux peintres, ce qui est le cas en 1928. Outre la majoration résultant de l'augmentation des bourses, il y a lieu d'ajouter l'augmentation habituelle qui doit être demandée pour le grand concours de peinture. Une somme de 1,000 francs représentant le prix des billets forfaitaires à utiliser en 1928 est transférée aux articles 11 et 12 (nouveaux). La charge temporaire disparaît. L'augmentation est en réalité de 36,000 francs.
894,570 »	864,572 ⁽¹⁾ »	29,998 »	»	Art. 96. — L'augmentation résulte des causes indiquées à l'article 2 et de l'application de l'arrêté royal du 31 janvier 1927 rectifiant les erreurs de la péréquation de 1924. (1) Y compris, pour la partie mobile des traitements et salaires et pour l'augmentation provisoire, une somme de 327,510 francs, figurant dans le total de l'article 141 de 1927.
850,000 »	391,600 »	458,400 »	»	Art. 97. — La somme allouée actuellement au musée pour toutes les dépenses de matériel et les acquisitions est notoirement insuffisante. Le crédit proposé permettrait de constituer une réserve et d'acquérir des chefs-d'œuvres de notre art national lorsque des occasions intéressantes se présentent.
5,562,879 »	3,395,640 »	2,167,239 »	»	Une somme de 1,250 francs, représentant le coût des billets forfaitaires à utiliser en 1928, est transférée aux articles 11 et 12 (nouveaux).

BUDGET DE L'EXERCICE 1928

NUMÉRO	LITTÉRA	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.			
des	des				
articles.	dévelop- pements.				
98		REPORT fr.			
		Musées royaux du Cinquantenaire. Personnel : traitements d'activité et de disponibilité; frais d'étude des collections			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1928	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1927	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,562,879 »	3,395,640 »	2,167,239 »	»	Art. 98. — La partie du crédit comprenant les traitements fixes est en augmentation d'une somme de 16,722 francs par suite du calcul de l'allocation spéciale de 20 % pour 12 mois en 1928 contre 10 mois en 1927. La diminution du crédit global résulte du rajustement de la partie mobile des traitements et salaires qui avait été surévaluée en 1927. Le grade de conservateur délégué a été institué par l'A. R. du 31 mars 1926. (1) Y compris, pour la partie mobile des traitements et salaires et pour l'augmentation provisoire, une somme de 612,810 francs, figurant dans le total de l'article 141 du Budget de 1927.
1,476,832 »	(1) 1,572,920 »	»	96,088 »	
700,000 »	348,000 »	352,000 »	»	Art. 99. — Les crédits des Musées Royaux du Cinquantenaire avaient été réduits au point qu'une somme de 50,000 francs seulement était prévue pour les acquisitions de toutes les sections des musées. Ce crédit doit être porté à 257,500 francs en charge permanente pour le mettre au niveau des besoins. Il y a un arriéré important à combler tant dans les bibliothèques que dans les collections. Une somme de 100,000 francs en charge temporaire y est consacrée. Une somme de 5,500 francs pour les billets forfaitaires à utiliser en 1928, est transférée aux articles 11 et 12 (nouveaux). L'augmentation est donc en réalité de 357,500 francs.
7,739,711 »	5,316,560 »	2,519,239 »	96,088 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1928.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.																					
		REPORT. . . . fr.																					
		Château de Mariemont : personnel																					
		<table> <tr> <th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENTS.</th><th>MONTANT de la dépense</th></tr> <tr> <td>1</td><td>20,000 à 22,500</td><td>20,000</td></tr> <tr> <td>6</td><td>3,400 à 6,500</td><td>27,400</td></tr> <tr> <td>1</td><td>3,400 à 5,900</td><td>5,600</td></tr> <tr> <td>1</td><td>2,500</td><td>2,500</td></tr> <tr> <td>9</td><td></td><td>55,500</td></tr> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	MONTANT de la dépense	1	20,000 à 22,500	20,000	6	3,400 à 6,500	27,400	1	3,400 à 5,900	5,600	1	2,500	2,500	9		55,500			
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	MONTANT de la dépense																					
1	20,000 à 22,500	20,000																					
6	3,400 à 6,500	27,400																					
1	3,400 à 5,900	5,600																					
1	2,500	2,500																					
9		55,500																					
100	a.	Conservateur																					
		Surveillants																					
		Garde du château																					
		Nettoyeuse																					
		TOTAL																					
		Indemnités familiale et de naissance																					
		Secours et indemnités diverses																					
		Augmentations réglementaires																					
		Traitements de disponibilité																					
		Allocation spéciale de 20 % (A. R. du 28 février 1927)																					
		70,005																					
	b.	Partie mobile des traitements et salaires (17 tranches)																					
		Augmentation provisoire (3 tranches)																					
		55,000																					
		5,720																					
		TOTAL																					
		126,725																					
101	»	Château de Mariemont : matériel et frais de conservation																					
		Château de Gacsbeek : personnel																					
		<table> <tr> <th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENTS</th><th>MONTANT de la dépense.</th></tr> <tr> <td>1</td><td>19,000 à 22,500</td><td>21,000</td></tr> <tr> <td>1</td><td>6,000</td><td>6,000</td></tr> <tr> <td>3</td><td>Salaires régionaux (fr. 1.50 à 2.50 l'heure)</td><td>50,000</td></tr> <tr> <td>1</td><td>Salaires journaliers : 7 à 10 fr.</td><td>8,000</td></tr> <tr> <td>1</td><td>4,000</td><td>4,000</td></tr> <tr> <td>9</td><td></td><td>69,000</td></tr> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS	MONTANT de la dépense.	1	19,000 à 22,500	21,000	1	6,000	6,000	3	Salaires régionaux (fr. 1.50 à 2.50 l'heure)	50,000	1	Salaires journaliers : 7 à 10 fr.	8,000	1	4,000	4,000	9		69,000
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS	MONTANT de la dépense.																					
1	19,000 à 22,500	21,000																					
1	6,000	6,000																					
3	Salaires régionaux (fr. 1.50 à 2.50 l'heure)	50,000																					
1	Salaires journaliers : 7 à 10 fr.	8,000																					
1	4,000	4,000																					
9		69,000																					
102	a.	Conservateur																					
		Conciergerie du parc-préposé aux droits d'entrée																					
		Surveillants-hommes de peine																					
		Nettoyeuse préposée aux vestiaires																					
		Femme de charge																					
		Personnel auxiliaire (recruté en été)																					
		TOTAL																					
		Augmentations à prévoir																					
		Secours et indemnités diverses																					
		Indemnités familiale et de naissance																					
		Allocation spéciale de 20 % (A. R. du 28 février 1927)																					
		80,200																					
	b.	Partie mobile des traitements et salaires (17 tranches)																					
		Augmentation provisoire (3 tranches)																					
		11,200																					
		270																					
		TOTAL																					
		91,670																					
		A REPORTER. . . . fr.																					

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1928.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1927.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
7,739,744 »	5,316,560 »	2,519,239 »	96,088 »	Art. 100. — L'augmentation est due aux causes indiquées à l'article 2. (1) Y compris, pour la partie mobile des traitements et salaires et pour l'augmentation provisoire, une somme de 51,930 francs figurant dans le total de l'article 141 de 1927.
126,725 »	119,965 (1) »	6,760 »	»	
23,050 »	23,350 »	»	300 »	Art. 101. — La charge temporaire de 6,000 francs votée en 1927 disparaît, mais une somme de 6,000 francs doit être prévue en charge permanente par suite de l'augmentation du prix du charbon. La diminution de 300 francs représente la somme transférée aux articles 11 et 12 (nouveaux) pour le paiement des billets forfaitaires à utiliser en 1928.
91,670 »	74,730 (2) »	16,940 »	»	
7,981,156 »	5,534,603 »	2,542,939 »	96,388 »	Art. 102. — L'augmentation résulte des causes indiquées à l'article 2 et de l'obligation d'utiliser le personnel salarié un plus grand nombre d'heures que celui prévu antérieurement. (2) Y compris, pour la partie mobile des traitements et salaires et pour l'augmentation provisoire, une somme de 9,720 francs, figurant dans le total de l'article 141 de 1927.

BUDGET DE L'EXERCICE 1928.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																				
		REPORT. . . . fr																				
403	•	Château de Gaesbeek : matériel et frais de conservation																				
404	»	Pavillon chinois et Tour japonaise : personnel																				
		<table><tr><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENTS.</th><th>MONTANT de la dépense.</th></tr><tr><td>4</td><td>3,400 à 6,300</td><td>21,800</td></tr><tr><td>1</td><td>3,400 à 5,900</td><td>4,450</td></tr><tr><td>1</td><td>»</td><td>4,800</td></tr><tr><td>2</td><td>1,700 à 2,000</td><td>5,700</td></tr><tr><td>8</td><td></td><td>54,750</td></tr></table>			NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	MONTANT de la dépense.	4	3,400 à 6,300	21,800	1	3,400 à 5,900	4,450	1	»	4,800	2	1,700 à 2,000	5,700	8		54,750
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	MONTANT de la dépense.																				
4	3,400 à 6,300	21,800																				
1	3,400 à 5,900	4,450																				
1	»	4,800																				
2	1,700 à 2,000	5,700																				
8		54,750																				
	a.	Messagers.																				
		Garçon de bureau																				
		Veilleur de nuit																				
		Nettoyeuses																				
		Indemnité de résidence		3,800																		
		Indemnités familiale et de naissance		5,500																		
		Secours et indemnités diverses		1,000																		
		Traitements de disponibilité		5,942																		
		Allocation spéciale de 20 % (A. R. du 28 février 1927)		6,210																		
		Augmentations réglementaires		500																		
				53,702																		
	b.	{ Partie mobile des traitements et salaires (17 tranches)		51,500																		
		{ Augmentation provisoire (5 tranches)		2,160																		
		TOTAL.		87,562																		
405	•	Pavillon chinois et Tour japonaise : matériel et mobilier ; publications, bibliothèque, chauffage et éclairage																				
406	•	Subvention au Fonds Commun des Musées de l'État. (A. R. du 7 juillet 1924)																				
		Monuments publics.																				
407	•	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; part d'intervention de l'Etat dans l'érection de monuments commémoratifs d'un caractère artistique reconnu ; médailles à consacrer aux événements mémorables																				
		Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.																				
	a.	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments fr. 78,000 »																				
	b.	Subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique ou artistique. Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations et à ces travaux 12,000 »																				
408	c.	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour restaurations artistiques aux édifices religieux classés comme monuments. — Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations 160,000 »																				
		A REPORTER. . . . fr.																				

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1928.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1927.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION.	
7,984,156 »	5,534,605 »	2,542,939 »	96,388 »	
35,575 »	26,575 »	9,000 »	»	Art. 103. — Une majoration de la charge permanente de 10,500 francs est nécessaire pour couvrir des dépenses d'entretien et de réparation qui étaient précédemment supportées par les bâtiments civils.
87,362 »	90,650 » (1)	»	3,288 »	D'autre part, une somme de 1,500 francs, représentant le prix des billets forfaitaires à utiliser en 1928, est transférée aux articles 11 et 12 (nouveaux). Art. 104. — La partie du crédit relatif aux traitements fixes est diminuée d'une somme de 1,128 francs par suite d'un calcul plus précis des propositions budgétaires et de la diminution d'un traitement de disponibilité. Cette diminution est portée à 3,288 francs par suite du rajustement de la partie mobile qui avait été surévaluée en 1927.
				(1) Y compris, pour la partie mobile des traitements et salaires et pour l'augmentation provisoire, une somme de 35,820 francs, figurant dans le total de l'article 141 de 1927.
15,000 »	10,000 »	5,000 »	»	Art. 105. — Cette majoration est nécessaire ensuite de la hausse du prix du charbon et des travaux d'entretien.
300,000 »	228,000 »	72,000 »	»	Art. 106. — Les recettes du chef du droit d'entrée dans les Musées atteindront en 1928 le chiffre de 300,000 francs environ.
100,000 »	»	100,000 »	»	Art. 107 (nouveau). — Cet article avait été supprimé en 1927. Il n'est guère possible que l'Etat ne puisse intervenir lorsqu'on glorifie un homme illustre. Une somme de 50,000 francs reste à payer en 1928 pour le mausolée Verhaeren. Il y aura lieu d'intervenir dans les frais du monument à élever aux frères Stevens.
250,000 »	150,000 »	100,000 »	»	Art. 108. — Le crédit alloué en 1927 a été manifestement insuffisant.
8,769,093 »	6,039,830 »	2,828,939 »	99,676 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1928

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.			
			NOMBRE d'agents.	MINIMUM.	MONTANT de la dépense.
					REPORT. . . . fr.
109	»	Commission royale des monuments et des sites. Personnel : traitements d'activité et de disponibilité.			
	a.	Secrétaire	1	10,500 »	18,000 »
		Secrétaire-adjoint	1	4,500 »	12,000 »
		Commis	2	4,000 »	14,400 »
		Dactylographe	1	4 000 »	8,200 »
		Messager	1	3,400 »	4,900 »
		Nettoyeuse	1	1,500 »	2,500 »
		TOTAL	7		59,800 »
		Indemnités familiale et de naissance			6,560 »
		Indemnité de résidence.			2,875 »
		Augmentations réglementaires.			350 »
		Indemnités pour maladie, décès, etc.			2,000 »
		Allocation spéciale de 20 % (A. R. du 28 février 1927)			11,500 »
					82,885 »
	b.	Partie mobile des traitements et salaires (17 tranches)		34,200 »	
		Augmentation provisoire (3 tranches)		1,620 »	35,820 »
		TOTAL. fr.			118,705 »
	a.	Commission royale des monuments et des sites : jetons de présence des membres ; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs fr.			50,000 »
	b.	Bibliothèque, mobilier, chauffage, achat d'instruments ; compte-rendu des séances générales ; indemnités des sténographes et frais de publication			7,000 »
110	c.	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la Commission royale des monuments et des sites, frais de route et de séjour des membres correspondants de cette Commission			46 000 »
111	»	Bulletin des Commissions d'art et d'archéologie : rédaction, publication ; dépenses diverses.			
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>			
112	»	Conservatoire royal de musique de Bruxelles : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel. — Cours élémentaire de musique			
113	»	Conservatoire royal de musique de Liège : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel			
114	»	Conservatoire royal de musique de Gand : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel			
115	»	Conservatoire royal flamand de musique d'Anvers : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel			
		A REPORTER. fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1928.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1927.	DIFFÉRENCES.		Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
8,769,093 »	6,039,830 »	2,828,939	99,676 »	
118,705 »	126,880 (1) »	»	8,175 »	Art. 109. — Malgré l'augmentation résultant de l'octroi de l'allocation spéciale de 20 % pour 12 mois en 1928 contre 10 en 1927, ce crédit est en diminution par suite du rajustement de la partie mobile qui avait été surévaluée en 1927. (1. Y compris, pour la mobile des traitements et salaires et pour l'augmentation provisoire, une somme de 42,165 francs, figurant dans le total de l'article 141 de 1927.
53,000 »	91,000 »	»	38,000 »	Art. 110. — Diminution résultant du transfert, aux articles 11 et 12 (nouveaux), du coût des billets-forfaitaires à utiliser en 1928.
600 »	600 »	»	»	
1,613,444 »	1,015,108 »	628,336 »	»	Art. 112. — Augmentation résultant à concurrence de 570,736 francs de l'application des arrêtés relatifs aux traitements des agents de l'Etat et à concurrence de 57,600 francs de la majoration du coût de l'entretien des locaux et de leur chauffage.
753,436 »	503,721 »	247,715 »	»	Art. 113. — Augmentation résultant de l'application des arrêtés relatifs aux traitements des agents de l'Etat et de la hausse du prix des charbons et des frais d'entretien.
573,658 »	402,182 »	171,476 »	»	Art. 114. — Voir justification à l'article 113.
552,235 »	389,722 »	162,513 »	»	Art. 115. — Voir justification à l'article 113.
12,464,171 »	8,571,043 »	4,038,979 »	145,851 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1928.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT . . . fr.
116	A.	a) Écoles de musique autres que les conservatoires royaux Part d'intervention de l'État. Acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique	fr. 450,000 »
		b) Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique	52,000 »
		c) Concerts nationaux; publications des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses.	75,000 »
	B.	Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; secours aux familles d'artistes décédés. Encouragements à l'art dramatique musical	75,000 »
117		Encouragements à l'art lyrique national :	
	a.	Théâtre royal de la Monnaie	fr. 300,000 »
	b.	Opéra flamand d'Anvers	200,000 »
	c.	Subsides à des représentations et à des scènes d'art lyriques	100,000 »
118	»	Inspection des écoles de musique	
119	»	Conseil de perfectionnement des études musicales	
		LETTRES.	
		Lettres françaises :	
120	A.	a) Subsides et encouragements littéraires; souscriptions; aide à des littérateurs qui sont dans le besoin et secours aux familles de littérateurs décédés; voyages et missions littéraires	100,000 »
		b) Encouragements à l'art et à la littérature dramatiques	50,000 »
		c) Sociétés littéraires.	35,000 »
		d) Subside pour la Maison de la Presse.	10,000 »
		e) Subside au Musée de la Vie wallonne	20,000 »
	B.	a) Prix de littérature; frais des jurys	12,500 »
		b) Frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impressions et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 30 septembre 1887	15,000 »
		c) Acquisition d'ouvrages littéraires et dépenses diverses pour la direction des Lettres	2,000 »
		d) Part contributive de la Belgique dans les frais de l'Union académique internationale, du Conseil international de recherches, de l'Union astronomique internationale, de l'Union géodésique et géophysique internationale, de l'Union internationale de la chimie pure et appliquée, de l'Union internationale des mathématiciens, de l'Union internationale de T. S. F. scientifique, de l'Union internationale des sciences biologiques, de l'Union internationale de sciences médicales et de l'Union géographique internationale	17,350 »
			A. REPORTER . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1928.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1927.	DIFFÉRENCES.		Observations.																																
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																	
12,464,171 »	8,574,043 »	4,038,979 »	145,851 »																																	
577,000 »																																				
	394,250 »	260,750 »	»	Art. 116. — En 1914, il y avait 64 écoles subsidiées avec une population de 3,672 élèves; en 1927, il y en a 83 avec une population de plus de 25,000 élèves. D'autre part, pour les bourses d'études, on doit prévoir 20 bourses de 500 francs dans chaque conservatoire. En outre, il faudrait porter de 2,000 à 3,000 francs les bourses de chant à allouer à des jeunes gens qui doivent abandonner leur métier pour suivre les cours. Une somme de 1,000 francs, représentant le prix des billets forfaitaires à utiliser en 1928, est transférée aux articles 11 et 12 (nouveaux).																																
75,000 »																																				
600,000 »	300,000 »	300,000 »	»	Art. 117. — Il y a lieu d'encourager dans une plus large mesure nos scènes d'art lyrique.																																
27,040 »	27,490 ⁽¹⁾ »	»	450 »	(1) Y compris, pour la partie mobile des traitements et pour l'augmentation provisoire, une somme de 8,220 francs figurant dans le total de l'article 141 de 1927.																																
3,000 »	»	3,000 »	»	Art. 118. — Une somme de 2,500 francs représentant le prix des billets forfaitaires à utiliser en 1928, est transférée aux articles 11 et 12 (nouveaux). Le crédit est majoré en réalité de 2,050 francs résultant : 1° de l'augmentation du traitement de l'inspecteur; 2° de la majoration de la partie mobile. Décomposition du crédit :																																
				<table><tr><th></th><th>Nombre d'agents.</th><th>Traitement par an.</th><th>Dépense.</th></tr><tr><td>Inspecteur</td><td>1</td><td>13,000</td><td>13,000</td></tr><tr><td>Allocation spéciale de 20 % (A. R. du 28 février 1927)</td><td>»</td><td>»</td><td>2,600</td></tr><tr><td>Partie mobile du traitement (17 tranches)</td><td>»</td><td>»</td><td>8,500</td></tr><tr><td>Augmentation provisoire (3 tran- ches)</td><td>»</td><td>»</td><td>270</td></tr><tr><td>Augmentation de traitement</td><td>»</td><td>»</td><td>1,200</td></tr><tr><td>Frais de séjour</td><td>»</td><td>»</td><td>1,470</td></tr><tr><td>TOTAL.</td><td></td><td>fr.</td><td>27,040</td></tr></table>		Nombre d'agents.	Traitement par an.	Dépense.	Inspecteur	1	13,000	13,000	Allocation spéciale de 20 % (A. R. du 28 février 1927)	»	»	2,600	Partie mobile du traitement (17 tranches)	»	»	8,500	Augmentation provisoire (3 tran- ches)	»	»	270	Augmentation de traitement	»	»	1,200	Frais de séjour	»	»	1,470	TOTAL.		fr.	27,040
	Nombre d'agents.	Traitement par an.	Dépense.																																	
Inspecteur	1	13,000	13,000																																	
Allocation spéciale de 20 % (A. R. du 28 février 1927)	»	»	2,600																																	
Partie mobile du traitement (17 tranches)	»	»	8,500																																	
Augmentation provisoire (3 tran- ches)	»	»	270																																	
Augmentation de traitement	»	»	1,200																																	
Frais de séjour	»	»	1,470																																	
TOTAL.		fr.	27,040																																	
	182,350 »	79,500 »	»																																	
46,850 »				Art. 119 (nouveau). — Le Conseil de perfectionnement des études musicales sera rétabli en 1928. Une somme de 3,500 francs est nécessaire au fonctionnement de cet organisme. 500 francs pour l'achat des billets forfaitaires à utiliser en 1928, sont transférés aux articles 11 et 12 (nouveaux). Art. 120. — Le crédit alloué en 1927 s'est révélé absolument insuffisant. Le libellé au crédit a été modifié pour faire apparaître séparément les subsides. Une somme de 1,500 francs représentant le prix des billets forfaitaires à utiliser en 1928, est transférée aux articles 11 et 12 (nouveaux).																																
14,008,061 »	9,472,133 »	4,682,229 »	146,301 »																																	

BUDGET DE L'EXERCICE 1928.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.																											
		REPORT. . . fr.																											
		Lettres flamandes :																											
121	A.	a) Subsidés et encouragements littéraires; aide à des littérateurs qui sont dans le besoin et secours aux familles de littérateurs décédés; voyages et missions littéraires 100,000 »																											
		b) Encouragements à l'art et à la littérature dramatiques 50,000 »																											
		c) Sociétés littéraires 35,000 »																											
	B.	a) Prix de littérature; frais des jurys 12,500 »																											
		b) Part contributive de la Belgique dans les frais de publication du <i>Woordenboek der Nederlandsche Taal</i> (dictionnaire de la langue néerlandaise) 14,000 »																											
		c) Acquisition d'ouvrages littéraires et dépenses diverses pour la direction des Lettres 2,000 »																											
122	"	Fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale																											
125	"	Institut historique belge de Rome : personnel, traitements, etc.																											
		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>MONTANT de la dépense.</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Président du Comité Directeur (frais de voyage et de séjour à Rome)</td><td>1</td><td>7,500 »</td></tr> <tr> <td>Secrétaire résidant à Rome</td><td>1</td><td>5,000 »</td></tr> <tr> <td>Custode</td><td>1</td><td>7,400 »</td></tr> <tr> <td>TOTAL</td><td>3</td><td></td></tr> <tr> <td>Secrétariat</td><td></td><td>1,300 »</td></tr> <tr> <td>Mission d'un membre de l'Institut</td><td></td><td>2,000 »</td></tr> <tr> <td>Indemnités aux auteurs et frais de copistes</td><td></td><td>2,500 »</td></tr> <tr> <td>TOTAL.</td><td></td><td>25,700 »</td></tr> </tbody> </table>		NOMBRE d'agents.	MONTANT de la dépense.	Président du Comité Directeur (frais de voyage et de séjour à Rome)	1	7,500 »	Secrétaire résidant à Rome	1	5,000 »	Custode	1	7,400 »	TOTAL	3		Secrétariat		1,300 »	Mission d'un membre de l'Institut		2,000 »	Indemnités aux auteurs et frais de copistes		2,500 »	TOTAL.		25,700 »
	NOMBRE d'agents.	MONTANT de la dépense.																											
Président du Comité Directeur (frais de voyage et de séjour à Rome)	1	7,500 »																											
Secrétaire résidant à Rome	1	5,000 »																											
Custode	1	7,400 »																											
TOTAL	3																												
Secrétariat		1,300 »																											
Mission d'un membre de l'Institut		2,000 »																											
Indemnités aux auteurs et frais de copistes		2,500 »																											
TOTAL.		25,700 »																											
124	"	Institut historique belge de Rome : matériel et frais divers																											
		A REPORTER. . . . fr.																											

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandes pour l'exercice 1928.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1927.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
14,008,031 »	9,472,133 »	4,682,229 »	146,301 »	
185,000 »				
	12,000 »	91,500 »	»	Art. 121 (voir justification à l'article précédent). Une somme de 1,500 francs, représentant le prix des billets forfaitaires à utiliser en 1928, est transférée aux articles 11 et 12 (nouveaux).
28,500 »				
5,000 »	5,000 »	»	»	
25,700 »	23,000 »	2,700 »	»	Art. 123 et 124. — Ces légères majorations sont justifiées par l'état de notre change sur l'Italie.
37,000 »	32,500 »	4,500 »	»	
14,289,261 »	9,654,633 »	4,780,929 »	146,301 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1928.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. . . . fr.				
125	"	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique : traitements et salaires du personnel; traitements de disponibilité, etc.				
			NOMBRE d'agents.	Minimum.	Maximum.	TRAITEMENTS.
	a.	Secrétaire perpétuel	1	24,000 »	50,000 »	28,000 »
		Sous-directeur	1	16,500 »	22,000 »	19,000 »
		Chef de bureau	1	15,000 »	18,000 »	15,000 »
		Dactylographe	1	4,000 »	9,200 »	6,000 »
		Commis expéditionnaire	1	4,000 »	8,700 »	5,600 »
		Huissier	1	5,800 »	7,500 »	6,500 »
		Cardien	1	5,400 »	6,300 »	5,400 »
		Messager	1	5,400 »	6,300 »	5,050 »
		Garçon de bureau	1	5,400 »	5,900 »	5,600 »
		Nettoyeuse	1	10 francs par jour.		5,000 »
		TOTAL	10			
		Indemnité de résidence				4,625 »
		Indemnités familiale et de naissance				720 »
		Augmentations réglementaires et indemnités				4,600 »
		Allocation spéciale de 20 % (A. R. du 28 février 1927)				19,400 »
						126,295 »
	b.	Partie mobile des traitements et salaires (17 tranches) fr.		65,598		68,028 »
		Augmentation provisoire (5 tranches)		2,450		
		TOTAL. . . . fr.				194,525 »
		Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique :				
	a.	Jetons de présence et frais de séjour; examen et jugement du concours de la fondation De Keyn fr.				29,500 »
	b.	Prix des concours				27,000 »
126	c.	Chauffage, éclairage et frais d'entretien du Palais des Académies; frais divers				50,000 »
	d.	Publication d'une <i>Biographie nationale</i>				8,000 »
	e.	Frais de séjour des délégués aux réunions académiques				8,000 »
	f.	Frais d'administration des Conseils nationaux de recherches scientifiques				5,000 »
	g.	Tables constantes de physique et de mathématiques				1,000 »
127	"	Frais de la Commission royale d'histoire : traitement du secrétaire, indemnités, frais de route; honoraires d'éditeurs, frais divers				
		A REPORTER. . . . fr.				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1928.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1927.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
14,289,261 »	9,654,633 »	4,780,929 »	146,301 »	
194,323 »	184,675 ⁽¹⁾ »	9,648 »	»	Art. 125. — L'augmentation résulte des causes indiquées à l'article 2 et de l'application de l'A. R. du 31 janvier 1927 rectifiant les erreurs de la péréquation de 1924. (1) Y compris, pour la partie mobile des traitements et salaires et pour l'augmentation provisoire, une somme de 61,200 francs figurant dans le total de l'article 144 de 1927.
126,300 »	130,000 »	»	3,700 »	Art. 126. — Les frais de chauffage, d'éclairage et d'entretien sont majorés de 13,000 francs, en raison de la hausse des prix. D'autre part, une somme de 18,700 francs, représentant le prix des billets forfaitaires à utiliser en 1928, est transférée aux articles 11 et 12 (nouveaux).
10,000 »	10,700 »	»	700 »	Art. 127. — Diminution provenant du transfert du coût des billets forfaitaires aux articles 11 et 12 (nouveaux).
14,619,884 »	9,980,008 »	4,790,577 »	150,701 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1928

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. fr.			
		Académie royale de langue et de littérature françaises : personnel, traitements, etc. :			
			<table><tr><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENTS.</th></tr></table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.				
128	a.	Secrétaire perpétuel	1 20,500		
		Attaché au secrétariat	1 8,250		
		Huissier	1 1,500		
		TOTAL.	3		
		Indemnité de résidence.	1,200		
		Augmentations réglementaires et indemnités.	2,000		
		Allocation spéciale de 20 % (A. R. du 28 février 1927)	5,750		
			39,200		
	b.	Partie mobile des traitements et salaires (17 tranches). fr. 18,700	10,240		
		Augmentation provisoire (5 tranches). 540			
	TOTAL	58,440			
		Académie royale de langue et de littérature françaises :			
129	a.	Jetons de présence fr.	15,000 »		
	b.	Chauffage, éclairage, entretien des locaux. Acquisition de manuscrits d'auteurs belges d'expression française. Frais divers.	12,000 »		
	c.	Prix	10,000 »		
		Académie royale flamande : traitements et salaires du personnel ; traitements de disponibilité :			
			<table><tr><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENTS.</th></tr></table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.				
130	a.	Secrétaire perpétuel (cumul)	1 11,750 »		
		Chef de bureau	1 14,000 »		
		Concierge.	1 4,000 »		
		Messagère	1 5,800 »		
		TOTAL.	4		
		Indemnités familiale et de naissance	560 »		
		Promotions, indemnités, etc.	2,000 »		
		Allocation spéciale de 20 % (A. R. du 28 février 1927)	4,560 »		
			40,270 »		
	b.	Partie mobile des traitements et salaires (17 tranches). 16,800 »	17,610 »		
Augmentation provisoire (5 tranches) 810 »					
	TOTAL fr.	57,880 »			
		A REPORTER fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1928.	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1927.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
14,619,884 »	9,980,008 »	4,790,577 »	150,701 »	
58,440 »	(1) 55,190 »	3,250 »	»	Art. 128. — L'augmentation résulte des causes indiquées à l'article 2. (1) Y compris, pour la partie mobile des traitements et salaires et pour l'augmentation provisoire, une somme de 17,940 francs figurant dans le total de l'article 141 de 1927.
35,000	21,000 »	14,000 »	»	Art. 129. — L'Académie ne disposait en 1927 que de 3,000 francs pour le chauffage, l'éclairage, l'entretien des locaux, l'acquisition de manuscrits d'auteurs belges et frais divers. Cette somme est évidemment insuffisante. L'Académie doit pouvoir, en outre, acheter certains ouvrages pour compléter sa bibliothèque. Enfin, le montant des prix à décerner doit être majoré. Une somme de 4,050 francs, représentant le prix des billets forfaitaires à utiliser en 1928, est transférée aux articles 41 et 42 (nouveaux). L'augmentation est donc en réalité de 18,050 francs.
57,880 »	(1) 57,740 »	140 »	»	Art. 130. — La partie du crédit relative aux traitements fixes est augmentée d'une somme de 1,910 francs par suite de l'application des arrêtés relatifs aux traitements des agents de l'Etat. Cette somme est ramenée à 140 francs par suite du rajustement de la partie mobile qui avait été surévaluée en 1927. (1) Y compris, pour la partie mobile des traitements et salaires et pour l'augmentation provisoire, une somme de 19,380 francs figurant dans le total de l'article 141 de 1927.
14,771,204 »	10,113,938 »	4,807,967 »	150,701 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1928.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
		REPORT. . . . fr.		
		Académie royale flamande :		
151	a.	Jetons de présence et frais de séjour.	fr. 55,000	»
	b.	Prix des concours	15,000	»
	c.	Chauffage, éclairage et frais d'entretien des locaux; frais divers	25,000	»
	d.	Publication des anciens monuments de la littérature flamande et acquisition de manuscrits d'auteurs flamands	15,000	»
152		Direction des Services belges de bibliographie et des échanges internationaux : personnel, traitements, salaires des gens de service, etc.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1928.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1927.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
14,771,204 »	10,113,938 »	4,807,967 »	150,701 »	
90,000 »	50,500 »	39,500 »	»	Art. 131. — L'Académie flamande ne disposait, en 1927, que d'une somme de 15,000 francs pour le chauffage, l'éclairage, l'entretien des locaux, l'acquisition de manuscrits d'auteurs belges et les frais divers; elle doit, en outre, assurer la publication des anciens monuments de la littérature flamande. Enfin, elle doit pouvoir acheter des ouvrages pour compléter sa bibliothèque et faire des échanges avec les institutions semblables des autres pays. Les prix des concours doivent être augmentés de même que le crédit affecté aux jetons de présence.
280,910 »	266,320 ⁽¹⁾ »	14,590 »	»	Une somme de 10,000 francs, représentant le prix des billets forfaitaires à utiliser en 1928, est transférée aux articles 11 et 12 (nouveaux). L'augmentation est, en réalité, de 49,500 francs.
				Art. 132. — L'augmentation provient des causes indiquées à l'article 2 et de l'application de l'A. R. du 31 janvier 1927 rectifiant les erreurs de la péréquation de 1924.
				(1) Y compris, pour la partie mobile des traitements et salaires et pour l'augmentation provisoire, une somme de 91,170 francs figurant dans le total de l'article 141 de 1927.
173,000 »	116,000 »	57,000 »	»	
3,400 »	3,400 »	»	»	Art. 133. — Augmentation justifiée : 1° à concurrence de 47,000 francs, par le relèvement des prix des publications, des transports et du charbon; 2° à concurrence de 10,000 francs (en charge temporaire), par le transfert de l'article 16 d'une somme de cet import destinée à l'achèvement de la Bibliographie Nationale 1880-1930, publication qui rentrera désormais dans les attributions du Service de bibliographie de Belgique.
15,318,514 »	10,550,158 »	4,919,057 »	150,701 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1978

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES																					
		REPORT. . . . fr.																					
155	a.	Traitements de l'inspecteur général en disponibilité et des inspecteurs des bibliothèques publiques; en activité et en disponibilité																					
		<table><tr><th rowspan="2">NOMBRE d'agents.</th><th colspan="2">TRAITEMENTS</th><th rowspan="2">DÉPENSES</th></tr><tr><th>minimum.</th><th>maximum.</th></tr><tr><td>1</td><td>10,500</td><td>27,500</td><td>25,500</td></tr><tr><td>4</td><td>10,500</td><td>18,000</td><td>55,500</td></tr><tr><td>TOTAL. . . .</td><td>5</td><td></td><td></td></tr></table>			NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS		DÉPENSES	minimum.	maximum.	1	10,500	27,500	25,500	4	10,500	18,000	55,500	TOTAL. . . .	5			
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS		DÉPENSES																				
	minimum.	maximum.																					
1	10,500	27,500	25,500																				
4	10,500	18,000	55,500																				
TOTAL. . . .	5																						
	a.	Inspecteur de première classe	1	27,500	25,500																		
		Inspecteurs de deuxième classe	4	18,000	55,500																		
		TOTAL. . . .	5																				
		Allocation spéciale de 20 % (A. R. du 28 février 1927).			25,500																		
		Indemnité de résidence			2,000																		
		Traitements de disponibilité (2 agents)			48,500																		
		Indemnités familiale et de naissance			2,520																		
		Augmentations réglementaires et indemnités			5,000																		
					162,520																		
	b.	Partie mobile des traitements et salaires (17 tranches)		66,500																			
		Augmentation provisoire (5 tranches)		5,670	71,970																		
		TOTAL			234,490																		
156	a.	Frais de séjour de l'inspecteur général et des inspecteurs des bibliothèques publiques fr. 44,250 »																					
	b.	Frais de publicité. Dépenses diverses 500 »																					
157	a.	Indemnités aux bibliothécaires																					
158	a.	Acquisition de livres destinés aux bibliothèques publiques. Frais divers																					
159	a.	Indemnités, frais de route et de séjour au personnel chargé du cours de bibliothécaires; indemnités de vacation; frais de route et de séjour aux membres des jurys chargés de procéder aux examens de bibliothécaires; frais divers																					
160	a.	Subsides aux œuvres post-scolaires.																					
161	a.	Subsides aux fédérations des sociétés belges de gymnastique																					
162	a.	Subsides extraordinaires en espèces pour construction et aménagement de bibliothèques																					
TOTAL DU CHAPITRE IX.																							

DÉVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1928	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1927.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
15,318,514 »	10,850,158 »	4,919,057 »	150,701 »	
234,490 »	216.820 ⁽¹⁾ »	17,670 »	»	Art. 135. — L'augmentation résulte des causes indiquées à l'article 2. Le libellé a été modifié par suite de la mise en disponibilité de l'inspecteur général et d'un inspecteur; la répartition des crédits entre les différents postes a été faite en conséquence. (1) Y compris, pour la partie mobile des traitements et pour l'augmentation provisoire, une somme de 61,200 francs figurant dans le total de l'article 141 de 1927.
44,750 »	72,400 »	»	27,650 »	Art. 136. — Une somme de 40,000 francs, représentant le coût des abonnements des inspecteurs, nécessaires en 1928, est transférée à l'article 11 (nouveau). Les mots « frais de route » disparaissent du libellé. En réalité, le crédit est augmenté d'une somme de 12,350 francs provenant de la majoration de 50 % des frais de séjour.
564,000 »	513,000 »	51,000 »	»	Art. 137. — Il faut prévoir, pour 1928, 185 bibliothèques supplémentaires qui seront reconnues et dont les bibliothécaires devront toucher les indemnités prévues par le règlement organique.
1,150,000 »	850,000 »	300,000 »	»	Art. 138. — Le crédit était de 600,000 francs, en 1922, pour 1,200 bibliothèques. Il y aura bientôt 2,400 bibliothèques. De plus, un livre qui coûtait fr. 6.50, en 1922, coûte maintenant 12 francs ou 18 francs s'il est édité en France. Un livre édité en Hollande et qui valait 10 ou 12 francs en 1922, coûte actuellement 24 à 30 francs.
12,000 »	12,000 »	»	»	Les mots « Remboursements des transports en débet des livres envoyés aux bibliothèques publiques » sont supprimés; une somme de 500 francs, représentant les frais de ces transports est transférée aux articles 11 et 12 (nouveaux).
250,000 »	200,000 »	50,000 »	»	Art. 140. — Ce subside était déjà de 200,000 francs, en 1923. Le nombre d'œuvres subsidiées a augmenté et il est nécessaire de relever les bases des subsides accordés.
7,500 »	7,500 »	»	»	Art. 141. — Cet article figurait en 1927 au chapitre suivant.
50,000 »	»	50,000 »	»	Art. 142 (nouveau). — Ces subsides sont prévus par l'article 22 de l'arrêté royal du 19 octobre 1921 mais n'ont jamais été accordés à raison de la situation financière.
17,631,254 »	12,421,878 »	5,387,727 »	178,351 »	
AUGMENTATION . . fr.		5,209,376 »		

BUDGET DE L'EXERCICE 1928.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																												
CHAPITRE X. DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES 143 » Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles d'agents pensionnés de l'administration centrale qui se trouvent dans une situation malheureuse. Rente annuelle et viagère de 2,500 francs due en vertu du legs fait à l'État par M. Vermeersch (arrêté royal du 9 février 1911). Dépenses imprévues non libellées au Budget . . TOTAL DU CHAPITRE X . . . fr. DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES. CHAPITRE XI. SERVICES DIVERS. 144 » Enseignement moyen. — Subsidés aux communes pour l'ameublement et l'outillage des établissements d'instruction moyenne de l'État » Commission chargée de recueillir et d'inventorier les documents relatifs à la guerre et à l'occupation : personnel; frais de voyage et indemnités de vacation aux membres de la Commission : <table><thead><tr><th></th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENTS par an.</th><th>DÉPENSES</th></tr></thead><tbody><tr><td>145 a. Agents temporaires</td><td>2</td><td>7,400 à 8,800</td><td>15,165 »</td></tr><tr><td>Allocation spéciale de 20 % (A. R. du 28 février 1927).</td><td></td><td></td><td>3,035 »</td></tr><tr><td>b. Partie mobile des traitements et salaires (17 tranches)</td><td></td><td></td><td>11,900 »</td></tr><tr><td>Augmentation provisoire (3 tranches)</td><td></td><td></td><td>540 »</td></tr><tr><td>c. Frais de voyage et indemnités de vacation aux membres de la Commission</td><td></td><td></td><td>1,700 »</td></tr><tr><td colspan="3">TOTAL . . . fr</td><td>32,340 »</td></tr></tbody></table> 146 » Commission chargée de recueillir et d'inventorier les documents relatifs à la guerre et à l'occupation : frais de matériel, location d'un immeuble; achat et transport de documents; gardiennat 147 » Subside au Comité Olympique Belge à la 9^e olympiade à Amsterdam A REPORTER. fr.				NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS par an.	DÉPENSES	145 a. Agents temporaires	2	7,400 à 8,800	15,165 »	Allocation spéciale de 20 % (A. R. du 28 février 1927).			3,035 »	b. Partie mobile des traitements et salaires (17 tranches)			11,900 »	Augmentation provisoire (3 tranches)			540 »	c. Frais de voyage et indemnités de vacation aux membres de la Commission			1,700 »	TOTAL . . . fr			32,340 »
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS par an.	DÉPENSES																											
145 a. Agents temporaires	2	7,400 à 8,800	15,165 »																											
Allocation spéciale de 20 % (A. R. du 28 février 1927).			3,035 »																											
b. Partie mobile des traitements et salaires (17 tranches)			11,900 »																											
Augmentation provisoire (3 tranches)			540 »																											
c. Frais de voyage et indemnités de vacation aux membres de la Commission			1,700 »																											
TOTAL . . . fr			32,340 »																											

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1928.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1927.		DIFFÉRENCES.		Observations
				AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
20,000	»	47,000	»	»	27,000	Art. 143. — La charge temporaire de 27,000 francs votée en 1927 pour le déménagement et l'aménagement des Administrations des Pensions, de l'Enseignement primaire (Service des traitements des instituteurs), des Beaux-Arts et des Bibliothèques publiques disparaît.
20,000	»	47,000	»	»	27,000	
DIMINUTION. . fr.				27,000 »		
200 000	»	200 000	»	»	»	Art. 144 (nouveau). — Rétablissement du crédit supprimé en 1927 : Crédit absolument nécessaire pour aider les communes à acquérir, à compléter ou à renouveler l'ameublement et l'outillage didactique des établissements d'instruction moyenne de l'Etat.
32,340	»	25,640 ⁽¹⁾	»	6,700	»	Art. 145 et 146. — La Commission poursuivra ses travaux pendant l'année 1928. L'augmentation, en ce qui concerne le crédit de l'article 145, résulte du recrutement d'un deuxième agent. (1) Y compris, pour la partie mobile des traitements et pour l'augmentation provisoire, une somme de 7,440 francs figurant dans le total de l'article 141 de 1927.
30,000	»	30,000	»	»	»	
200,000	»	»	»	200,000	»	Art. 147 (nouveau). — Le Gouvernement a décidé de subsidier le Comité Olympique belge à la 9 ^e Olympiade à Amsterdam. -
462,340	»	55,640	»	406,700	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1928.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA- des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.
148	»	Cercle artistique et littéraire de Gand : subside pour la construction d'un local destiné à ses expositions annuelles (8 ^e annuité)	
149	»	Subside à l'école moyenne belge d'Aix-la-Chapelle	
150	»	Subside aux pensionnats pour enfants de bateliers	
(1)	{ a. b.	a. Partie mobile des traitements et salaires (<i>pour mémoire</i>). b. Augmentation provisoire de la partie mobile des traitements et salaires (<i>pour mémoire</i>).	
151	»	Subside au Comité de patronage belge de la jeunesse universitaire russe à l'étranger.	
152	»	Traitements et indemnités des instituteurs itinérants de langue française ou allemande.	
(2)	»	Musée royal des Beaux-Arts d'Anvers : aménagement des locaux du rez-de-chaussée (<i>pour mémoire</i>)	
(3)	»	Arriérés résultant de la péréquation des pensions. (Loi du 29 juillet 1926, art. 32) (<i>pour mémoire</i>)	
(4)	»	Remboursement du solde de l'avance faite à l'économe du Ministère des Sciences et des Arts par le Ministère de l'Industrie et du Travail (<i>pour mémoire</i>)	
(5)	»	Indemnité aux parents des victimes de l'incendie de l'école normale de l'État, à Nivelles : honoraires et frais divers (<i>pour mémoire</i>)	
			TOTAL DU CHAPITRE XI. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1928.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1927.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
462,340 »	55,640 »	406,700 »	»	
3,000 »	3,000 »	»	»	Art. 148. — Huitième tranche de la part d'intervention de l'État, fixée à 30,000 francs.
543,000 »	390,000 »	153,000 »	»	Art. 149. — Le crédit a été sous-évalué en 1927. L'augmentation sollicitée tient compte de la revision du barème des traitements (A. R. du 31 janvier 1927 rectifiant les erreurs de la péréquation de 1924), des augmentations réglementaires de traitements et du coût des prestations en nature fournies par l'autorité allemande en compte réparations (art. 8 à 12 de l'arrangement rhénan).
200,000 »	200,000 »	»	»	Art. 150. — Somme nécessaire aux besoins de 1928.
»	»	»	»	(1) Art. 141 de 1927. — Le relevé ci-après indique par articles du Budget de 1928 la répartition des crédits de 1927 : fr. 213,936,957
70,000 »	70,000 »	»	»	Art. 2. fr. 2,571,965 79 720,000 7. 41,100 92 13,628 17. 262,890 96 327,510 19. 150,930 98 612,810 21. 501,840 100 51,930 23. 383,310 102 9,720 25. 250,290 104 35,820 27. 235,440 109 42,165 35. 5,253,210 113 8,220 49. 189,990 125 61,200 52. 20,535,000 128 17,940 57. 103,980 130 19,380 59. 311,640 132 91,170 60. 3,337,502 135 61,200 65. 2,503,125 143 7,440 67. 13,440 72. 2,125,000 216,017,090 75. 173,096,305 78. 2,100,000
20,000 »	20,000 »	»	»	213,936,957
»	39,700 »	»	39,700 »	Art. 151. — Ce crédit est maintenu pour l'année 1928.
»	30,000,000 »	»	30,000,000 »	Art. 152. — Ce crédit comprend la partie fixe et la partie mobile.
»	92,832 97	»	92,832 97	(2, 3, 4, 5) Les articles 144, 145, 146 et 147 de 1927 disparaissent.
»	290,801 80	»	290,801 80	
1,298,340 »	34,161,974 77	559,700 »	30,423,334 77	
DIMINUTION. . fr.		29,863,634 77		

BUDGET DE L'EXERCICE 1928.

NUMÉRO des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Récapitulation. PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I.	Administration centrale.
II.	Pensions et secours
III.	Sciences
IV.	Instruction publique.
V.	Enseignement supérieur
VI.	Enseignement moyen
VII.	Enseignement normal.
VIII.	Enseignement primaire.
IX.	Beaux-arts, Lettres et Bibliothèques publiques.
X.	Dépenses diverses et imprévues
	TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. fr.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
XI	Services divers
	TOTAL du Budget du Ministère des Sciences et des Arts. fr.

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1928.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1927.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
10,996,638 »	9,595,084 »	1,401,554 »	»	
10,341,000 »	10,341,000 »	»	»	
7,536,036 »	6,732,708 »	803,351 »	»	
2,745,000 »	1,108,000 »	1,637,000 »	»	
29,754,286 »	27,962,451 »	1,791,835 »	»	
71,591,479 »	65,517,059 »	8,274,420 »	»	
23,897,400 »	22,117,602 »	1,779,798 »	»	
481,423,115 20	454,401,449 20	27,021,666 »	»	
17,651,254 »	12,421,878 »	5,209,376 »	»	
20,000 »	47,000 »	»	27,000 »	
655,936,208 20	608,044,228 20	47,918,980 »	27,000 »	
1,298,340 »	31,161,974 77	»	29,865,634 77	
657,234,548 20	639,206,202 97	47,918,980 »	29,890,634 77	
AUGMENTATION. . fr.		18,028,345 23		

NOTES-ANNEXES

ART. 10. — *Fournitures et travaux faits à l'intervention de l'Office central des imprimés pour tous les services du Département*

(y compris une somme de 42,050 francs en charge temporaire).

	Crédits alloués pour 1927.	Crédits sollicités pour 1928.
1. <i>Administration centrale</i> fr.	170,000	200,000
2. <i>Sciences</i> :		
a) Observatoire royal	42,000	42,000
b) Institut royal météorologique	67,200	67,200
c) Bibliothèque royale (y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire)	72,000	115,000 ⁽¹⁾
d) Musée royal d'histoire naturelle (y compris une somme de 25,000 francs en charge temporaire)	26,880	85,000 ⁽²⁾
e) Archives générales du Royaume	14,400	14,400
f) Archives de l'État dans les provinces	15,720	15,720
3. <i>Enseignement supérieur</i> :		
a) Conseil de perfectionnement	2,500	2,500
b) Universités de l'État	189,600	189,600
c) Bourses universitaires	2,000	2,000
d) Jurys d'examens pour la collation des grades académiques	5,000	8,000
e) Jury d'homologation	3,000	3,000
f) Commission d'entérinement	2,000	2,000
g) Concours universitaire	1,000	1,000
4. <i>Enseignement moyen</i> :		
a) Conseil de perfectionnement	1,000	1,000
b) Inspection des établissements d'instruction moyenne	1,000	2,000
5. <i>Enseignement normal</i> :		
a) Conseil de perfectionnement	1,000	3,500
b) Inspection des écoles normales	4,000	5,000
c) Cours normaux temporaires	10,000	12,000
d) Matériel des écoles normales	24,000	32,000
e) Musée scolaire national	—	1,000
f) Publications	30,000	30,000
A REPORTER. fr.	684,300	833,920

(1) Une majoration de 33,000 francs en charge permanente est nécessaire pour la reliure des revues, journaux et ouvrages les plus demandés. Une somme de 10,000 francs est demandée en charge temporaire pour couvrir les frais d'impression de la première partie du tome XII du catalogue des manuscrits.

(2) La charge permanente est augmentée de 33,120 francs afin d'activer les publications du musée et d'imprimer des notices en langue néerlandaise. Une charge temporaire de 25,000 francs doit permettre l'impression des mémoires arriérés.

	Crédits alloués pour 1927.	Crédits sollicités pour 1928.
REPORT. . . fr.	684,300	833,920
6. <i>Enseignement primaire :</i>		
Inspection scolaire	60,000	60,000
7. <i>Beaux-Arts, Lettres et Bibliothèques publiques :</i>		
I. — BEAUX-ARTS.		
a) Institut supérieur des arts décoratifs. . . .	—	20,000
b) Inspection des académies et écoles de dessin.	100	100
c) Musée royal des Beaux-Arts de Belgique :		
Musée ancien et moderne et Musée Wiertz.	16,400	17,000
d) Musées royaux du Cinquenaire	21,000	21,000
e) Château de Mariemont.	125	125
f) Château de Gaesbeek (<i>y compris une somme</i> <i>de 5,850 francs en charge temporaire</i>) . . .	450	6,300 ⁽¹⁾
g) Pavillon Chinois et Tour Japonaise	300	300
h) Commission royale des Monuments et des Sites	5,000	5,000
i) Bulletin des Commissions d'art	9,000	9,000
j) Concours de compositions musicales, etc.	6,000	6,000
II. — LETTRES.		
k) Institut historique belge de Rome	11,000	20,000
l) Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts.	100,000	150,000
m) Commission royale d'histoire.	50,000	50,000
n) Académie royale de langue et de littérature françaises	15,000	30,000
o) Académie royale flamande de langue et de littérature	59,800	100,000
p) Services belges de bibliographie et des échanges internationaux.	27,000	27,000
III. — BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.		
q) Conseil supérieur	500	500
r) Inspection	3,000	3,000
8. <i>Commission des archives de la guerre (charge</i> <i>temporaire)</i>	1,200	1,200
TOTAL. . . fr.	1,070,175	1,360,445

(1) Y compris une somme de 5,850 francs, en charge temporaire, destinée à l'impression d'un ouvrage historique qui sera vendu au profit du Trésor.

Art. 11 (nouveau). — Remboursement à la Société nationale des Chemins de fer belges du prix des billets forfuitaires, des abonnements et des transports en débet.

Credit demandé : 415,000 francs.

ART. 12 (nouveau). — Remboursement à la Société nationale des Chemins de fer vicinaux du prix des billets forfaitaires et des transports en débet.

Crédit demandé : 20,000 francs.

Dans un but de simplification des écritures, les articles nouveaux 11 et 12 supporteront dorénavant :

1° Toutes les dépenses résultant de l'utilisation de billets forfaires et d'abonnements pour les déplacements des fonctionnaires et agents du Département ainsi que des membres de certaines Commissions ressortissant du Ministère des Sciences et des Arts;

2° Les sommes dues pour transport en débet.

Les sommes de 415,000 francs et de 20,000 francs inscrites à ces articles proviennent :

1° En ce qui concerne les billets forfaitsaires et les abonnements : à concurrence de 3^{90,240} francs de transferts des articles repris au tableau ci-dessous :

[illegible]

2° En ce qui concerne les transports en débet : à concurrence de 14,900 francs de transferts suivant détail ci-après :

[illegible]

TOTAL. . . . fr. 374,140 n

L'augmentation de 60,860 francs est indispensable pour mettre les crédits à la hauteur des besoins.

ART, 52. — *Traitements du personnel des athénées royaux et des écoles moyennes de l'État. Traitements des agents chargés de mission dans l'intérêt de l'enseignement moyen. Indemnités diverses. Frais de la distribution des prix. Traitements de disponibilité,*

Crédit demandé : 70,361,704 francs.

Traitements d'activité et de disponibilité. — Indemnités diverses.

A. — ATHÉNÉES ROYAUX.

GRADES.	Nombre d'agents.	TRAITEMENT		Montant de la dépense.
		minimum.	maximum.	
Préfets des études	24	16,000	22,500	509,500
Professeurs de religion.	28	8 500	15,000	358,400
Professeurs généraux	»	500	800 ⁽¹⁾	»
	602	9,500	21,000	9,834,900
Professeurs spéciaux :				
Capacitaires.	39	6,000	12,000	320,070
Licenciés.	21	7,500	15,000	339 885 ⁽²⁾
Docteurs.	8	9,000	17,000	78,800
Professeurs de travail manuel	3	250	525 ⁽¹⁾	9,500
Professeurs de musique	28	300	550 ⁽¹⁾	137,950
Surveillants non cumulants	100	7,000	13,000	} 891,500
Surveillants cumulants.	10	185 ⁽¹⁾	»	
Concierges et gens de service nommés.	48	3,400	6,300	244,700
Gens de peine à la journée.	45	(Salaire journalier.)		104,438

B. — ÉCOLES MOYENNES.

Directeurs.	86	12,000	16,500	1,349,600
Professeurs de religion.	88	7,500	12,000	} 714,500
		350	600 ⁽¹⁾	
Régents	438	7,500	15,500	4,978,200
Instituteurs	512	6,700	12,000	4,892,930
Professeurs spéciaux :				
Non cumulants.	91	5,000	11,000	} 1,075,750
Cumulants	548	250	525 ⁽¹⁾	
Surveillants	21	5,000	10,000	133,400
Concierges et gens de service nommés	59	3,400	6,300	279,080
Gens de peine à la journée.	95	(Salaire journalier)		175,450
Directrices.	44	12,000	16,500	667,500
Professeurs de religion	46	7,500	12,000	} 318,150
		350	625 ⁽¹⁾	
A REPORTER.	2,984			fr. 27,414,223

⁽¹⁾ Par heure hebdomadaire.

⁽²⁾ Y compris les indemnités pour heures-traitements au delà de 16.

GRADES.	Nombre d'agents.	TRAITEMENT		Montant de la dépense.
		minimum.	maximum.	
REPORT	2,984			fr. 27,414,223
Régentes	237	7,500	15,500	2,809,300
Institutrices	247	6,700	12,000	2,168,500
Professeurs spéciaux :				
Non cumulants	142	5,000	11,000	} 826,375
Cumulants	122	280	525 (1)	
Surveillantes	9	5,000	10,000	53,200
Concierges et gens de service nommés	40	3,400	6,300	171,450
Gens de peine à la journée	66	(Salaire journalier)		122,060
	3,847 (2)			
Cours de latin dans les écoles moyennes :				
Traitements			} 625,300	} 665,800
Indemnités				
Frais de séjour			40,500	
Augmentations réglementaires de traitement				427,525
Indemnités :				
Pour services temporaires				250,000
Pour surcroît de travail et suppléances				300,000
Familiale				1,440,000
De résidence				325,000
De naissance et secours				70,000
D'interims				1,200,000
Traitements de disponibilité; agents chargés de mission				675,000
Frais de la distribution des prix				500,000
				39,418,433
Allocation spéciale de 20 % (A. R. du 28 février 1927)				7,093,671
			TOTAL	fr. 46,512,104
Partie mobile (17 tranches)				23,050,400
Augmentation provisoire (3 tranches)				799,200
			TOTAL GÉNÉRAL	fr. 70,361,704

(1) Par heure hebdomadaire.

(2) Y compris 680 cumulants.

ANNEXES

AUX

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS POUR L'EXERCICE 1928.

L'Administration des Beaux-Arts pourrait être amenée à contracter, d'ici à la fin de l'année 1928, divers engagements grevant à la fois les crédits de plusieurs années.

Les engagements éventuels seraient portés à la connaissance de la Législature au Budget de 1929 si ce Budget était grevé de ce chef.

Dans le cas contraire, les conventions seraient signalées dans l'état général à fournir aux Chambres législatives aux termes de l'article 46 de la loi sur la comptabilité de l'Etat.

(108)